

Introduction à la politique comparée

Leonardo Morlino



CURSUS
ARMAND COLIN

Introduction à la politique comparée

Leonardo Morlino



CURSUS
ARMAND COLIN

INTRODUCTION À LA POLITIQUE COMPARÉE

LEONARDO MORLINO

Traduit de l'italien par Christine Vodovar.

© Il Mulino, 2005, pour l'édition originale.

Titre original : *Introduzione alla ricerca comparata*.

DA de la couverture : 6sens.pro / complexe.net

© Armand Colin, 2013

Internet : <http://www.armand-colin.com>

ISBN : 978-2-200-28880-8

Sommaire

Couverture

Page de titre

Page de Copyright

Préface

Introduction

1I Comment définir la comparaison

1. Les questions essentielles

2. Les classiques

3. Les contemporains

2I Pourquoi comparer ?

1. Fonctions de la comparaison

2. Objectifs nomothétiques et généralisations

2.1. Pourquoi, pendant si longtemps, a-t-on cherché à identifier des lois ?

2.2. Si un savoir nomothétique existe, comment l'utiliser ?

2.3. Si la généralisation n'est pas l'objectif le plus important de nos recherches, quel est-il ?

3. Explication et compréhension

4. Quelle théorie en science politique ?

3I Que comparer : les unités de base

1. L'identification de la question

2. Concepts et classes

3. L'opérationnalisation

4. Propriétés et variables

5. Le dilemme des « variables nombreuses, petit N »

4I Que comparer : espace et temps

1. Dimensions de la comparaison

2. Identification de l'espace

3. Définition du temps

4. Le problème de la multi-colinéarité

5I Comment comparer : les mécanismes essentiels

1. Le triangle d'Ogden et Richards

2. Les règles de la conceptualisation

3. L'arbre de Porphyre

4. Stratégies classificatoires

5. Les canons de Mill

6. La formalisation

7. La *fuzzy set analysis*

6I Au-delà de la comparaison : les autres méthodes de recherche

1. Recueil des données et relations entre variables
2. Explication, généralisation et théorie
3. Méthodes expérimentales et non expérimentales
4. Méthode statistique et méthode comparée
5. Méthode historique et méthode comparée
6. Étude de cas et *process tracing*

Conclusion. Les limites de la comparaison

Bibliographiques

Listes des figures et des tableaux

Préface

Ce petit volume a pour objectif de faire comprendre de manière simple aux étudiants intéressés ce qu'est la comparaison et comment l'utiliser. Même s'il est court quant au nombre de pages, il en va tout autrement de son histoire. L'idée d'écrire ce type d'ouvrage est née en 1990. Mon intention était de proposer une analyse méthodologique sur la comparaison ; une analyse que j'avais commencé à développer avec Giovanni Sartori après la publication d'un ouvrage commun (Sartori et Morlino, 1991). L'idée serait restée à l'état de simple intention si je n'avais accepté d'enseigner pendant deux ans, en 1992 et 1993, un cours de « méthodologie de la comparaison » à l'Institut d'Études Politiques de Paris. Je suis encore très reconnaissant envers Stefano Bartolini de m'avoir encouragé à accepter le poste à un moment pour moi d'intense activité académique. De ces deux années sont restées les notes des leçons tenues, un petit dossier et, surtout, un beau souvenir d'étudiants studieux et passionnés.

Même si parfois, certains collègues, y compris étrangers, connaissant l'existence de ces notes et dossier m'ont demandé de pouvoir les consulter et les diffuser auprès de leurs étudiants, il n'y eu pas de suites dans l'immédiat. Au cours des années quatre-vingt-dix, cependant, des expériences concrètes de recherche empirique comparée m'ont rendu plus conscient des problèmes de méthode à affronter et des manières les plus simples de les résoudre. Cette étape intellectuelle serait restée un simple « vœu pieu » si Francesco Raniolo ne m'avait proposé de remanier ou, mieux, de penser une telle entreprise et de reprendre les notes et dossier pour en faire un véritable petit ouvrage. Je lui suis très reconnaissant car, si je n'avais eu la possibilité de partir du brouillon qu'il me proposa alors, je n'aurais jamais réussi à terminer ce livre. Anna Bosco, Liborio Mattina et Claudius Wagemann ont eu la patience et la disponibilité de lire une première version de l'ouvrage en me donnant des indications fort utiles et je les en remercie. Enfin, je voudrais remercier Giovanni Evangelisti à qui beaucoup d'entre nous doivent un très grand nombre d'ouvrages. Sans

aucun doute, en nous encourageant à écrire, Evangelisti a réalisé au mieux son travail d'entrepreneur de culture. Sans cet encouragement, beaucoup d'entre nous ne se seraient jamais mis à l'œuvre, à commencer par moi-même dans ce cas précis, et malgré quelques années de retard sur la promesse que je lui avais faite.

Les juges de cette introduction seront mes collègues, s'ils décideront de l'adopter dans leurs cours, et les étudiants qui la liront. Je serai particulièrement reconnaissant pour tous les conseils qui me seront donnés pour l'améliorer.

Florence, 1^{er} mai 2005

Leonardo Morlino

Introduction

Toute recherche qui se veut « scientifique », même au sens le plus large du terme, ne peut faire abstraction d'une analyse préalable de ses aspects méthodologiques. Il faut commencer par déterminer un sujet qui suscite notre intérêt et notre curiosité ; puis se poser une question qui le concerne ; procéder à la formulation d'une ou de plusieurs hypothèses de travail ; puis au choix des cas à étudier et, enfin, au recueil des données nécessaires pour répondre à la question soulevée et vérifier la ou les hypothèses formulées.

Il est essentiel que le choix des pays ou des régions concernés par la recherche soit effectué en fonction de critères explicites et précis. En réalité, l'intérêt pour un pays en particulier est souvent prédominant et précède la formulation d'un projet de recherche, et cela détermine seul la question que l'on se pose. S'il en est ainsi, la séquence décrite précédemment (problème – hypothèse de travail – choix des pays – recueil des données) est, de fait, inversée. En réalité, n'importe laquelle des composantes de la recherche peut venir avant les autres. La séquence proposée ci-dessus est donc souvent une rationalisation *a posteriori*. Ajoutons, par ailleurs, qu'un élément influence l'autre : la question que l'on se pose suggère le choix des pays ; la disponibilité de certaines données suggère à la fois la question et le choix des pays ; ou encore, l'intérêt pour certains pays influence tous les autres éléments. Bref, cela confirme que la séquence que l'on établit de manière abstraite est souvent modifiée par la réalité.

Cela posé, considérons tout d'abord le premier élément. Une procédure correcte veut que l'on explicite immédiatement, au début de la recherche, la question que l'on se pose. Il est fondamental, pour que l'analyse soit significative, que la question ait une importance politique. Si l'on pose un regard critique sur ce qui a été fait depuis la Seconde Guerre mondiale en science politique, force est de reconnaître que l'on a souvent donné de l'importance à des thèmes mineurs, relativement peu importants. Cela a concerné tous les pays, tant en raison d'une certaine hyperspécialisation de

la discipline que de la difficulté à traiter les vrais problèmes. On a même parlé de « tragédie » de la science politique, pour indiquer précisément la condamnation à l'inutilité d'une partie de nos recherches.

Pour mieux comprendre ce qui vient d'être dit, prenons un exemple de sujet de recherche. Selon certains analystes, en Italie, les capacités du gouvernement sont réduites et seules des réformes institutionnelles appropriées permettraient de surmonter ce problème. Les critiques et les suggestions dans ce sens se sont multipliées, surtout après les élections de 1994. Par rapport à ce problème, il est important de se poser deux questions :

1. La question est-elle importante d'un point de vue politique, au point de justifier sa prise en examen ?
2. Comment doit-elle être étudiée ?

On n'aura aucune difficulté à répondre par l'affirmative à la première question. Quant à la deuxième, on abordera cette recherche en allant consulter les analyses concernant les principaux pays démocratiques du monde occidental sur le rôle qu'ont eu les institutions, la manière dont elles ont fonctionné et les conditions de leur développement, les normes juridiques et les systèmes électoraux qui les caractérisent. À partir de là, il faudra construire un projet de recherche qui soit en mesure d'effectuer des comparaisons, et tirer de celles-ci les leçons, c'est-à-dire les « recettes » les plus adaptées à notre pays.

On commence ainsi à comprendre l'importance essentielle de la comparaison. Mais comme ce qui nous intéresse est seulement la comparaison qui va au-delà du sens commun, prenons tout de suite en considération quatre autres exemples.

Premier exemple : dans les quinze dernières années, la démocratie semble s'être affirmée dans différentes zones du monde, de l'Europe du Sud à l'Amérique latine, à l'Europe de l'Est. Mais lesquelles de ces démocraties se sont vraiment consolidées et comment expliquer le phénomène dans son ensemble ?

Deuxième exemple : en 1989-1990, les régimes non démocratiques d'Europe de l'Est ont subi d'importantes transformations. Quels profonds changements politiques ont effectivement eut lieu dans ces pays ?

Troisième exemple : en Italie, après la Seconde Guerre mondiale et jusqu'aux années quatre-vingt et au-delà, le parti communiste a été plus fort que le parti socialiste. Comment l'expliquer ?

Quatrième exemple : si le problème italien est de briser le lien entre le monde politique et celui des affaires, c'est-à-dire le lien entre les partis politiques et l'instrumentalisation des institutions publiques, quelles sont les mesures les mieux adaptées pour réaliser un tel objectif ? C'est-à-dire comment accroître la responsabilité des gouvernants et la capacité de sanction des gouvernés ?

On pourrait multiplier les exemples. Toutefois, ceux qui sont proposés ci-dessus devraient suffire à comprendre que : a) quel que soit le caractère plus ou moins général de nos questions – très général dans le premier cas, moins dans le deuxième et encore moins dans les deux autres ; b) quel que soit notre intérêt à l'origine – explicatif dans le premier et le troisième exemples, cognitif dans le second, plus explicitement d'application dans le quatrième exemple ; c) quel que soit le point de vue adopté – national dans le troisième et le quatrième exemples ou renvoyant à des phénomènes plus ou moins étendus dans le premier et le deuxième exemples –, la comparaison est toujours particulièrement utile pour atteindre les objectifs que l'on s'est fixés pour notre recherche. À propos du troisième exemple, seule une étude comparée rigoureuse permet d'expliquer la force des communistes en Italie étant donné que dans tous les autres pays européens, ce sont les partis socialistes qui se sont imposés. Seule la comparaison, en effet, permet de discerner les similitudes et les différences entre le cas italien et les autres cas, et d'orienter le chercheur vers une analyse plus approfondie des différences. En ce qui concerne le quatrième exemple, seule une vaste enquête sur les expériences des autres pays peut, là aussi – *mutatis mutandis* – fournir des suggestions pour le cas italien.

En substance, lorsque l'on se confronte aux aspects centraux du processus cognitif tels que l'élaboration de nouvelles hypothèses de recherche et l'explication d'un phénomène donné, la comparaison nous permet d'obtenir des résultats particulièrement significatifs. S'il est possible d'élaborer des hypothèses grâce à d'autres méthodes, seule la comparaison permet de vérifier l'hypothèse formulée. Plus exactement, quand il s'agit d'expliquer un phénomène donné, autrement dit quand il s'agit de décider

quelle est la plus crédible d'une série d'hypothèses toutes aussi plausibles les unes que les autres, seule la comparaison, grâce au contrôle empirique effectué sur plusieurs cas, permet de retenir une hypothèse plutôt qu'une autre. Reprenons le troisième exemple : si l'on se limite au seul cas italien, comment pourra-t-on définir si c'est la force de l'idéologie, l'organisation propre du parti communiste ou les relations existant au sein du système des partis qui permet d'expliquer la plus grande force des communistes ? Il y aura plusieurs hypothèses, toutes aussi plausibles les unes que les autres et le résultat le plus probable sera la tendance à considérer qu'elles sont toutes acceptables. Autrement dit, il y aura une tendance à sur-expliquer le phénomène. Au contraire, la confirmation empirique qui nous est donnée par la confrontation avec d'autres cas permettra d'isoler l'hypothèse la plus crédible, celle qui devra être préférée aux autres.

Comparer est donc important, à tel point que l'on compare souvent implicitement voire inconsciemment dans notre activité quotidienne. En ce sens, comparer est l'exercice de base de toute activité cognitive. Mais si l'on s'arrête là, on en reste à l'évidence, à ce que l'on sait déjà dans le cadre de notre propre expérience. Ce qui nous intéresse ici est tout d'abord de formuler une définition générale de la comparaison (chapitre 1), puis de comprendre les raisons de la comparaison, autrement dit « pourquoi comparer » (chapitre 2), définir « que comparer » (chapitre 3), préciser les mécanismes essentiels et les limites spatio-temporelles de la comparaison, autrement dit « comment comparer » (chapitres 4 et 5), confronter enfin la méthode comparée avec d'autres méthodes de recherche (chapitre 6) avant de conclure avec réalisme sur les limites de la comparaison (conclusion).

Chapitre 1

Comment définir la comparaison

1. LES QUESTIONS ESSENTIELLES

2. LES CLASSIQUES

3. LES CONTEMPORAINS

1. Les questions essentielles

Il existe dans la pensée occidentale une très longue tradition d'usage explicite de la comparaison qui prend son essor avec la classification des régimes politiques d'Aristote. Mais ce qui nous intéresse, ce n'est pas tant le fait de comparer en tant que tel que l'utilisation consciente de la comparaison. Pour mieux rendre compte de la question, il convient de dresser un rapide aperçu des réponses que les principaux spécialistes ont données à deux problèmes essentiels :

1) Quelles sont les traditions de la comparaison ?

2) Comment définir la comparaison ?

En utilisant le procédé du « regard étranger », Montesquieu (1721) ne se contente pas d'effectuer une comparaison : il commence aussi à réfléchir sur la méthode comparée. Une méthode qui jouira d'une attention croissante à l'époque des Lumières. Tocqueville (1835-1840), dans la même veine, montre comment l'observation de ce qui se passe dans d'autres pays devient toujours plus pertinente. Viennent ensuite les grands auteurs de la sociologie classique – Durkheim, Pareto, Weber, Mosca – qui attribuent eux aussi une grande importance à la méthode comparée.

Essayons de répondre aux deux questions formulées ci-dessus en expliquant comment les différents auteurs pris en considération dans ce chapitre – tant les « classiques » que les « modernes » – ont mis l’accent sur l’une ou l’autre des réponses formulées : a) la comparaison comme **procédé logique** ou comme **méthode de recherche** consciente, explicite (mais aussi implicite) et systématique ; b) une fois la deuxième solution choisie (la comparaison comme méthode de recherche), celle-ci peut renvoyer au **contexte de la justification**, c’est-à-dire au contrôle des hypothèses ou au **contexte de la découverte**, c’est-à-dire à l’élaboration de concepts et de nouvelles hypothèses.

2. Les classiques

Considérant les auteurs utilisant la méthode comparée en toute conscience, on peut commencer notre excursus historique par **Descartes** et son école de la logique (Arnould et Nicole, 1662). La comparaison est, dans ce cas, considérée comme une confrontation entre un « plus » et un « moins », entre quelque chose de « meilleur » et quelque chose de « pire » ; une confrontation dans laquelle les éléments normatifs du jugement jouent un rôle assez important.

Pour **John Locke** (1690), la comparaison est le fondement et l’origine de toutes les mathématiques et de toute démonstration et certitude. Elle commence donc à se présenter comme une procédure de contrôle : quand il parle de « comparaison [...] d’une idée avec l’autre par rapport à l’étendue, aux degrés, au temps, au lieu ou à quelque autre circonstance », il précise les différents aspects de la comparaison en proposant une analyse beaucoup plus articulée que celle de Descartes.

Pour **Friedrich Hegel** (1812-1816), la comparaison n’est pas seulement, comme dans la tradition cartésienne, une confrontation entre un « plus » et un « moins ». C’est également un passage de l’égalité à l’inégalité, de la similitude à la différence et vice-versa, le tout en accord avec ce processus thèse-antithèse qui sous-tend une grande partie de sa philosophie.

Avec **Auguste Comte** (1864), on trouve pour la première fois la comparaison explicitement conçue comme contrôle, et plus précisément

comme « moment de contrôle empirique d'une inférence ». La comparaison est perçue à la fois comme comparaison des États coexistant dans les différentes parties de la terre (c'est-à-dire comparaison dans un sens spatial, synchronique) que comme comparaison historique des états cognitifs de la même société (c'est-à-dire comparaison dans un sens temporel, diachronique).

Il faut également ajouter quelques observations sur **Alexis de Tocqueville**, **Émile Durkheim** et **Max Weber**. **Tocqueville** (1835-1840) est l'un des premiers auteurs à adopter scrupuleusement la méthode comparée. C'est ce que nota immédiatement John Stuart Mill (voir chapitre 4) dans l'un de ses commentaires de *La Démocratie en Amérique*. La stratégie comparative de Tocqueville est assez complexe. Il juxtapose différentes formes de comparaison : la comparaison entre deux pays dans lesquels des causes différentes sont associées à des effets différents ; la comparaison infranationale où, de la même manière, des causes différentes sont associées à des effets différents ; la comparaison infranationale avec l'ajout de la variable temps ; l'utilisation d'un troisième cas pour renforcer la comparaison entre les deux premiers ; l'identification des caractéristiques communes et des différences afin de valider les explications apportées.

L'attention de **Durkheim** (1895), au contraire, se concentre essentiellement sur la classification, qu'il considère comme l'aspect principal de la comparaison. La méthode des variations concomitantes est le procédé comparatif qu'il a utilisé le plus souvent, même s'il recourt à d'autres procédés logiques, tels que la déduction, l'analogie, l'expérience imaginaire et, parfois, la méthode des différences théorisée par Mill.

Bien qu'il n'en parle pas de manière explicite dans ses écrits méthodologiques, **Max Weber** (1922) utilise la comparaison pour un grand nombre de « processus » historiques ou de la vie quotidienne. Des « processus » qui sont homogènes entre eux si ce n'est en ce qui concerne le point décisif, à savoir le motif ou l'« occasion » que l'on étudie. Avec Weber, donc, une analyse des procédures de la comparaison (et des autres méthodes) commence à se développer.

Il y a donc une différence profonde entre Durkheim et Weber, de la même manière qu'il y a de grandes différences entre ces deux auteurs et Tocqueville. Weber préfère la méthode des différences et des concordances,

alors que Durkheim préfère celle des variations concomitantes et Tocqueville la stratégie beaucoup plus complexe décrite ci-dessus. Quoiqu'il en soit, cependant, tous trois utilisent les règles de la comparaison élaborées par **John Stuart Mill** (1843) (voir chapitre 4). Ce dernier peut être classifié parmi ceux qui utilisent la méthode comparée tant dans la phase de contrôle que dans celle de la découverte (Voir *infra*, paragraphe 3).

3. Les contemporains

Après les grands auteurs cités précédemment, aucun progrès significatif n'a été réalisé, tant pour ce qui est de l'utilisation de la comparaison que de la définition du concept. Il n'y a eu que des éclaircissements et des précisions sur certains aspects.

Harold D. Lasswell (1968) assimile la méthode scientifique à la méthode comparée dans la mesure où, pour lui, la méthode scientifique est, de fait, inévitablement comparée. Il affirme, en effet, que la comparaison en elle-même est superflue.

Samuel N. Eisenstadt (1963) considère que la comparaison n'est pas une méthode en soi, mais plutôt une attention particulière pour les aspects macro-dimensionnels, inter-dimensionnels et institutionnels de la société et de l'analyse sociale. L'accent se déplace donc de l'analyse de la méthode à l'analyse des contenus. Lorsque l'on a l'intention de s'attaquer à certains problèmes au niveau macro-politique, au niveau des institutions, on ne peut le faire qu'en utilisant la comparaison : comparer est obligatoire si l'on traite de ces questions.

Gabriel A. Almond (1956), élève de Lasswell et l'un des chercheurs les plus influents dans le domaine de la science politique, fait tout simplement référence à son maître lorsqu'il parle de la comparaison : celle-ci, comme méthode scientifique, est l'élément central de la science politique. Ce qui n'est pas comparé n'est pas de la science politique et ce à la fois comme méthode de contrôle que comme méthode utile pour la découverte de nouveaux éléments.

On peut cependant objecter qu'il est possible de développer une science politique qui ne soit pas comparée, tout en reconnaissant que pour les

thèmes mentionnés par Eisenstadt, la comparaison est absolument nécessaire et que donc, dans ces domaines – mais pas dans d’autres –, Lasswell et Almond ont raison.

Pour **Giovanni Sartori** (1971, p. 8), « la comparaison est une méthode de contrôle de nos généralisations, prévisions ou lois du genre “si... alors” ». Ce n’est pas une méthode de contrôle forte : il en existe d’autres – à commencer par les statistiques – qui le sont beaucoup plus. Mais la méthode statistique peut trouver dans la science politique des limites réelles d’application (voir chapitre 6). Cela, en revanche, est beaucoup moins fréquent avec la comparaison dont le trait distinctif est d’être une « méthode scientifique de contrôle ».

La définition de Sartori appartient au contexte culturel et scientifique spécifique des années soixante : la volonté de trouver des généralisations ou des lois se ressent des critères méthodologiques propres à ces années. Cependant, la comparaison ne sert pas seulement à vérifier des hypothèses (*contexte de la justification*), elle a aussi pour objectif d’en formuler de nouvelles (*contexte de la découverte*). On peut donc se demander pourquoi les auteurs de la tradition classique – mais aussi les contemporains – insistent surtout sur le moment du contrôle. Selon Sartori, le trait caractéristique de la comparaison, celui qui nous rapproche le plus de la « connaissance scientifique » (alors au centre du débat sur les sciences sociales), est bien le contrôle. Ceci peut s’expliquer si l’on considère que les définitions que nous avons analysées privilégient l’activité de recherche scientifique en tant qu’activité qui met en évidence des relations entre des variables, et en particulier les relations de cause à effet : tous les efforts visent à comprendre, renforcer et fixer ces relations. La raison pour laquelle le moment le plus important n’est pas tant la découverte (le moment créatif) que le contrôle (la justification) est donc claire.

Par ailleurs, **Abraham Kaplan** (1964), considéré comme l’un des représentants de l’orthodoxie méthodologique, affirmait que donner une explication exhaustive d’un phénomène revient à formuler une prévision. Dans cette perspective, il n’est pas difficile de comprendre le lien entre l’explication, la prévision et la loi : les prévisions sont des lois dans la mesure où elles expliquent des phénomènes passés que l’on s’attend à voir

se répéter dans le futur. Et la comparaison procède de cette posture méthodologique.

Vers le milieu des années soixante-dix, **Arend Lijphart** (1975, p. 164) avait défini la comparaison comme « méthode de contrôle des relations empiriques supposées entre variables [...] dans laquelle les cas sont choisis de manière à maximiser la variance des variables indépendantes et minimiser la variance des variables de contrôle ». On retrouve dans cette définition l'influence de Neil J. Smelser dans l'accent mis sur la méthode statistique comme instrument heuristiquement plus « puissant » pour les sciences sociales (voir chapitre 6). Examinons cette définition dans le détail :

- 1) la comparaison est considérée comme une méthode de contrôle (Lijphart reprend le discours de Sartori) : tout en ne niant pas l'importance du contexte de la découverte, le contexte de la justification est souligné ; la comparaison est donc la méthode qui nous permet de choisir entre plusieurs hypothèses toutes autant plausibles les unes que les autres ;
- 2) elle renvoie à des relations empiriques entre des variables hypothétiques : on ne parle pas de généralisations ou de lois, mais d'hypothèses qui peuvent être appliquées à plusieurs cas et que nous contrôlons empiriquement en isolant, sur la base du raisonnement, les causes et les effets ; le contrôle est ainsi effectué sur les relations, ou plutôt, sur l'hypothèse selon laquelle il existe certaines relations spécifiques ;
- 3) la deuxième partie de la définition de Lijphart concerne la procédure de la comparaison. Dans ce domaine, il faut tout d'abord distinguer entre :
 - a) des variables indépendantes (les causes) ;
 - b) des variables dépendantes (les effets) ;
 - c) des variables intervenantes ou variables de contrôle.

Les cas sont choisis de manière à maximiser la variance des variables indépendantes : en augmentant le nombre de cas, on est inévitablement confronté à une plus grande diversité, c'est-à-dire que la manière dont un même phénomène se présente par rapport à la même propriété (variance)

augmente. Si, en dépit de l'augmentation du nombre de cas, et donc nonobstant la maximisation de ce que l'on considère les causes, la relation de cause à effet que l'on avait supposée n'est pas invalidée, on peut considérer avoir contrôlé la relation. Cette relation apparaît ainsi plus forte, nous rapprochant de l'élaboration de généralisations que l'on avait refusée dans un premier temps.

Cependant, il est également nécessaire de « minimiser la variance des variables de contrôle ». Si l'on augmente le nombre de cas et change la manière dont la cause se présente, d'autres facteurs entrent en jeu. Ils peuvent agir comme des causes sur l'effet final et viennent ainsi perturber la pureté de la relation de cause à effet que nous cherchons à établir. Il faudra donc tenter de les réduire au minimum, c'est-à-dire d'en minimiser la variance. Par exemple, si l'on veut étudier le comportement électoral d'une certaine catégorie sociale dans une société multiethnique, et si l'on suppose qu'il existe une relation entre le comportement électoral et le lieu de résidence, il faudra choisir des périphéries ou des villes qui soient homogènes quant à leur taille et à leur population (ethnie) car de cette manière on aura éliminé deux variables intervenantes.

Durant la décennie suivante, les présupposés néopositivistes encore présents chez les auteurs rapidement évoqués semblent s'effacer devant des positions différentes, parfois définies comme « constructivistes ». Dans ce contexte différent, l'accent est de moins en moins mis sur la comparaison comme méthode de contrôle. Ainsi, par exemple, **Alberto Marradi** (1982, p. 13) a affirmé que la comparaison est une « opération mentale de confrontation de deux états différents ou plus, d'un ou plusieurs objets, sur une même propriété ». Dans cette définition, tant l'attention pour le contrôle que celle pour les généralisations, prévisions ou lois ont disparues.

Presque une décennie s'est écoulée entre cette définition et celle de Sartori ou de Lijphart : durant ce laps de temps, les chercheurs ont progressivement perdu confiance dans les possibilités effectives d'atteindre des généralisations, prévisions ou lois de tout genre. Au contraire, un certain relativisme méthodologique, c'est-à-dire une plus grande latitude des positions méthodologiques, s'est peu à peu affirmé.

Un profond clivage s'est ainsi créé entre les chercheurs. D'une part, il y a ceux qui soulignent encore l'importance de la comparaison dans le contexte

de la découverte : même si l'objectif est de type explicatif, de telles explications ne doivent pas nécessairement être générales (c'est-à-dire applicables à plusieurs cas) et encore moins être des prévisions ou des lois ; elles doivent seulement être des explications partielles, valides pour le seul problème étudié (les « théories locales » de Boudon, voir *infra* chapitre 2, paragraphe 2). D'autre part, il y a ceux qui utilisent la comparaison en termes de justification, c'est-à-dire en ayant pour objectif d'arriver à formuler des généralisations, prévisions ou lois. Si l'objectif est de type explicatif, la recherche doit aller dans cette direction. Cela a effectivement lieu dans certains secteurs comme, par exemple, celui des études électorales ou des *policy studies*. Ce clivage est du reste bien décrit par Almond (1990) qui parle de la science politique comme d'une « discipline divisée ».

Sartori a écrit que depuis de nombreuses années, on ne parle plus de contrôle alors qu'en fin de compte, celui-ci est important (1991, p. 24-28). Il atténue ainsi ses positions initiales et ne parle plus de généralisations, prévisions ou lois. Pour comprendre quelle est la bonne hypothèse, nous dit-il parlant du contexte de la découverte, il faut nécessairement la contrôler empiriquement.

Ce rapide *excursus* nous permet de proposer la définition suivante : **la politique comparée est une méthode de contrôle des relations empiriques présumées entre des variables dans des cas différents.** D'habitude, les cas appartiennent à des contextes nationaux différents, mais ils peuvent aussi être des unités ou sous-unités au sein d'un même contexte national. Par exemple, on peut imaginer une comparaison entre des régions ou d'autres types de gouvernements locaux appartenant à un même pays. Cette définition ne nie pas l'importance de la comparaison dans le contexte de la découverte : les questions et les interrogations peuvent être affrontées seulement si l'on confronte différentes réalités, mais les hypothèses possibles sont les plus disparates. Cette définition se concentre sur l'aspect le plus important de la méthode comparative : la possibilité de contrôler empiriquement les relations présumées. En d'autres termes, la méthode comparée est « contrôle empirique + explication ». Il s'agit encore d'une définition générale qui sera complétée au chapitre 3 lorsque l'on précisera « que comparer ». On est néanmoins sortis de la vision de la comparaison

comme d'un procédé logique récurrent à différents niveaux pour commencer à voir ce qu'il en est au sens spécialisé du terme.

Quels sont donc, pour le spécialiste, les problèmes à affronter, les choix à effectuer, les procédures à suivre quand on cherche à répondre à des questions comme celles que l'on a pris comme exemple en introduction ? La meilleure manière de procéder est d'assumer complètement le point de vue d'un chercheur et de se demander comment répondre aux trois demandes classiques : pourquoi comparer ? Que comparer ? Comment comparer ? Par rapport aux objectifs de ce travail, la réponse aux trois interrogations nous servira à reconstruire le « savoir minimum » du comparatiste, c'est-à-dire les aspects cruciaux de la comparaison dont il faut tenir compte.

Il s'agit de demandes importantes pour les étudiants, les chercheurs et pour tous les analystes de la réalité politique et sociale. Les réponses à ces questions concernent également tous les passionnés de sciences sociales. Il n'existe pas une logique de la comparaison propre à la science politique et une autre, différente, propre à la sociologie, ou encore à l'économie ou aux autres sciences sociales. Il n'existe pas non plus de choix et de décisions d'un chercheur appartenant à un secteur des sciences sociales qui ne doivent être repris ou ne soient également importants pour ceux appartenant à un autre secteur des sciences sociales. Les problèmes concernant l'explication et la prise en considération de la variable temporelle dans les modèles explicatifs ne sont pas exclusifs de la science politique et sans influence sur les autres disciplines. L'enquête elle-même sur certains développements de la comparaison, qui ont eu lieu avant tout au sein de la science politique, souligne les influences réciproques entre les différentes sciences sociales.

Chapitre 2

Pourquoi comparer ?

1. FONCTIONS DE LA COMPARAISON

2. OBJECTIFS NOMOTHÉTIQUES ET GÉNÉRALISATIONS

3. EXPLICATION ET COMPRÉHENSION

4. QUELLE THÉORIE EN SCIENCE POLITIQUE ?

1. Fonctions de la comparaison

On peut immédiatement commencer à répondre à la question suggérée par le titre de ce chapitre en examinant les fonctions que la comparaison peut exercer et qui sont au nombre de trois (Finer, 1954) :

- a) une fonction cognitive ;
- b) une fonction explicative ;
- c) une fonction d'application.

Pour en revenir aux exemples donnés dans l'introduction, l'intérêt initial est cognitif dans le second exemple (quelles sont les transformations des régimes non démocratiques en Europe de l'Est), explicatif dans le premier (comment expliquer la consolidation de la démocratie dans différentes parties du monde) et dans le troisième (comment expliquer la plus grande force du parti communiste au sein de la gauche italienne), alors que l'on a des intentions plus explicitement d'application dans le dernier exemple (quelles mesures seraient les plus susceptibles de rompre le lien entre politique et affaires en Italie, c'est-à-dire comment augmenter la responsabilité des gouvernants et la capacité de sanction des gouvernés).

La première fonction est très simple : on enquête ou mieux on analyse les situations de différents pays pour en apprendre davantage sur les phénomènes étudiés. L'objectif est descriptif, sans autre ambition. La deuxième fonction se donne explicitement un objectif explicatif : on fait des recherches sur d'autres pays et sur les phénomènes qui les caractérisent pour trouver des explications plus solides parce qu'elles sont corroborées par plusieurs cas. L'analyse de plus d'un cas, en effet, permet tout d'abord de tester les différentes explications et de trouver celles qui sont les plus convaincantes de ce qu'est l'hypothèse (ou les hypothèses) à retenir. En ce sens, la comparaison sert à expliquer, à contrôler des hypothèses qui sont toutes de la même manière plausibles et à suggérer les plus convaincantes, voire à en élaborer de nouvelles et de plus approfondies. La troisième fonction est l'application dans le sens où, confrontés à des problèmes politiques et aux mesures à prendre pour les résoudre, on étudie des problèmes similaires et les solutions adoptées dans d'autres pays. Au sens propre, c'est une fonction explicative et d'application en même temps : pour proposer des solutions il est important d'avoir une idée assez précise de l'impact, par exemple, de certaines politiques dans d'autres contextes, si possible similaires. La première et la deuxième fonction sont également communes à d'autres disciplines ; la troisième a une spécificité propre dans le domaine des réformes institutionnelles et des politiques publiques et, de ce fait, est plus récurrente dans les domaines qui nous intéressent ici.

Étant donnée son importance, arrêtons-nous encore un instant pour illustrer la fonction explicative – la deuxième – et considérons à nouveau le troisième exemple. Si seule l'Italie nous intéresse, pourquoi se servir de la comparaison ? La réponse est évidente : nous ne serions en mesure de formuler ne serait-ce qu'une question si nous n'avions présent à l'esprit les réalités politiques d'autres pays. En Norvège et en Suède, le parti social-démocrate est le parti dominant ou majoritaire depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et le parti communiste atteint à peine 1 % des suffrages ; en Grande-Bretagne, les communistes n'ont jamais été rien plus que de petits groupes isolés d'extrémistes, et ainsi de suite. Aux États-Unis, bien que les chercheurs américains reconnaissent le rôle très important que les partis socialistes ont joué dans le cadre européen, aucun parti socialiste n'a jamais réussi à s'imposer. Il est donc clair que la question elle-même et son

importance politique découlent de la comparaison, à savoir d'une opération de confrontation avec la réalité d'autres pays.

En outre, sans la comparaison, il serait impossible de fournir une réponse appropriée à notre question. Toujours en référence au troisième exemple, on pourrait émettre l'hypothèse que la plus grande force des communistes italiens par rapport aux socialistes est le fruit de leur idéologie précise et articulée, élément d'attraction et d'agrégation pour l'électorat. La réponse semble être raisonnable et plausible mais on se rend rapidement compte qu'elle ne l'est pas dès que l'on quitte le contexte italien : les communistes des autres pays avaient une idéologie similaire. On pourra alors affirmer que le rôle joué par les communistes italiens dans la Résistance a été déterminant pour leur affirmation. Cette réponse également semble largement acceptable. Or il suffit d'analyser des pays comme la France, où les communistes ont également joué un rôle très important durant cette période historique, pour se rendre compte que ce n'est pas l'hypothèse la plus convaincante. Il est donc évident que la comparaison peut être utilisée pour vérifier et sélectionner des hypothèses qui sont toutes autant plausibles les unes que les autres ou pour en suggérer de nouvelles plus approfondies. Par exemple, si l'on compare le cas italien au cas français, le rôle du système des partis en rapport au système électoral – tant celui proportionnel de la IV^e République que celui à deux tours du régime semi-présidentiel de la V^e République – est important.

2. Objectifs nomothétiques et généralisations

L'objectif premier d'une recherche comparée est donc de fournir l'*explication* d'un phénomène donné, c'est-à-dire d'établir une relation de cause à effet entre les états d'une ou de plusieurs propriétés ou variables. De là à généraliser, c'est-à-dire à en faire une explication applicable à plusieurs cas, il n'y a qu'un pas. Quelles attitudes devra-t-on alors prendre à l'égard des lois-généralisations ? Il arrive que l'on aboutisse à une *généralisation* mais cela n'est pas notre objectif premier mais un résultat subséquent. L'auteur qui le montre le mieux est Raymond Boudon qui résume sa propre thèse dans la formule suivante (1984, p. 40 et suiv.) :

$$M = Mm \ S \ M'$$

M = phénomène à expliquer

Mm = ensemble des actions individuelles

S = situation dans laquelle se trouvent les acteurs

M' = données qui définissent la situation

La formule est simple et, me semble-t-il, efficace. Le phénomène à expliquer est le résultat de l'interaction entre les trois éléments considérés : l'ensemble des actions individuelles (Mm), la situation dans laquelle les acteurs se trouvent (S), les données qui définissent la situation (M'). De cette manière, Boudon veut montrer que la recherche de lois, généralisations ou, plus simplement, régularités, n'est pas l'objectif premier de l'analyse. L'objectif premier est la reconstruction de M , à partir de S , Mm et M' . L'éventuelle généralisation à laquelle on peut aboutir est seulement un aspect secondaire.

Il est dès lors permis de se poser quelques questions :

- 1) Pourquoi, dans les sciences sociales, science politique incluse, en dépit de tout ce qui a été dit, a-t-on cherché – parfois avec une certaine insistance – à identifier des lois ?
- 2) S'il existe un savoir nomothétique, comment doit-on l'utiliser ?
- 3) Si notre objectif n'est pas un savoir nomothétique, quel est alors l'objectif ultime de notre recherche ?

C'est encore Boudon qui répond le mieux à ces trois questions. Suivons-le.

2.1. Pourquoi, pendant si longtemps, a-t-on cherché à identifier des lois ?

a) Une première raison, selon Boudon, est générale : « il s'agit de l'influence de la conception naturaliste dans les sciences sociales » (*ibid.*, p. 89). Le modèle des sciences physiques et naturelles a, en effet, été longtemps imité dans les sciences sociales, et en particulier en économie. Il y a plusieurs années de cela, Almond (1976) montrait déjà que les critères dominants utilisés pour la recherche provenaient des sciences naturelles et physiques. Pourtant, il notait également qu'après les découvertes d'Einstein,

Heisenberg et d'autres encore, ces sciences avaient dépassé leur simplisme rigide dont il restait en revanche des traces dans la manière dont les sciences sociales avaient absorbé la notion même de science.

b) Une deuxième raison tient au fait que « par facilité, on a souvent tendance à réduire l'*agrégation* des actions individuelles à une *sommation* » (*ibid.*, p. 89). Boudon propose un exemple : « si chacun demande moins d'un produit, la demande globale baissera. Si le mécontentement de chacun croît, il n'en résulte pas que le mécontentement collectif doive augmenter parallèlement » (*ibid.*, p. 89). Le rapport micro-macro, individuel-collectif, est très délicat pour les sciences sociales. D'un côté, l'agrégation des actions individuelles entraîne la conviction d'avoir entre les mains de tels résultats que l'on puisse en déduire ensuite des régularités fortes et confirmées. De l'autre, on a souvent procédé en supposant la possibilité d'un passage du micro au macro sur la base d'une simple sommation. Une telle opération est acceptable seulement dans certains cas (par exemple pour les sondages) et toujours avec beaucoup de prudence.

Exemple : le cas espagnol est emblématique en ce qui concerne l'utilisation politique des sondages. Le PSOE gagna les élections de 1982 et alla au gouvernement avec un programme qui prévoyait la sortie de l'Espagne de l'OTAN et le retrait des bases américaines du territoire espagnol. Une fois au gouvernement, cependant, les socialistes se rendirent compte que cette position était intenable. Ils commencèrent ainsi à changer progressivement d'orientation en affirmant dans la presse et à la télévision leurs nouvelles positions. Tout cela était accompagné d'un monitoring continu de l'opinion publique, effectué par le biais de sondages. Ceux-ci, accompagnés d'une œuvre de propagande orchestrée pour l'occasion, permirent à la gauche d'évaluer le moment le plus opportun pour soumettre à la population un référendum sur la question, et obtenir un résultat favorable. Si, d'un côté, le sondage permet de voir les disponibilités à l'action, ou plutôt à l'acceptation, à l'absorption de certaines mesures gouvernementales, de l'autre il considère l'ensemble des positions individuelles en réalisant une simple sommation. Pour cette raison, le sondage n'est pas en mesure de considérer l'intensité des différentes positions individuelles. Sans oublier, évidemment, qu'il y a toujours le grand problème de réaliser un bon échantillonnage.

c) « La troisième raison de l'attrait des lois conditionnelles dans le domaine de l'action collective réside dans l'influence de la conception holiste des mouvements sociaux, vision qui repose sur les postulats suivants : dans un mouvement social l'individu est dissout ; une analyse "individualiste" faisant du mouvement social un effet agrégé d'actions individuelles est *donc* non pertinente ; *en conséquence*, la recherche ne peut consister qu'à déterminer les conditions *collectives* A de l'action *collective* B » (*ibid.*, p. 90).

En effet, certaines conceptions holistes poussent, aident, facilitent la recherche de lois, qui peuvent se révéler par la suite erronées. On peut renvoyer dans ce sens au marxisme et en rappeler l'influence sur le destin de millions de personnes durant des décennies.

2.2. Si un savoir nomothétique existe, comment l'utiliser ?

Boudon reconnaît que dans les sciences sociales, il existe un savoir nomothétique, c'est-à-dire ayant des caractères de généralité. Mais celui-ci reste en toile de fond : il aide à utiliser les concepts, à poser les hypothèses et à formuler des « modèles ou théories locales ».

2.3. Si la généralisation n'est pas l'objectif le plus important de nos recherches, quel est-il ?

La réponse à cette question est justement dans les **théories locales** : « Les théories du changement social ne peuvent appartenir au genre scientifique (au sens poppérien) qu'à une condition : que les données dont on recherche l'explication constituent un ensemble bien défini. Ce qui implique que de telles théories ne peuvent être que *locales* ou *partielles* » (*ibid.*, p. 207).

On n'exclut donc pas le savoir nomothétique. Même l'historien le plus idiographique, c'est-à-dire le plus attaché à la reconstruction de l'événement spécifique et unique, ne le ferait pas non plus. Mais on est conscient qu'un tel savoir ne concerne pas la recherche de généralisations véritables, du genre « si... alors » mais les concepts, les modèles, le cadre

théorique que l'on utilise. Autrement dit, il concerne une première partie de la recherche. En effet, quand on cherche des explications, on ne peut formuler que des théories partielles ou développer des analyses de cas individuels au sein d'un même cadre théorique.

Il est opportun, à ce stade, de rappeler la relativité des concepts – et donc du savoir nomothétique qui leur est lié – par rapport aux problèmes affrontés, y compris en science politique. Dans ce domaine comme dans les autres sciences sociales, la **théorie locale** est, en substance, l'unique théorie possible pour expliquer « scientifiquement » un phénomène qui se manifeste dans un contexte très précis et que l'on repère grâce à un ensemble bien défini de données. La falsifiabilité d'une hypothèse est permise par la possibilité d'avoir des données empiriques qui nous permettent de la contrôler. En réalisant cette opération, on peut obtenir une explication du phénomène que l'on analyse, mais cela ne nous autorise pas à dire qu'une telle explication vaut également pour tous les autres cas¹. Nous sommes loin des généralisations ou quasi-lois de cause à effet extrapolées d'une série d'expériences. Les recherches des dernières décennies montrent que la seule explication acceptable et pouvant être définie comme « scientifique » est celle qui se réfère à un ensemble de données définies dans l'espace et dans le temps.

Exemple : analysons le degré de légitimité d'un régime démocratique, en rappelant que la légitimité est un concept nomothétique. Au cours des années quatre-vingt-dix, dans les pays d'Europe du Sud (Portugal, Espagne, Italie, Grèce), on trouve un pourcentage très élevé (autour de 70-80 %) de personnes affirmant que la démocratie est préférable à d'autres types de régimes. Essayons de comprendre ce qui est à la base de ces réponses. Si on les met en corrélation avec l'âge des interviewés, on n'obtient rien de remarquable. Il en va de même avec le degré d'instruction. Si l'on suppose qu'il existe une relation avec le lieu de résidence, on obtient quelques rares informations dans le cas de l'Espagne. Si l'on suppose qu'il en existe avec la religion, on trouve des résultats plus intéressants pour l'Espagne. Mais si on fait la même opération avec la dimension droite-gauche, le discours devient important pour les quatre pays. L'on se sert encore d'un savoir nomothétique. Contrôlons les études précédentes, réalisées après 1945, avec une attention particulière pour celles des années soixante-dix et quatre-

vingt. On remarque que le concept « droite-gauche » présente deux dimensions : d'une part une dimension de valeur, un système de croyances, y compris en terme d'idéologies (*value dimension*) ; de l'autre une dimension relative aux structures des partis (*party dimension*). Si on utilise ces deux dimensions, si on les transforme en autant d'hypothèses et on les contrôle, on verra qu'elles existent effectivement et ont une grande importance.

On a fait référence à des généralisations conditionnelles, du genre « si... alors », pour lesquelles on cherche à ne pas tenir compte des variables d'espace et de temps. Il s'agit donc non pas tant de savoir nomothétique, mais d'une première étape pour élaborer une « théorie locale ». Les concepts nomothétiques que nous avons utilisés ont été élaborés en référence à des moments et à des situations particuliers. En reprenant la formule de Boudon ($M = Mm S M'$), il est désormais clair que le deuxième terme indique précisément le domaine délimité dans l'espace et défini dans le temps qui, en référence au phénomène étudié, nous permet de formuler la théorie locale.

3. Explication et compréhension

Dans ce cadre, il convient de comprendre comment, dans les sciences sociales, explication et compréhension (ou interprétation) peuvent être étroitement liées. Boudon (2000, p. 381) met correctement en évidence que « l'on peut se trouver dans une situation d'*interprétation* même lorsqu'on pose des questions de type causal. Car la causalité de certains états de choses est si complexe qu'on ne peut prétendre restituer le réseau causal qui en est responsable dans son intégralité et encore moins apprécier l'importance relative des causes particulières de façon objective ». En bref, l'herméneutique moderne se trompe quand elle considère que toute interprétation est purement subjective, niant toute relation avec l'activité explicative. Cependant, celui qui considère qu'il existe des explications objectives et exhaustives se trompe également. On peut effectivement trouver des explications quand on analyse des corrélations partielles. Mais si l'on tente d'en trouver de plus amples, à un niveau macro-politique, l'enchevêtrement explication-compréhension émerge inévitablement. On

peut ainsi démontrer empiriquement, par exemple, qu'un facteur comme l'action des États-Unis en politique extérieure est partiellement responsable des processus de démocratisation dans certains pays d'Amérique latine bien précis ou dans d'autres aires géographiques, mais une explication complète de la démocratisation dans ces mêmes pays pousse à proposer une combinaison de facteurs, empiriquement démontrés mais dont l'importance relative est surtout l'objet d'opinions argumentées et dans ce sens d'interprétations.

Quoiqu'il arrive, par rapport à ce problème, la position la plus convaincante est celle de Runciman qui souligne la nécessité de « casser » le sens du concept de *compréhension* en trois (1983, p. 15) :

- *La compréhension au sens primaire* : c'est la compréhension nécessaire pour rendre compte de ce qui a été observé ; c'est donc la description du phénomène observé ;
- *La compréhension au sens secondaire* : c'est la compréhension de ce qui a causé le phénomène observé ou de la manière dont il est advenu : en d'autres termes, l'explication au sens propre (c'est-à-dire l'explication des causes qui sont à l'origine d'un phénomène donné) et explication-description. Cette seconde acception montre bien qu'il y a souvent superposition entre description et explication. Kaplan (1964), quant à lui, distingue nettement ces deux moments mais quand on affronte une analyse dans le secteur de la macro-politique (par exemple, sur l'instauration, la consolidation de la démocratie, etc.) description et explication se superposent.
- *La compréhension au sens tertiaire* : c'est la compréhension nécessaire à la description du phénomène dans le sens particulier avec lequel j'utiliserai ce terme. L'observateur doit comprendre le sens des termes que les agents utilisent pour caractériser ce qu'ils pensent, disent et font. Lorsque l'on étudie (décrit/explique) un certain phénomène, il faut chercher à comprendre comment les acteurs conçoivent ce qu'ils font. Cela est important tant à des fins descriptifs qu'explicatifs car l'acteur a une compréhension privilégiée de ce qu'il ressent et de ce qu'il

fait. Le chercheur doit réussir à « entrer dans le phénomène », c'est-à-dire à se placer du point de vue des acteurs.

Il devrait être clair désormais qu'il n'existe pas *une* bonne méthode pour tous les problèmes de science politique, sociologie ou d'une autre science sociale. La position de Runciman est celle qui apparaît la plus utile pour les objectifs que l'on s'est fixés. En particulier, par rapport aux problèmes de macro-politique, caractérisés par une dimension qualitative évidente, certaines positions méthodologiques apparaissent plus utiles que d'autres. Il n'existe donc pas « une » méthode des sciences sociales. Il existe seulement des modalités plus rigoureuses et conscientes pour étudier certains problèmes. Cette conscience est à la base de ce que nous appelons le *positivisme modéré* et sur lequel nous reviendrons au chapitre 6.

4. Quelle théorie en science politique ?

Essayons maintenant de suivre une approche empirique et demandons-nous si la raison fondamentale de la comparaison est l'explication, et donc une forme quelconque de théorisation. Qu'en est-il en science politique à ce propos ? À la fin des années cinquante, dans un article qui faisait le point sur la contribution de la comparaison à la science politique, Sigmund Neumann écrivait avec un enthousiasme mal dissimulé qu'« au commencement était la Comparaison » (1957, p. 369), avec un « C » majuscule. Aujourd'hui, cette même affirmation apparaît trop ambiguë et, en définitive, pourrait induire en erreur.

Dans les années soixante, différentes théories générales ont été formulées, puis soumises à la critique durant ces mêmes années, et enfin oubliées par la suite. Cependant, certains éléments traités par ces théories font encore partie du bagage intellectuel – on pourrait dire du savoir nomothétique – de nombreux politistes. Il serait inapproprié de passer ici en revue les théories générales les plus connues des années soixante : la théorie systémique, le fonctionnalisme et le structural-fonctionnalisme, la théorie des groupes, la théorie des choix rationnels. Il existe déjà de nombreux travaux dans lesquels les auteurs souvent profitent de l'occasion pour mettre au point leur propre approche tout en critiquant toutes les autres (pour une mise en perspective critique, cf. Sola, 1996). De plus, la soif de

théorie générale, qui était forte et partagée dans les années soixante (Dahl, 1961), a pour ainsi dire disparue aujourd'hui. Ce qui est en revanche fondamental et que nous voulons souligner, c'est que ces théories ont marqué de manière durable la plupart des analyses macro-politiques qui se sont déroulées par la suite. Cinq éléments en particulier de cet héritage sont à retenir :

1. La nécessité de ne pas se limiter à une approche formelle des institutions : toute analyse des institutions doit également se référer à leurs dimensions informelles ;
2. L'accent mis sur les liens entre les différents aspects et phénomènes analysés : ces connexions ne peuvent être ignorées ; dans toute analyse empirique, elles doivent être considérées comme importantes, voire cruciales ;
3. Le fait que certains concepts, bien que leur définition ne soit pas toujours sans ambiguïté, font désormais partie de l'héritage théorique de la science politique des dernières années : considérons, par exemple, la notion de soutien et les nombreux concepts adjacents (la confiance, la légitimité et ainsi de suite) ; celle de *performance* et les concepts adjacents d'efficacité ou d'effectivité ; ou encore celle de *feedback* ;
4. La persistance d'une influence fonctionnaliste dans plusieurs analyses contemporaines, notamment dans les études inspirées par les principes économiques ;
5. Un cinquième héritage, digne d'attention en lui-même, concerne l'approche du choix rationnel, sa présence et ses développements en science politique.

Il convient toutefois de rappeler que, durant ces mêmes années, de nombreux chercheurs ont continué à développer des concepts institutionnels traditionnels. Certains d'entre eux le font d'ailleurs d'une manière efficace et originale. Les exemples de Duverger, Huntington, Kirchheimer et d'autres encore en sont l'illustration. Mais si l'on considère le cadre d'ensemble qui se dessine au cours des décennies suivantes, l'héritage décrit ci-dessus – de même que différentes alternatives théoriques de la

politique comparée – sont présents tant chez les auteurs que l'on vient de mentionner que chez beaucoup d'autres. Essayons de comprendre ce qui s'est réellement passé.

Soulignons que certains d'entre eux, les plus influents des années soixante-dix et quatre-vingt, avaient déjà acquis une certaine notoriété durant la décennie précédente. À côté de ces auteurs, d'autres – encore inconnus – se sont fait connaître grâce aux recherches comparatives effectuées durant ces années. Pour illustrer notre propos, la meilleure façon de procéder est de faire directement référence à ces auteurs, plutôt que de proposer un aperçu d'ensemble, plus général et inévitablement moins précis. Reprenons donc les travaux des chercheurs les plus cités et les plus influents de ces années, en les divisant en deux groupes : un premier groupe composé d'Almond et Sartori et un second groupe de Rokkan, Finer et Linz.

L'activité intellectuelle d'Almond, en particulier dans les années soixante-dix, se caractérise par la volonté de formuler une théorie générale de la politique, en ayant également recours à des contributions provenant d'autres disciplines. Almond partage et met en pratique, de manière plus prononcée, la suggestion de James C. Scott (1995, p. 37) : « Si la moitié de tes lectures ne se situe pas au-delà des confins de la science politique, tu risques l'extinction de la même manière qu'une sous-espèce. » Cependant, les institutions restent exclues de ses réflexions. Elles sont indirectement récupérées d'un point de vue empirique, grâce aux fonctions qu'elles exercent au sein de sa théorie. En plus de révéler ses grandes qualités intellectuelles, son **éclectisme** contribue sans aucun doute à l'originalité de son travail. Almond, qui inspira de très nombreux chercheurs de la génération suivante, est un des auteurs incarnant le mieux l'esprit et l'héritage des années soixante.

La recherche de Sartori sur les partis politiques associe elle aussi plusieurs approches, notamment l'approche systémique et celle du choix rationnel dans la vision développée par Anthony Downs (1957). On peut dire que l'originalité de *Parties and Party Systems* (Sartori, 1976) réside avant tout dans la traduction empirique de certains aspects des deux approches combinées. Ce volume reste l'un des ouvrages les plus cités à la fin des années soixante-dix et même dans les années suivantes.

Rokkan est le premier auteur du second groupe. Concevoir un projet aussi ambitieux que « la carte conceptuelle de l'Europe » implique une connaissance approfondie des langues et des cultures, et une extraordinaire intelligence analytique. Dans le cadre théorique rokkanien, l'influence de Parson, Barrington Moore et Hirschman n'a pas pour conséquence de diminuer le rôle et l'importance des institutions et des règles. Au contraire, elles restent des éléments centraux de son cadre théorique, lequel est renforcé par des hypothèses plus spécifiques sur le développement démocratique.

La même remarque s'applique aux travaux de Finer. Il suffit de penser à sa dernière étude en trois volumes *History of Government* (1997), définie par *The Economist* comme « le meilleur livre de science politique de ce siècle ». Le facteur clé analysé par Finer est la centralité des institutions au sein d'un cadre analytique basé sur un nombre restreint d'hypothèses empiriques combinées avec des hypothèses théoriques spécifiques. Finer (1969) est également l'auteur d'une des critiques les plus radicales et destructrices de l'approche systémique et de l'œuvre d'Almond.

Rokkan et Finer sont deux auteurs qui portent l'analyse institutionnelle au niveau le plus élevé. Ils semblent ignorer l'héritage des théories élaborées dans les années soixante, exceptés les deux premiers points considérés dans les pages précédentes.

Linz se fait le promoteur d'une approche traditionnelle qui conjugue le *focus* sur les institutions avec une perspective sociologique de tradition wébérienne. Les résultats les plus importants de son approche se trouvent, entre autre, dans ses essais sur le fascisme, sur le franquisme espagnol et sur l'analyse typologique des régimes politiques.

L'analyse d'un troisième groupe d'auteurs, qui appartiennent à une génération suivante, confirme le déplacement vers des théories à « moyenne » portée ou portée « intermédiaire » qui peuvent être considérées comme de véritables théories locales. Considérons, par exemple, Rose, Lehmbruch, von Beyme et Schmitter. Lehmbruch, en particulier, montre l'originalité potentielle liée à l'explication et à l'analyse des processus intersectoriels et transversaux. De ces analyses émergent d'une part le rapport entre systèmes de valeurs et processus de construction des institutions, de l'autre la relation entre politiques et systèmes juridiques

et institutionnels. Selon von Beyme (1997), le *focus* mis sur le rôle des acteurs au sein des théories à moyenne portée est une modalité essentielle pour étudier la politique. Schmitter, enfin, a souligné à partir de l'étude d'un cas unique, l'importance des organisations d'intérêts et de leur structuration. Ses travaux suivants sur le néo-corporatisme, en collaboration avec Lehmbruch (1979 ; 1982), confirment cela très bien.

De façon plus générale, la plupart des auteurs les plus importants dans le secteur tendent à souligner dans leurs recherches le rôle clé des institutions. Seul Almond représente une exception. Sartori, en revanche, bien qu'utilisant les approches systémiques et du choix rationnel, qui toutes deux généralisent et mettent en sourdine les institutions, a dédié son travail le plus important à une institution intermédiaire et à des hypothèses à moyenne portée : le parti politique au sein du système des partis. Cette analyse apparaît parfaitement cohérente avec la conviction diffuse qu'une des fonctions de la comparaison est d'évaluer le succès des institutions et des politiques et de « contribuer au débat sur les réformes institutionnelles et sur d'autres réformes, qui sont la manifestation collatérale continue de toute activité ou analyse politique » (Finer, 1954). Cet objectif fixé par Finer dans les années cinquante a été plus récemment réaffirmé par Gerlich (1997). On reste dans le domaine des théories à moyenne portée et non des théories générales.

Au cours des dernières années, la théorie empirique comparée a subi de nombreuses transformations, à commencer par *l'élargissement de la recherche à des pays extra-européens et à d'autres sujets*. Beaucoup de pays non européens ou jusqu'alors peu étudiés font désormais l'objet d'une comparaison plus attentive et systématique. On pense en particulier à tous les pays d'Amérique latine et d'Europe de l'Est et à certaines régions d'Asie et d'Afrique. Sous la pression de crises autoritaires et de processus d'instauration de la démocratie dans ces régions du monde, toutes les questions liées à la *démocratisation* sont devenues essentielles. Cela témoigne de l'énorme croissance d'un sous-secteur qui, d'un point de vue quantitatif, est peut-être devenu le plus riche de tous. Les recherches sur la démocratisation montrent une forte continuité avec le passé : les analyses diverses et variées des processus démocratiques – telles que la transition, la mise en place, la consolidation et éventuellement la crise, ou d'autres

processus ou sous-processus – et des institutions qui en sont issues renvoient à des problèmes et des questions qui étaient déjà présents dans les recherches menées par des chercheurs de la génération précédente.

Dans ce domaine, des études sur l'ingénierie constitutionnelle et sur les institutions de gouvernement ont conduit à des résultats nouveaux et importants. Les principales différences, dues essentiellement aux nouvelles données empiriques sur lesquelles les experts ont pu travailler, n'ont pas altéré une certaine continuité de base garantie précisément par l'approche institutionnelle. Les points essentiels de ces recherches sont les suivants : les thèmes traditionnels sont désormais reformulés en termes conceptuels différents, et avec un langage différent ; de tels thèmes sont souvent analysés en déplaçant le *focus* sur le rôle des acteurs, sur leurs choix et sur les processus de changement dans lesquels ils sont impliqués, plutôt que sur les conditions socio-économiques dans lesquelles ils évoluent ; ils sont, en outre, formulés et exprimés essentiellement à travers une *comparaison qualitative et de moyenne portée*, effectuée sur un nombre restreint de cas, et souvent conduite par des groupes de recherche qui réunissent des experts des différents pays, capables de mieux comprendre les caractéristiques nationales spécifiques.

Un autre élément nouveau de ce domaine est la croissance extraordinaire des *policy studies*. Cette croissance a été largement anticipée dans la deuxième édition de *Comparative Politics* d'Almond et Powell (1978), publiée dans une nouvelle version et avec un sous-titre différent *Systems, Process and Policy*. Elle avait également été soulignée et analysée par Daalder (1993, p. 27-28). Ce dernier, en particulier, cite les principales caractéristiques de cet accent mis sur la performance politique et sur les *public policies* : le nouvel intérêt pour le rôle de l'État, le développement de l'analyse néo-corporatiste, un intérêt plus prononcé pour les études comparées sur l'État-providence. Dans une étude sur l'évolution de la politique comparée, Mair (1996, p. 321) également se réfère à ce tournant de la discipline quand il met l'accent sur le déplacement de l'attention vers les *outputs* et les *outcomes*, c'est-à-dire vers les résultats du processus politique, et vers l'impact des institutions politiques qui deviennent dès lors des variables indépendantes. Les caractéristiques les plus spécifiques des études comparatives sur les politiques publiques sont examinées par Ferrera

qui souligne la convergence récente de ce secteur avec « une analyse plus attentive des cas comparables » et avec des « comparaisons historiques qualitatives » (1996, p. 64) et le fait que l'utilisation de « projets rationnels de recherche comparée », dans la recherche macro-analytique comme dans la recherche micro-analytique, demeure l'élément le plus fécond de ce secteur.

Une autre évolution importante est à souligner et nous concerne directement. Dans la théorie empirique comparée, il existe une division claire entre la manière de faire de la théorie dans les politiques publiques et dans le domaine de la démocratisation, c'est-à-dire dans les deux domaines couvrant la majorité de la recherche empirique en politique comparée des dernières décennies. Plus précisément, l'ensemble du sous-secteur de l'analyse des politiques publiques, qui est particulièrement influencé par le choix rationnel et par l'institutionnalisme rationnel, poursuit ouvertement et explicitement des objectifs théoriques précis, si possible liés à plusieurs cas. Dans le domaine des études sur la démocratisation, en revanche, où l'approche institutionnelle prévaut, et où l'approche du choix rationnel est pour ainsi dire inexistante (à l'exception de Colomer et de certains travaux de Przeworski), on ne cherche pas tant des théories, même de moyenne portée, mais plutôt des cadres théoriques ou *framework*, c'est-à-dire des indications de dimensions et de facteurs, voire de véritables variables, utiles pour des recherches et des analyses qui concernent des cas spécifiques.

Un des meilleurs exemples des ambitions théoriques du premier secteur, celui des politiques publiques comparées, est la *path dependence*. Paul Pierson (2000) est l'auteur qui développe et présente avec le plus de clarté les principales hypothèses de cette théorie qui a vu le jour durant ces dernières années et qui est particulièrement adaptée à ce secteur de la science politique. Ses positions théoriques essentielles sont les suivantes : il est particulièrement important de tenir compte du rythme et des séquences des événements ; une même cause peut provoquer une ample gamme d'effets sociaux ; des conséquences importantes peuvent être le résultat d'événements mineurs et contingents ; des directions particulières d'action, une fois introduites, sont difficiles ou impossibles à modifier, même lorsqu'il est évident que les conséquences sont désastreuses ; le développement politique est caractérisé par des moments et des

« conjonctures critiques » qui définissent des aspects fondamentaux de la vie sociale ; enfin, la politique est caractérisée par une forte densité institutionnelle, un rôle central de l'action collective, une grande complexité et opacité, mais également par un horizon temporellement limité des hommes politiques et par la force d'inertie des institutions.

On peut ajouter à la *path dependence*, qui est la proposition théorique qui a le plus de succès dans le secteur, celle qui émerge des travaux de Tsebelis (1990) sur les jeux de deuxième niveau ayant pour enjeu la sélection des règles et où les stratégies et les acteurs sont des éléments centraux. On pourrait faire plusieurs autres exemples de propositions théoriques. Le dictionnaire édité par Capano et Giuliani (1996) ou le manuel de Regonini (2001) donnent un cadre large et efficace des recherches dans ce secteur et font apparaître très clairement cette tendance. En général, l'explication de la recherche de théories dans ce domaine est simple : à l'absence précédente de théorie s'ajoute l'influence des méthodes et des approches économiques dans lesquelles la formulation de théorie est le résultat nécessaire de toute recherche.

Valérie Bunce (2000) a proposé une reconnaissance de l'autre secteur pris en considération, celui des études sur la démocratisation, alors qu'un certain nombre de recherches ont désormais été publiées. Elle commence par distinguer entre des propositions théoriques ayant un degré élevé de généralité (de type nomothétique) et des propositions de portée régionale (théorie locale) qui se réfèrent à un groupe de pays voisins. En ce qui concerne le premier groupe, Bunce énumère cinq propositions générales principales : 1) un niveau élevé de développement économique est la garantie d'une continuité démocratique ; 2) les leaders politiques sont décisifs pour dessiner et créer une démocratie ; 3) les institutions parlementaires présentent des avantages plus importants pour la continuation d'une démocratie que les institutions présidentielles ; 4) pour la survie et la qualité de la démocratie, il est important de résoudre les éventuels problèmes nationaux et étatiques ; 5) dans une démocratie développée, il est essentiel que la loi soit respectée. Les généralisations ayant une portée régionale renvoient : 1) à l'importance des accords et des compromis dans les transitions démocratiques du sud de l'Europe et de l'Amérique latine ; 2) aux avantages de la rupture avec le passé en Europe

de l'Est ; 3) à la forte corrélation existant entre démocratisation et réforme économique de type capitaliste en Europe de l'Est ; 4) aux dangers pour la démocratie en Amérique latine et en Europe Orientale postsocialiste à cause des carences dans le respect de la loi. Au-delà des coïncidences, partielles ou totales, entre certaines propositions du premier groupe et celles du second, il apparaît évident qu'elles ne sont pas en mesure de construire une théorie, ni à un niveau général, ni à un niveau régional.

Certaines des recherches les plus importantes et les plus citées de ce secteur confirment cette observation. L'analyse d'O'Donnell, Schmitter et Whitehead (1986), et celles d'auteurs qui contribuent à la même recherche mais en s'occupant de cas spécifiques, se concentre sur les caractéristiques du régime précédent, sur le rôle des accords ou « pacte » entre les élites à propos des institutions à créer, sur la réactivation de la société civile, sur le rôle limité des partis, sur l'importance d'obtenir un consensus même « contingent » sur les institutions qui se créent, sur l'importance des premières élections, et enfin sur les incertitudes de l'ensemble du processus de transition. Ils nient donc explicitement la possibilité d'élaborer une théorie sur le thème : dans la première page des conclusions, O'Donnell et Schmitter (1986, p. 3) affirment clairement qu'ils n'avaient pas de théorie au début et qu'ils n'en ont pas non plus à la fin. Ils proposent en revanche un *framework* théorique, c'est-à-dire un schéma d'analyse où acteurs, institutions, temps et la notion même de processus jouent un rôle central. Du reste, ce *framework* est formulé avec une référence particulière à deux aires spécifiques : l'Europe du Sud et l'Amérique latine.

Dans *La Troisième vague* (1991, p. 30), Samuel P. Huntington déclare explicitement avoir des objectifs explicatifs définis dans le temps et dans l'espace, en se référant aux transitions des années soixante-dix et quatre-vingt, celles précisément de la « troisième vague ». Les cinq principales explications vérifiées dans la trentaine de pays qu'il étudie sont : 1) l'accentuation de problèmes de légitimation pour les régimes autoritaires précédents, à cause entre autre des résultats négatifs de leurs politiques ; 2) la croissance économique globale sans précédent des années soixante ; 3) les forts changements dans la doctrine et dans l'activité de l'Église catholique après le concile de Vatican II ; 4) les changements dans les politiques étrangères de certains acteurs, des États-Unis à l'Union

européenne, aux changements intervenus dans l'Union soviétique de Gorbatchev et à son démembrement ; 5) un effet démonstratif accru par les médias (Huntington, 1991, p. 45-46). Huntington explique donc les transitions à la démocratie de ces années avec un ensemble d'évolutions spécifiques d'ordre culturel, économique et international.

La recherche d'un *framework* théorique à moyenne portée a été poursuivie plus systématiquement par Linz et Stepan (1996) en référence aux principales variables à identifier dans cinq arènes principales : société civile, société politique, *rule of law*, appareil d'État et société économique. Linz et Stepan analysent seize pays de l'Europe du Sud, d'Amérique latine et d'Europe de l'Est. En même temps, ils complètent l'élaboration d'un *framework* théorique pour l'analyse de ces seize pays, dédiant presque un chapitre entier à chacun d'entre eux. Un *framework* théorique qu'ils dotent d'une taxonomie rigoureuse des régimes non démocratiques précédents.

Dans le cadre de la mise en place de *framework* théoriques, on retrouve également différentes tentatives visant à élaborer des modèles de transition-instauration. Stepan (1986), Share (1987), Karl et Schmitter (1991), Munck et Skalnik Leff (1997), et Berins Collier (1999) font partie des auteurs qui réussissent à formuler les modèles de transition-instauration les plus intéressants. D'une part, les cas pris en considération sont en partie différents : alors que Stepan ou Berins Collier reprennent différents cas européens classiques comme l'Europe du Sud ou l'Europe de l'Est, Share se concentre en substance sur une seule transition, celle de l'Espagne des années soixante-dix, et Karl et Schmitter ou même Munck et Skalnik Leff (1997) font référence tant aux transitions latino-américaines des années quatre-vingt qu'à celles plus récentes d'Europe orientale qui ont eu lieu entre la fin des années quatre-vingt et la décennie suivante. D'autre part, tous les auteurs se concentrent essentiellement sur deux macro-variables : bien qu'ils aient des caractérisations en partie différentes, tous les modèles de transition sont reconstruits et pris en considération en partant des acteurs-auteurs de la transition (les élites autoritaires au pouvoir ou celles de l'opposition ; ou encore les élites ou un ou plusieurs secteurs de la société civile) et des stratégies qu'ils mettent en place, centrées sur le compromis ou le recours à la force c'est-à-dire sur l'accord ou sur le conflit.

Ainsi, dans ce secteur de la démocratisation également, un secteur qui partait de théories générales comme la théorie des systèmes ou la théorie fonctionnaliste dans les années soixante, le choix dominant est celui de la mise en place de *framework* théoriques avec, dans un deuxième temps, la recherche d'explications spécifiques. On renonce donc à l'élaboration d'une théorie plus générale de l'évolution des régimes, qui aille au-delà des quelques indications de fond, très générales, que l'on considère comme acquises ou de propositions de modèles simplifiés de transition comme ceux dont on a parlé précédemment. Comme dans le cas des politiques publiques, les raisons du choix sont relativement simples : au-delà de l'approche et de la méthode suivie, on retrouve la préoccupation à l'égard de la complexité et de l'énorme richesse de la réalité empirique dans les différents cas analysés, de même que l'objectif d'englober cette richesse sans simplifications excessivement déformantes, qui sont – quoiqu'il arrive – inévitables. En ce sens, un *framework* théorique – entendu comme indication des variables cruciales et récurrentes sur lesquelles on élabore des modèles et des typologies – donne la possibilité de construire des cadres comparés empiriquement intéressants sans trop déformer les spécificités.

Il existe des exceptions à l'élaboration de *framework* théoriques si l'on passe des recherches sur les transitions et instaurations démocratiques à celles sur la consolidation. À ce propos, on peut citer au moins deux différentes propositions : la **théorie de l'accord** (*settlement*) ou de la convergence des élites de Higley et Gunther (1992) et, plus récemment, la **théorie de l'ancrage** de Morlino (1998). Dans leur travail, Higley et Gunther identifient deux seuls parcours possibles qui mènent à la consolidation démocratique en se référant surtout, mais pas seulement, à l'Europe du Sud et à l'Amérique latine. Ainsi, en soulignant le rôle central des élites, leur intégration structurelle, et leur partage d'un ensemble de valeurs, ils proposent deux hypothèses principales, alternatives entre elles : 1) il y a consolidation, quand au début de l'instauration démocratique, les élites choisissent consciemment l'adaptation et la coopération, c'est-à-dire l'accord ; 2) il y a consolidation quand, après une instauration démocratique et la formation d'un gouvernement stable, des élites initialement divisées convergent graduellement en acceptant les règles électorales et une

compétition correcte et adoptent des positions idéologiques plus modérées (convergence).

La théorie de l'ancrage (Morlino, 1998) est construite sur l'analyse de l'Italie, de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce durant la période suivant la Seconde Guerre mondiale. La consolidation démocratique, mais aussi la crise démocratique, peuvent être expliquées à partir des connexions différentes et changeantes entre la légitimation et certains « points d'ancrages » bien définis tels que l'organisation des partis ou le clientélisme. En bref, la proposition théorique de Morlino met en évidence la forte connexion entre des niveaux et des dimensions de la légitimation d'un côté, et des formes d'ancrage de l'autre. Le principal résultat, apparemment paradoxal, est que la consolidation peut être obtenue aussi en présence d'une faible légitimation. Cependant, dans cette hypothèse, il est nécessaire que l'ancrage soit fort. Si elle réussit, la consolidation comporte une extension encore plus importante de la légitimation, qui devient donc toujours plus inclusive. En conséquence, un ancrage fort apparaît comme superflu et ses coûts deviennent plus évidents et insoutenables. Cela ouvre la porte à la crise, et la connexion contre-intuitive entre consolidation et crise est ainsi mise en évidence. Plus précisément, après la consolidation, une crise n'a pas nécessairement lieu. Cependant, elle est plus probable quand la légitimation est devenue beaucoup plus grande alors qu'un ancrage fort demeure. En outre, la profondeur de la crise dépend de la force de l'ancrage. Lorsque la légitimation devient plus inclusive et lorsque les problèmes spécifiques et l'insatisfaction qui leur est liée augmentent, les modalités d'ancrage s'affaiblissent et un processus de changement s'enclenche (Morlino, 1998).

Essayons de tirer quelques conclusions générales de ce que l'on a affirmé dans ce paragraphe. Les comparatistes héritent leur « rêve » de construire une théorie de la politique des fondateurs de la théorie sociale (Lichbach et Zuckerman, 1997). Dans les vingt dernières années, au sein des deux principaux secteurs qui ont fait grand usage de la comparaison – celui des *policies* et celui de la démocratisation –, les chercheurs se sont orientés dans deux différentes directions par rapport au problème de la formulation de théories. Alors que l'analyse des politiques publiques a fait – et fait encore – un effort particulier pour développer de nouvelles théories à

moyenne portée, les études sur la démocratisation ont plutôt souligné l'importance d'approfondir l'analyse de cas spécifiques, en élaborant des *framework* théoriques. La recherche de théories a donc été une caractéristique spécifique des études sur les *policies* ; son évitement et la construction de *framework* ont en revanche représenté un caractère prédominant des études sur la démocratisation. Dans les deux secteurs, la conclusion est au final parfaitement cohérente avec ce que l'on a vu dans les paragraphes précédents de ce chapitre : formulation de théories définies dans l'espace et dans le temps ou, de manière alternative, élaboration d'une grille de concepts plus amples qui font partie de ce savoir nomothétique qui est élaboré dans certaines aires spécifiques.

1. Le recours à des « théories locales » permet de réduire, voire dépasser les risques de tomber dans ce que Daalder a appelé l'*expédient de Zanzibar*, selon lequel à chaque généralisation faite à partir d'un cas on peut objecter qu'à « Zanzibar » les choses évoluent de manière différente. Lewellen (1983) rappelle qu'en anthropologie, cette forme de critique des généralisations excessives est connue, non sans ironie, sous le nom de « bongo-bonguisme ».

Chapitre 3

Que comparer : les unités de base

- 1. L'IDENTIFICATION DE LA QUESTION**
- 2. CONCEPTS ET CLASSES**
- 3. L'OPÉRATIONNALISATION**
- 4. PROPRIÉTÉS ET VARIABLES**
- 5. LE DILEMME DES « VARIABLES NOMBREUSES, PETIT N »**

1. L'identification de la question

Commençons maintenant à nous occuper des problèmes de l'analyse comparée et des choix à effectuer. La première étape consiste à identifier *le problème de notre recherche*, à savoir la question, les objectifs que l'on veut atteindre, ce que l'on veut savoir, décrire, expliquer ou comprendre. On avait déjà mentionné dans l'introduction le fait que la « question » que l'on se pose doit avoir une importance politique pour que la recherche soit significative. Les exemples que l'on a déjà donnés, de même que d'autres possibles mettent précisément en évidence un premier point important : il faut, pour formuler un bon problème de recherche, se conformer à certains critères spécifiques. Les principaux, ceux dont on ne peut faire abstraction, sont indiqués ci-dessous :

- *Attention et intérêt pour le problème.* Ce critère comprend une sensibilité spécifique du chercheur et un choix purement individuel. Il renvoie essentiellement à des valeurs et des attitudes de base du chercheur à propos du thème de recherche et dérive souvent d'expériences personnelles et de valeurs propres. Nous

rencontrons à ce stade le thème de la neutralité axiologique comme vertu du chercheur, illustrée et expliquée en détail par Weber. Plus précisément, Bobbio (1971, p. 377) affirme que « la **neutralité axiologique** est la vertu du savant, tout comme l'impartialité est la vertu du juge : nul ne songerait à suggérer à un juge qu'étant donnée la difficulté d'être impartial, autant ne pas l'être ». Et il ajoute qu'un chercheur qui veut sérieusement faire de la recherche « utilise toutes les techniques de recherche qui lui permettent pour autant que cela est possible d'éliminer l'univers de l'à-peu-près dans lequel les jugements personnels s'insinuent plus facilement » (*ibid.*).

- *Importance du thème.* La possibilité, même lointaine, qu'une recherche puisse constituer la base de décisions politiques ou puisse influencer les opinions et positions politiques d'élites ou de groupes ou, simplement, concerne indirectement un nombre assez élevé de personnes. De fait, ce critère pousse à examiner et à étudier des thèmes et des problèmes qui sont importants pour la vie collective, pour l'avenir de la politique au niveau national, ou même international.
- *Connaissance de la littérature sur le sujet.* Dans la formulation du problème, le recours à ce qui est déjà connu sur le phénomène que l'on veut étudier, autrement dit à la littérature existant en la matière, est inévitable. Il arrive fréquemment qu'un chercheur – surtout s'il est jeune –, s'intéresse à un sujet important car il le connaît par le biais d'une recherche publiée ou d'un article, d'un essai ou d'un livre vu dans une bibliothèque, ou encore d'un séminaire ou d'un cours plutôt que sur la base d'un stimulus provenant directement de la réalité qui l'entoure.
- *Formulation empirique précise.* Un problème empiriquement précis requiert à la fois que l'espace dans lequel se situe le phénomène et la période que l'on entend étudier soient indiqués, mais suppose également que la signification des termes utilisés soit claire.
- *Contrôlabilité empirique de la formulation.* Arriver à une formulation du problème qui permette une analyse empirique est

également indispensable pour que l'on puisse parler de « science ». Cependant, cela signifie concrètement renoncer à poser des problèmes ou des hypothèses suggestives et fascinantes, mais impossibles à vérifier empiriquement.

L'énoncé de ces critères est suffisant pour comprendre combien ce que l'on a appelé la « première étape » est bien le résultat d'un parcours, parfois long, déjà entrepris, et représente en tout cas un moment décisif de toute recherche. Lorsque l'on formule le problème de notre recherche, il est important d'avoir une connaissance de base de notre futur objet d'étude, et une idée claire de la méthodologie que l'on entend appliquer, c'est-à-dire ce que l'on veut faire : décrire, expliquer ou comprendre ; ce que signifie décrire, expliquer ou comprendre ; on cherche des hypothèses générales ; quel est l'objectif premier de notre recherche ? Même s'il est implicite, ce processus – qui nous amène à avoir une conscience méthodologique plus importante – doit nécessairement avoir lieu, car le choix de la méthode aura des répercussions directes sur notre recherche. Dans l'annexe de *L'Imagination sociologique*, faisant référence à l'intellectuel-artisan qui devient conscient des outils qu'il utilise, C. Wright Mills parle de « *conscious thinker* » (penseur conscient).

2. Concepts et classes

Dès le départ, qu'il s'agisse de la formulation du problème de recherche ou, dans un deuxième temps, du choix des cas à examiner ou des variables à analyser, l'aspect conceptuel est crucial. D'où l'importance accordée à la **formation des concepts empiriques** dans les sciences sociales. Il s'agit non seulement de bien comprendre ce que l'on veut étudier, en en définissant les propriétés et les attributs, mais aussi de bien classer pour identifier les variations du phénomène dans les différentes situations. La « leçon » de Sartori (1971 ; 1984 ; Sartori et Morlino, 1991) est sans équivoque sur ce point : le « chien-chat » existe principalement par manque de conceptualisation (l'**élargissement des concepts**) et de classification (le **mal-classer**).

Dans l'expérience concrète du chercheur, on ne peut pas savoir si le développement des concepts et la classification ont lieu avant ou après le

choix des cas ou de l'arc temporel à analyser. L'une ou l'autre éventualité peut tout simplement arriver et le plus souvent on a recours à un processus mental d'interaction continue entre les données et la théorie. Il s'agit, en substance, de passer des idées à l'évidence empirique (Ragin, 2000). On reviendra plus en détail sur la **conceptualisation** et la **classification** au chapitre 5, où l'on introduira les mécanismes de base de la comparaison. Ici, il suffit de rappeler que les deux opérations intellectuelles sont étroitement liées. En effet, elles rendent toutes deux possible la mise au point conceptuelle qui permet d'identifier des **cas comparables**. L'attention pour des cas comparables, comme on le verra plus loin dans ce chapitre, est l'une des recommandations de Lijphart (1971), reprise par Collier (1991), et il est inutile d'en souligner l'importance.

Ainsi, on l'a déjà mentionné dans le paragraphe précédent mais il est utile de le rappeler, pour faire une recherche comparée, il est essentiel d'élaborer un cadre théorique ou tout au moins une série d'hypothèses, y compris simplement à partir d'études précédentes. Toutefois, plus le cadre théorique sera rigoureux et articulé, plus la possibilité de mieux cibler la recherche sur certaines hypothèses plus précises et moins nombreuses sera grande. Même si la parcimonie est une vertu qui a son prix en raison des limites qu'elle impose à la recherche, elle est nécessaire pour ne pas enfermer le chercheur dans des listes longues et souvent inutiles d'hypothèses. Une bonne construction théorique oriente très bien dans la sélection des hypothèses, dans la restriction du champ d'enquête, et donc dans une meilleure utilisation des énergies.

3. L'opérationnalisation

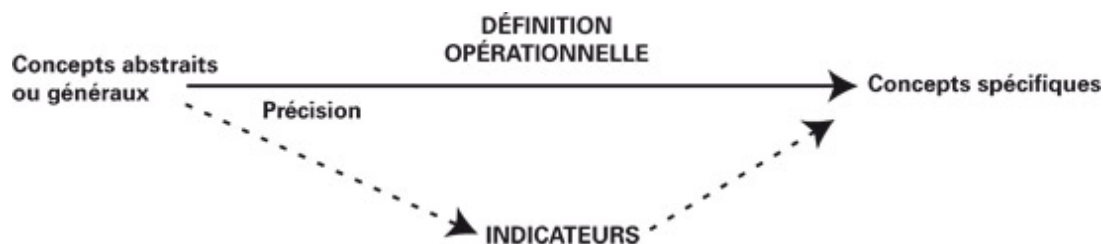
Avant d'aller plus loin, une autre question doit être abordée. De nombreux concepts, en particulier en politique, ne sont pas directement des **concepts d'observation ou empiriques**, c'est-à-dire qu'aucune réalité immédiatement et simplement perceptible ne leur correspond. Ce sont donc des **concepts théoriques**. S'il est simple de voir un chat ou un autre animal ou encore une chose et, par conséquent, d'en déduire qu'il existe un concept de chat ou d'un autre animal ou d'une chose, il n'en va pas de même lorsque l'on parle de système politique, de démocratie, de régime autoritaire, d'État,

de bureaucratie ou encore de partis politiques, groupes d'intérêt et de nombreux autres termes constamment utilisés dans le langage technique de la science politique, mais aussi dans le langage commun de la politique. Ce sont des concepts qui ont un niveau élevé de généralité et qui ne sont pas directement observables. D'autres termes comme élections ou conseil des ministres, même s'ils se situent à un niveau moins élevé d'abstraction, requièrent néanmoins quelques étapes avant d'être reliés à des aspects directement observables. Le point central à cet égard concerne le chemin à parcourir entre la signification et les référents empiriques, ce qui implique de préciser les étapes analytiques entre connotation et dénotation (voir chapitre 5). Ce parcours est accompli grâce à l'utilisation de définitions opérationnelles et d'indicateurs empiriques.

Une **définition opérationnelle** précise le champ des référents empiriques du concept. C'est-à-dire qu'elle nous dit comment il faudra procéder pour étiqueter, détecter, mesurer ou identifier un concept empirique particulier. Mais tous les concepts ne sont pas soumis à une définition opérationnelle. Lorsque cette opération est plus complexe, on peut avoir recours à un ou plusieurs indicateurs. Un **indicateur** est l'expression d'un lien de représentation sémantique entre le concept plus général et un concept plus spécifique à partir duquel on peut donner la définition opérationnelle (Marradi, 1980, p. 33) (fig. 3.1).

La première étape cruciale est donc l'articulation d'un concept général en plusieurs dimensions – la fameuse **segmentation** (Dogan et Pelassy, 1990, chap. 13) – et l'affirmation de l'existence d'un lien d'indication entre cette dimension conceptuelle et un élément directement observable. Par exemple, une certaine définition de la démocratie voit dans la compétition et la participation ses dimensions conceptuelles nécessaires. Un des indicateurs de la participation est le pourcentage de personnes qui ont effectivement voté lors des dernières élections dans le pays ou les pays auxquels on applique le concept de démocratie. Cet exemple est suffisant pour comprendre immédiatement l'importance de l'indication dont on va maintenant voir plus en détail certains aspects.

FIG. 3.1. DÉFINITION OPÉRATIONNELLE ET RAPPORT D'INDICATION



Premièrement, l'existence reconnue et acceptable d'une relation théorique entre le concept et l'indicateur, c'est-à-dire l'existence d'une pertinence théorique est essentielle (Bruschi, 1999, p. 77) : aller voter est communément accepté comme une forme de participation politique.

Deuxièmement, il est en général utile, voire indispensable, d'utiliser plus d'un indicateur pour analyser empiriquement un phénomène donné. Dans notre exemple, il existe des formes très différentes de participation politique, autres que la participation électorale (au sein des partis politiques, des mouvements, lors de manifestations spécifiques). Par conséquent, il est opportun et parfois inévitable de recourir à plus d'un indicateur pour vérifier empiriquement l'existence d'un phénomène qui reste complexe.

Troisièmement, les objectifs théoriques et, surtout, le problème que l'on se pose lui-même ont une incidence sur l'utilisation d'un indicateur plutôt qu'un autre. Si la participation électorale qui compte pour affirmer que l'on est dans une démocratie est la participation potentielle, alors l'indicateur plus spécifiquement pertinent concerne le pourcentage moyen de participation à plus d'une élection. Il indiquerait en effet la garantie réelle du droit de vote qui est à son tour un élément important pour évaluer la participation potentielle. Il est évident que dans ce cas il y aurait plusieurs étapes de l'analyse avant d'atteindre l'indicateur qui servira empiriquement : de la démocratie à l'une de ses dimensions, la participation ; de la participation en général à la participation politique et électorale potentielle ; de la participation électorale potentielle au respect concret du droit de vote ; du respect concret du droit de vote au pourcentage moyen effectif de vote sur un certain nombre d'années.

Quatrièmement, le lien d'indication est étroitement lié au contexte dans lequel l'indicateur est détecté : la participation électorale est un indicateur de participation démocratique s'il existe d'autres indicateurs de l'existence d'un niveau quelconque de compétition, dont le principal indicateur pourrait être l'existence de plus d'un parti. Si l'existence d'une compétition n'était pas

démontrée, le pourcentage des votants pourrait être un indicateur non pas de participation démocratique, mais de participation dans des contextes autoritaires ou totalitaires.

Cinquièmement, la constatation selon laquelle un même indicateur peut être utilisé pour différents « liens ». En effet, le pourcentage de vote dans un contexte démocratique, s'il est mesuré au cours des ans puis transformé en plusieurs mesures d'une tendance, peut aussi servir à indiquer le niveau de conflictualité qui existe dans une démocratie et, dans ce sens, utilisé avec des objectifs théoriques et de recherche complètement différents.

Sixièmement, les méthodologues suggèrent avec justesse qu'un indicateur, pour être efficace et valable, doit être unidimensionnel, c'est-à-dire qu'il doit être relié à une seule dimension du concept-phénomène que l'on veut analyser. Étant entendu qu'il est nécessaire de poursuivre consciemment et si possible d'atteindre une dimension unique, cet objectif est souvent problématique lorsque l'on est confronté à des situations concrètes de recherche. Par exemple, la participation électorale peut être utilisée pour détecter les niveaux de compétition. Dans de tels cas, la solution qui convient consiste à utiliser les mêmes données, dans ce cas des données électorales, mais à construire un indicateur différent : par exemple, pour la participation, la moyenne des votants pour une période donnée et, pour la compétition, les votants répartis par parti pour la même période. Pour faire face à ces difficultés, plusieurs chercheurs (voir, par exemple, Marradi, 1980, p. 39) suggèrent de faire usage d'une pluralité d'indicateurs pour mesurer la même dimension (voir ci-dessus). Ainsi, même si un indicateur n'est pas central et exclusif d'une certaine dimension, celle-ci est détectée de manière plus sûre grâce à l'adoption de plusieurs indicateurs. Cette recommandation toutefois se trouve souvent confrontée elle aussi à la réalité de la recherche pour laquelle trouver de bonnes données empiriques peut être particulièrement difficile.

Ainsi, on entend par **opérationnalisation** les différentes étapes par lesquelles on attribue un contenu empirique aux concepts qui ne sont pas immédiatement des concepts d'observation (Bruschi, 1999, p. 73). L'ensemble du processus analytique a été très bien schématisé en son temps par Lazarsfeld (Boudon et Lazarsfeld, 1969, vol. I, p. 41 et suiv.). Ses principales étapes peuvent être simplifiées de la manière suivante : on

commence par la formulation-définition du concept empirique correspondant au phénomène central auquel on s'intéresse ; on spécifie ensuite le concept en identifiant les dimensions qui le constituent ; on identifie le plus grand nombre d'indicateurs considérés comme importants pour les dimensions énucléées ; enfin, dans les cas où l'on arrive à trouver des mesures quantitatives, on peut passer à la formulation d'indices, autrement dit, à mesurer et trouver des nombres qui résument le *quantum* de présence de l'aspect empirique considéré comme un indicateur (voir l'introduction). On sait bien que, dans la plupart des cas, la recherche politique réalise les trois premières étapes mais pas la dernière, précisément parce qu'elle est souvent de nature qualitative. En ce sens, il n'est pas vraiment nécessaire de rappeler que les étapes de base de la recherche quantitative ne sont pas différentes de celles de la recherche qualitative.

4. Propriétés et variables

Comme on l'a vu, la formation de concepts et l'opérationnalisation sont les procédures logiques qui nous permettent d'identifier clairement les unités ou **cas comparables** – c'est-à-dire les types d'objets ou d'événements traités par une recherche comparée donnée. Cela est dû au simple fait qu'il est possible d'examiner les réalités empiriques que l'on veut étudier au sein des mêmes catégories conceptuelles (ou classes). Ainsi, ce qui est comparable est le fruit, en premier lieu, de la formulation de concepts empiriques corrects et, en conséquence, de la construction de classes et d'hypothèses. En ce sens, la question de savoir « que comparer » est liée à celle du « comment comparer » (voir chapitre 5). Il est donc possible de comparer des réalités différentes, comme des chiens et des chats, si nous les englobons de manière significative dans la même catégorie des animaux de compagnie.

Cependant, pour déterminer ce qui est comparable, il faut aussi identifier (sélectionner) des **propriétés**, c'est-à-dire l'ensemble des caractéristiques ou « aspects » des unités ou des cas considérés comme importants pour la recherche. D'un point de vue logique et formel, les informations relatives à l'objet d'une recherche, décomposées par cas et propriétés, peuvent être exprimées par l'intermédiaire d'une **matrice de données** – par exemple, un tableau 2x2 – où, en général, les lignes indiquent les cas et les colonnes les

propriétés. Enfin, les « cases » se trouvant à l'intersection des lignes et des colonnes identifient l'**état**¹, ou valeur de chaque propriété pour chaque cas. L'opérationnalisation, comme on l'a vu, transforme ensuite directement ou par le biais de rapports d'indication, les propriétés des cas, qui sont l'objet de la recherche, en variables passibles de « mesurage ».

Autre réflexion sur ce point : les variables choisies, qu'elles soient nombreuses ou pas, sont mesurées avec des données quantitatives si elles sont des variables au sens propre du terme, ou sinon elles sont définies avec des données qualitatives, et la variation est identifiée par le classement. De ce point de vue, la configuration de la comparaison doit être organisée à travers une **matrice de données** qui permet de spécifier de manière plus rigoureuse tant les dimensions spatiales et temporelles choisies que les propriétés et variables sur lesquelles on veut effectuer la comparaison (Bartolini, 1991) (fig. 4.1). Avec cette procédure, le fait que les variables soient accompagnées de données quantitatives ou données *soft* ou qualitatives est sans importance. Le procédé de comparaison sera le même. Cependant, il faut ajouter que dans tous les cas, même dans le « simple » recueil de chiffres, l'aspect théorique est nécessairement au premier plan. Encore une fois, donc, nous sommes ramenés vers la dimension théorique.

Que signifie, plus précisément, comparer deux ou plusieurs réalités différentes ? Comme on vient de le dire, cela signifie comparer deux phénomènes ou plus en les ramenant à une même catégorie conceptuelle. Cela signifie, plus précisément, que l'on compare les propriétés, à savoir les caractéristiques spécifiques – similaires ou différentes – de deux phénomènes ou plus, ou plutôt que l'on compare les valeurs et les modes (types) que des propriétés ou variables similaires adoptent dans deux phénomènes différents ou plus. Mais on compare également les propriétés, les états et les valeurs de ces variables à un moment donné – on parle alors de **comparaison synchronique** –, ou dans deux moments différents – on parle alors de **comparaison diachronique** (chapitre 4). On peut enfin comparer les causes de ces phénomènes, afin de voir si elles sont semblables ou différentes.

Il faut ensuite rappeler qu'un des problèmes constants de la comparaison est qu'il est impossible d'isoler des propriétés d'autres propriétés ou du contexte du phénomène étudié. Dans la comparaison, il faudra

inévitablement reconstruire toutes les propriétés ou les états et leurs valeurs respectives en les réduisant au phénomène étudié, tant pour effectuer une comparaison plus efficace que pour fournir une explication plus approfondie.

Pour illustrer ce qui précède, prenons l'exemple – assez simple – de la comparaison des systèmes électoraux dans certains pays. Au-delà de la notion générale de système électoral, entendue comme la transformation des préférences des électeurs en sièges et en élus, considérons les principales propriétés des systèmes électoraux, telles que la formule électorale, la dimension du collège, l'existence de seuils pour la répartition des sièges. La comparaison sera faite sur chacune de ces propriétés et aura un caractère qualitatif, y compris en termes de présence ou d'absence de ces propriétés. Si, par la suite, on voudra comparer le degré de proportionnalité de chaque système électoral, on formulera des indices plus ou moins simples, et la comparaison sera effectuée sur les valeurs de chaque indice pour chaque pays. Et cela peut être fait pour le même système électoral à des époques différentes. On pourra, enfin, mettre en évidence les causes d'un état ou la valeur d'une propriété dans les différents systèmes électoraux. Que répondre, par exemple, au fait que des systèmes pour l'élection du parlement ayant des propriétés données, voire similaires, produisent des effets différents ? Est-ce à cause d'un certain système de partis ou de l'existence d'un chef de l'État directement élu par le peuple ou pour une autre raison ?

L'analyse précédente et ces dernières observations nous amènent à suggérer deux autres réponses – non alternatives – à la question « que comparer ». La première reprend la distinction proposée par Przeworski et Teune (1970) entre une stratégie de recherche du type *most similar systems*, qui confronte des systèmes ou des cas assez proches tels que, par exemple, la IV^e République en France et l'Italie d'avant les années quatre-vingt-dix, ce qui permet de garder sous contrôle un large éventail de facteurs, et une stratégie de recherche du type *most different systems*, privilégiée par les deux chercheurs, qui combine des systèmes très éloignés entre eux, à l'exception de quelques éléments communs servant de variable indépendante (comme le Japon et l'Italie de l'après-guerre).

La deuxième réponse, sur laquelle nous reviendrons dans le chapitre 5, fait une distinction entre la **comparaison quantitative** qui met l'accent sur les variables, et la **comparaison qualitative** qui met au contraire l'accent sur

les cas. En reprenant les termes utilisés par Ragin et Zaret (1983), on peut parler respectivement de comparaison « statistique », qui renvoie à la tradition durkheimienne, et de comparaison « historique », qui renvoie à la tradition wébérienne. Enfin, les deux séries de modèles de recherche, comme nous le verrons dans le chapitre 5, renvoient également aux canons logiques de Mill.

Nous pouvons essayer de résumer ce qui a été dit jusqu'ici. Si l'on considère d'une part la recherche de **ressemblances** et de **différences** comme une finalité plus précise de la comparaison et, d'autre part, les phénomènes analysés par les deux types de comparaison décrit ci-dessus comme des **cas** ou des ensembles de **variables**, on obtient les quatre résultats indiqués dans le tableau 3.1.

||||| **Tableau 3.1. Résultats de la comparaison selon les objectifs et l'unité d'analyse**

	Phénomène vu comme	
Objectif	Cas	Ensembles de variables
Ressemblance	Identification des hypothèses applicables à plusieurs cas	Propositions théoriques relatives aux variables des phénomènes considérés
Différence	Spécification des propriétés uniques d'un certain cas	Spécification des temps et de l'espace relatifs à un phénomène donné (sondage)

5. Le dilemme des « variables nombreuses, petit N »

On a vu dans le paragraphe précédent que, parmi les décisions concrètes que le chercheur doit prendre, certaines concernent la sélection de cas et de leurs propriétés/variables relatives. À ce stade, le « problème propre à la méthode comparée » est celui *des variables nombreuses, petit N* (Lijphart, 1971, p. 686). Comme l'indique le politologue hollandais, ce dilemme peut être abordé sur deux points, celui des variables ou celui des cas. Les mesures suivantes renvoient à la question des variables :

- a) réduire l'« espace d'attributs » de l'analyse, c'est-à-dire le nombre de propriétés/variables à prendre en considération ;
- b) orienter l'analyse sur les variables clés ;

Deux autres possibilités permettent, au contraire, de traiter la question des cas :

- c) augmenter autant que possible le nombre de cas ;
- d) orienter l'analyse comparée aux cas comparables (sur cette dernière solution on renvoie à ce qui a déjà été dit dans le paragraphe précédent).

Précisons la question en partant de la recommandation de Lijphart de réduire le nombre des variables à analyser (la stratégie *a*). La diminution du nombre de propriétés et de variables a pour objectif de conduire à des explications plus solides, parce que démontrées grâce à une plus grande quantité de données empiriques, en évitant la difficulté des « troisièmes variables » (ou variables intervenantes). Cette opération peut être réalisée grâce à une réduction de l'**espace d'attributs**, pour utiliser la notion de Lazarsfeld et Barton (1951), c'est-à-dire de l'ensemble des caractéristiques qui concernent et caractérisent une classe ou un type. Concrètement, cette réduction est obtenue par la fusion de certains types puis par le placement des cas et des données qui les concernent dans un nombre ainsi réduit de types. Ce résultat est obtenu par une augmentation du niveau de généralité – on est ainsi ramenés à « l'échelle d'abstraction », sur laquelle nous reviendrons dans le chapitre 5 –, ce qui permet également d'augmenter le nombre de cas appartenant à un certain type. Ce qui nous ramène à une autre recommandation de Lijphart (la stratégie *c*).

Si, toutefois, il y a eu une augmentation effective des cas étudiés, la réduction des variables compense leur augmentation quasiment inévitable, due précisément à la croissance des cas empiriques et à l'effet des troisièmes variables. La réduction de l'espace d'attributs peut également être faite en utilisant des théories, c'est-à-dire des hypothèses fortes, à l'appui de la recherche, afin de réduire les facteurs explicatifs qu'il faut considérer et, par conséquent, d'atteindre une plus grande **parcimonie théorique** (Collier, 1991).

Cet aspect, en réalité, renvoie également à la deuxième recommandation de Lijphart (1971) : orienter l'analyse comparée sur les variables clés (stratégie *b*). Toutefois, en suivant ce procédé, on va au-delà de la réduction de l'espace d'attributs. On souligne simplement à nouveau l'importance de l'aspect théorique qui, pour le comparatiste, doit être mis au premier plan.

Dans cette phase, un autre problème concret se pose au chercheur. Si l'on augmente le nombre de cas et, le cas échéant, on allonge le temps pris en considération et on diminue le nombre des variables analysées, alors l'appareil théorique et conceptuel dont se sert le chercheur doit être bien articulé, la recherche doit avoir un *focus* bien défini, et doit aussi pouvoir s'appuyer sur des recherches antérieures pour obtenir un bon résultat.

Par contre, s'il n'est pas possible de s'appuyer sur des théories ou des concepts articulés, ou s'il n'y a pas de bibliographie de référence, s'il s'agit, en d'autres termes, d'une recherche « nouvelle », alors le chercheur sera inévitablement conduit à augmenter le nombre des aspects à prendre en considération et, tout aussi inévitablement, il sera amené à réduire le nombre de cas et peut-être aussi la période prise en examen.

En réalité, cependant, dans certains secteurs, le contraire a eu lieu. Par exemple, Ferrera (1991) illustre la stratégie opposée adoptée – peut-être inconsciemment – dans les études sur le *welfare state*. Pour analyser l'un des phénomènes les plus importants des démocraties modernes, avec lequel on a tenté de donner un contenu substantiel à la démocratie dans le monde occidental, l'itinéraire de la recherche est parti de travaux ayant des hypothèses très spécifiques et des séries chronologiques quantitatives pour ensuite aller vers des études qualitatives de cas individuels dans lesquels les différentes relations étaient mieux analysées et plus approfondies. Dans ce cas, certaines critiques sur les limites et la fiabilité des séries chronologiques, l'exigence d'approfondir et, inévitablement, la nécessité d'accroître le nombre de variables analysées pour arriver à une meilleure compréhension du phénomène ont bénéficié de ce qui avait été fait avant, en adoptant une stratégie parfaitement en accord avec les suggestions de Lijphart.

Le renvoi à cette dernière tradition d'études, cependant, nous permet de remarquer que dans les développements les plus récents de la politique comparée l'existence d'un « petit N » n'est plus perçue comme un problème. En effet, depuis un certain temps, l'existence d'une tendance « vers une justification plus élaborée de la possibilité de se concentrer sur des cas relativement peu nombreux » (Collier, 1991, p. 119) s'est affirmée. Cette tendance, d'ailleurs, reflète l'évolution des sciences sociales, dès le début des années soixante-dix, vers des intérêts « interprétatifs », constitués par la

propagation d'« approches par configuration », de recherches qualitatives et de « descriptions denses » qui trouvent dans le nombre limité de cas un terreau fertile (Mair, 1996).

1. On entend par état d'une propriété la manière particulière avec laquelle cette propriété se présente. Par exemple, si la propriété en question est l'adhésion à un parti, elle peut être diffusée sur le territoire ou concentrée dans certaines aires.

Chapitre 4

Que comparer : espace et temps

1. DIMENSIONS DE LA COMPARAISON

2. IDENTIFICATION DE L'ESPACE

3. DÉFINITION DU TEMPS

4. LE PROBLÈME DE LA MULTI-COLINÉARITÉ

1. Dimensions de la comparaison

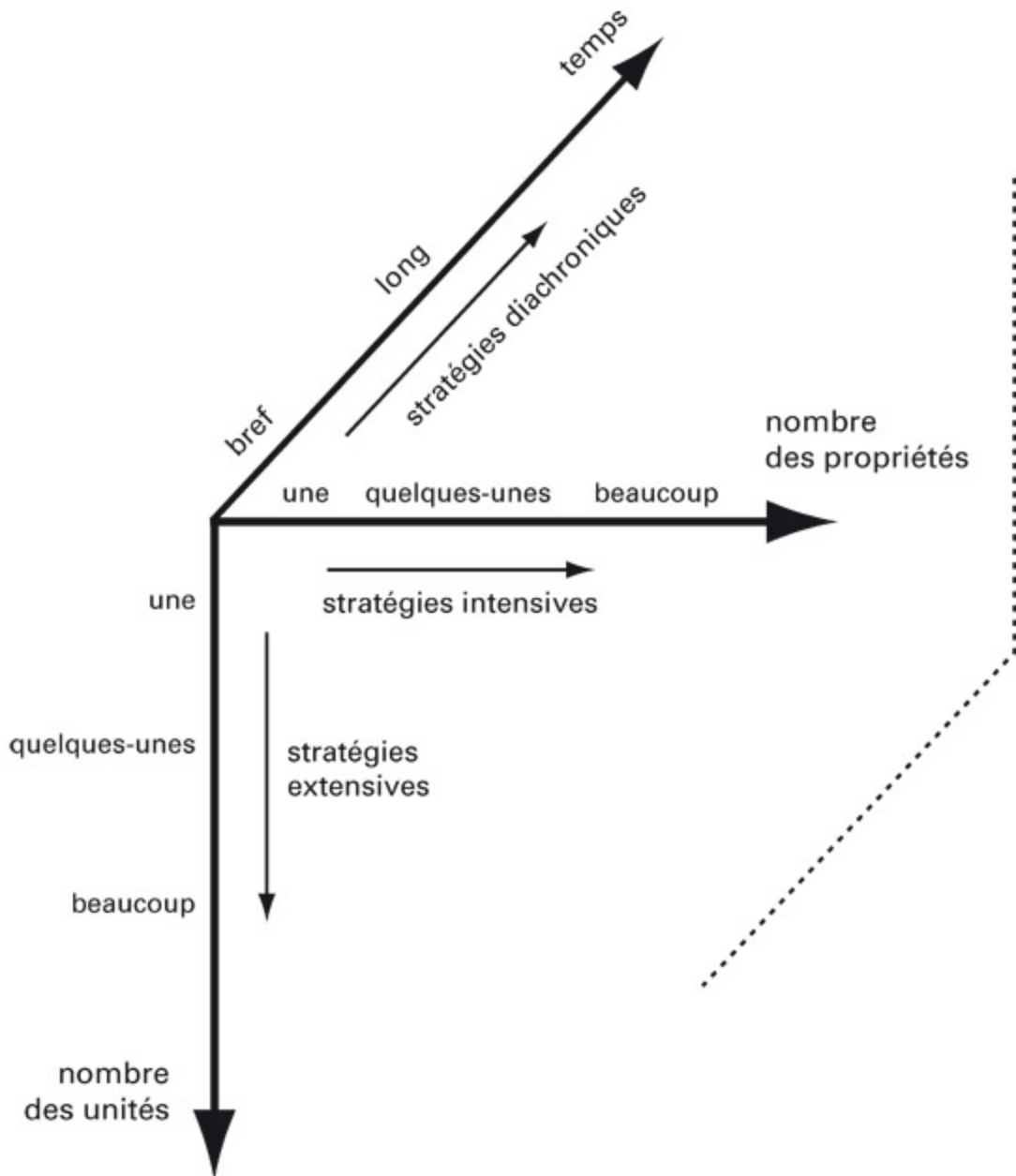
Ce qu'il faut comparer peut être défini par trois dimensions. La première, que l'on vient de traiter dans le chapitre précédent, concerne les propriétés (ou variables) à analyser. On peut déduire les deux autres des exemples donnés dans l'introduction (capacité de gouvernement et réformes institutionnelles en Italie ; démocratisations en Europe de l'Est ; force du parti communiste par rapport à celle du parti socialiste en Italie de 1945 à 1991 ; responsabilité des gouvernants et capacité de sanction des gouvernés), lesquels suggèrent que la comparaison implique toujours la spécification :

- a) d'un cadre spatial-horizontal ;
- b) d'un arc temporel-longitudinal.

La combinaison des choix relatifs à ces trois dimensions essentielles du travail empirique définit ce que l'on appelle une stratégie de recherche. Plus précisément, si l'on se concentre sur les deux dernières dimensions, on peut distinguer entre des stratégies synchronique ou diachronique, selon que l'analyse des cas et de leurs propriétés se limite à un intervalle de temps relativement petit ou qu'il s'étende sur une période plus longue. On peut également distinguer (chapitre 5) les stratégies de recherche extensives,

orientées par les variables, dans lesquelles sont prises considération peu, voire une seule propriété dans un très grand nombre de cas, des stratégies intensives, orientées par les cas, dans lesquelles l'attention se concentre sur un petit nombre de cas, à la limite un seul, mais à un grand nombre de propriétés (Ragin, 1987 ; 1994). Les relations entre ces trois dimensions et les stratégies de recherche qui leur sont liées sont représentées dans la figure 4.1.

FIG. 4.1. DIMENSIONS EMPIRIQUES ET STRATÉGIES DE RECHERCHE



Source : Bartolini, 1986, p. 45.

Compte tenu des dimensions considérées, on peut proposer une **définition de la comparaison** comme étant la méthode de comparaison entre deux ou plusieurs états d'une ou plusieurs propriétés, énucléés de deux ou plusieurs objets à un moment précis ou durant une période plus ou moins longue (Fideli, 1998, chap. 1).

Un aspect « substantif » émerge de nos exemples. Si l'on regarde attentivement les questions soulevées, toutes ont trait à la **macro-politique**.

Par commodité analytique, on peut se référer ici au concept de système politique – entendu comme l’ensemble du régime, de l’État et de la communauté politique – et aux réalités nombreuses et variées, parfois très différentes et éloignées dans l’espace et dans le temps, auxquelles ce concept renvoie. Un secteur très important de la science politique traditionnelle et moderne a étudié et développé les différents thèmes propres aux systèmes politiques, à savoir les parties, éléments et composantes de ceux-ci, « redécoupés » de différentes manières. Dans ces études, une importante tradition de comparaison macro-politique s’est développée et établie de longue date.

Il s’agit ainsi non seulement de comparer des systèmes (politiques) « entiers », c’est-à-dire leurs dynamiques de changement (mise en place, consolidation, crise, effondrement), mais aussi de comparer leurs parties, éléments ou composantes, c’est-à-dire les différents partis, mouvements, organisations d’intérêt, mais aussi les différentes lois électorales, parlements, gouvernements nationaux et locaux, ou encore les différentes politiques de milieux (locales, nationales, supranationales) et de secteur (de régulation, constitutive, distributive, de redistribution). En d’autres termes, on pourrait dire que la comparaison macro-politique peut se rapporter à la *polity*, la *politics* et les *policies*, dans leurs aspects statiques et dynamiques, ainsi que dans leurs relations mutuelles (Cotta, Della Porta et Morlino, 2001).

L’aspect le plus important de ces recherches est que l’unité d’analyse – les systèmes politiques ou leurs parties – influence la méthode elle-même, la comparaison. Au niveau macro-politique, en effet, les réalités que l’on veut comparer nous amènent à affronter des problèmes méthodologiques particuliers comme par exemple le fait qu’à un niveau macro-politique, on analyse toujours des problèmes complexes, ou encore le nombre réduit de cas que l’on peut d’habitude étudier, ou enfin la nature qualitative de la grande majorité des phénomènes étudiés. Des problèmes qui ne renvoient pas uniquement à l’objet d’étude en soi, le système politique, mais aussi à certaines de ses caractéristiques.

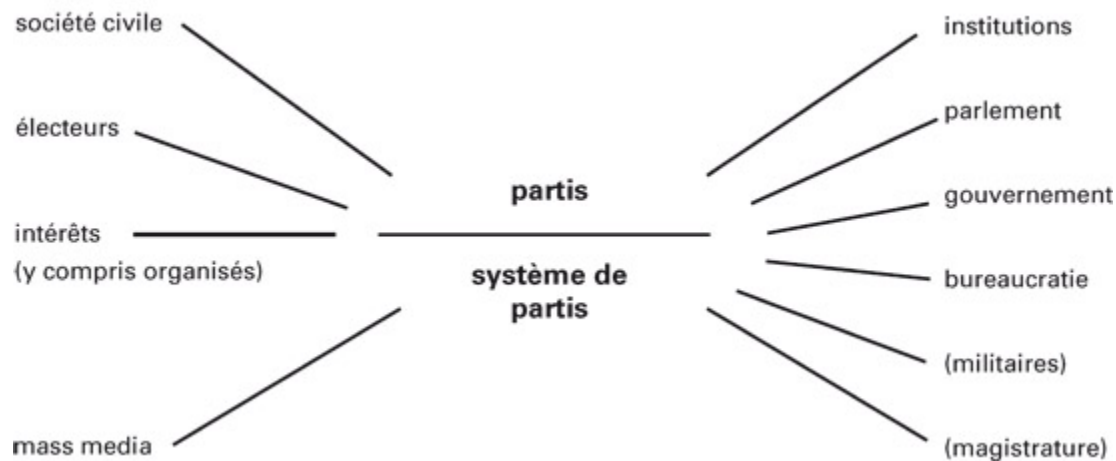
Reprenant le fil du discours, la première étape en recherche comparée est la détermination du problème ou de la question que l’on se pose (ce que l’on veut savoir, décrire, expliquer ou comprendre), qui est elle-même liée à

l'explicitation des questions méthodologiques (choix de la méthode, connaissance des procédures à utiliser, etc.). Dans un deuxième temps, il faut procéder à un minimum d'élaboration théorique : définition des concepts, formulation d'hypothèses et classification. L'analyse de nouvelles données nous obligera ensuite à reformuler nos hypothèses, classifications et typologies, ce qui nous conduira à chercher de nouvelles données, dans ce mouvement continu d'aller-retour entre la théorie et la réalité empirique.

La formulation de concepts et d'hypothèses les concernant est très importante car lorsque l'on s'occupe de macro-politique, on se trouve facilement face à une quantité énorme de données : cela peut conduire à une certaine confusion, ou à la tentation de toutes les recueillir, autrement dit à la paralysie. Une bonne construction théorique permet une plus grande parcimonie et aide à choisir les hypothèses et focaliser la recherche.

Commençons par exemple à analyser – pour le moment seulement intuitivement – l'Espagne, le Portugal et la Grèce et voyons ce qui s'est passé entre la fin des années soixante-dix et le début des années quatre-vingt. Le rôle des partis – en particulier les modifications qu'ils ont apporté dans les équilibres politiques – apparaît tout de suite évident. Notons que les partis politiques représentent un seul thème, ce qui implique déjà une forte focalisation dans notre recherche. Mais il est important d'analyser les systèmes de partis – plus que les partis en eux-mêmes – car sinon, on ne saurait expliquer de nombreux événements. Remarquons également que l'on est allé déjà deux fois de la théorie à la réalité et vice-versa. Le parti est une structure d'intermédiation qui joue des rôles différents par rapport à la société civile. On peut, graphiquement, le représenter de la manière suivante :

FIG. 4.2. SCHÉMA DU RÔLE D'INTERMÉDIATION DES PARTIS



Les principales macro-fonctions des partis sont :

- le ***vote-seeking*** qui concerne la position du parti à l'égard de l'électorat et des intérêts qui peuvent être organisés ou pas ;
- l'***office-seeking*** qui concerne la position du parti au parlement, au gouvernement et en liaison avec les intérêts organisés ;
- la ***policy-seeking*** qui concerne la position du parti dans le processus de décision, donc liée au parlement, gouvernement, commissions parlementaires, ministères, bureaucratie, ou encore avec d'autres institutions locales.

Cette vision « parti-centrique » – qui pourrait être observée dans de nombreux cas, à commencer par la démocratie italienne – a été étayée par des recherches menées dans plusieurs pays.

Étant partis d'une analyse particulièrement simplifiée, où le parti politique était quasiment la seule « variable » indépendante, on se trouve maintenant face à un enchevêtrement complexe de variables. Si l'on considère le Portugal entre la fin des années soixante-dix et le début des années quatre-vingt, on ne peut passer outre l'analyse des rapports entre partis et militaires et celle de la civilisation du système politique. Si l'on considère l'Italie des deux dernières décennies, il faut analyser le rapport entre partis et magistrature : l'absence de véritable opposition politique explique l'émergence de « substituts fonctionnels » tels que la magistrature (ou de journaux comme *La Repubblica*). Et le nombre de variables ne cesse d'augmenter.

Tout cela exige une réduction de « l'espace d'attributs » (Lazarsfeld) et une orientation sur les « variables clés » (Lijphart), mais la complexité demeure. Et d'ailleurs, une simplification excessive pourrait donner des résultats stériles. Par exemple, il serait impensable d'étudier la consolidation de la démocratie au Portugal en ignorant le rôle des militaires. L'opération de simplification (absolument nécessaire) est un choix entre ce qui est plus ou moins important, mais doit être justifié par des présupposés théoriques. La théorie est donc importante non seulement pour l'aspect procédural, mais aussi parce qu'elle permet l'orientation vers les variables clés.

2. Identification de l'espace

L'étape suivante (suivante au sens figuré, dans une distinction analytique théorique entre les différentes phases) est l'**identification de l'espace**. Il s'agit de décider combien de cas et quels cas inclure dans la recherche par rapport aux présupposés théoriques (nous avons déjà mentionné le fait que le choix des cas est suggéré tant par la question que l'on se pose, que par l'élaboration des hypothèses et des concepts).

Ce choix doit être équilibré, et dans un certain sens intermédiaire : un nombre élevé de cas mènera à une analyse très riche et à une recherche avec des résultats importants et suggestifs, mais tendra également à voir s'aggraver le problème des troisièmes variables.

Exemple : si les partis sont au centre de notre analyse (variable ou facteur indépendant) et si l'on analyse l'Italie, l'Allemagne et l'Autriche, le rapport entre partis et militaires (variable ou facteur intervenant) est pour ainsi dire hors de propos. Pour l'Espagne, en effet, le rôle de l'armée n'a d'importance que dans certaines phases. En Grèce, il est important seulement dans la phase de transition-instauraton. Au Portugal, ce rôle est central jusqu'à la moitié des années quatre-vingt.

Il est clair qu'en augmentant le nombre de cas, la réalité que l'on étudie s'enrichit, mais en même temps le poids d'autres variables à analyser augmente également. Pour cette raison, la décision concernant les cas à analyser et leur nombre ne peut pas être fondée uniquement sur les données

disponibles, mais aussi sur les hypothèses de recherche. Le choix doit être fait en sous-pesant soigneusement tant les avantages (enrichissement de la recherche) que les inconvénients (qu'ils se situent au niveau des procédures – il est difficile de gérer un grand nombre de données – ou à celui de la méthode – le problème des troisièmes variables et du paramétrage).

Quoi qu'il en soit, le nombre de cas est à l'origine de différentes stratégies de comparaison, qui sont essentiellement les suivantes :

- a) L'**étude de cas** : elle concerne un seul cas (nous parlerons de cette stratégie en détail dans le chapitre 6).
- b) La **comparaison binaire** : elle concerne deux cas. Elle peut se faire entre des systèmes semblables, ayant des caractéristiques communes. On parle alors de « stratégie des systèmes les plus similaires » et, dans ce cas, elle présente des aspects méthodologiques assez similaires à de nombreuses études d'aire (cf. ci-dessous). Mais elle peut aussi se faire entre des systèmes différents. On parle alors de « stratégie des systèmes les plus différents ». La recherche a alors pour but d'expliquer un phénomène en observant les valeurs minimales et maximales et les modalités les plus diverses et variées pour chaque propriété. L'explication obtenue grâce à cette stratégie est plus forte dans la mesure où la grande différence qui existe entre les deux cas en ce qui concerne toutes les principales dimensions comporte une inférence implicite : l'explication devrait être valable pour tous les autres cas qui ont, sur ces mêmes dimensions, des positions intermédiaires ou proches de l'un ou l'autre des cas examinés.
- c) La **comparaison d'aire** (ou *area study*) : on examine, en général, de 3 à 5/6 pays. Cette stratégie prend en considération une zone géopolitique déterminée, comprenant des pays avec des traditions historiques, culturelles, linguistiques, socio-économiques, etc. communes. Sa caractéristique est que dans l'analyse globale de ces pays ou de phénomènes spécifiques qui les concernent, le paramétrage est plus aisé. L'explication peut donc tenir pour acquis certains facteurs communs ou très similaires pour tous les cas étudiés. Les zones géopolitiques les plus étudiées sont : les pays scandinaves (la Suède, la Norvège,

le Danemark et la Finlande) surtout dans les années soixante et soixante-dix ; l'aire anglo-saxonne (le Royaume-Uni, le Canada, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et l'Australie) ; récemment, l'Europe du Sud (la Grèce, l'Italie, l'Espagne, le Portugal) ; l'Amérique latine (en particulier le Brésil, l'Argentine, le Pérou et le Chili) ; l'Europe de l'Est (en particulier la Pologne, la Hongrie, la République tchèque et la Slovaquie) ; l'Extrême-Orient (Taïwan et la Corée du Sud).

Certaines études d'aire, telles que celles sur les pays anglo-saxons, montrent que l'appartenance à une même aire n'implique pas la contiguïté territoriale, mais plutôt le partage de certaines traditions et aspects culturels. Des études sur d'autres aires, telles que l'Europe du Sud ou l'Amérique latine, mettent au contraire en évidence qu'il est possible de construire artificiellement une zone quand on retrouve un même macro-phénomène dans les différents pays. Ce qui définit l'« aire » dans ces études est la question que l'on se pose, comme par exemple la mise en place ou la consolidation de la démocratie, et l'objectif est d'expliquer les différences dans la mise en place de la démocratie entre les différents cas. À cet égard, il n'est pas nécessaire que les cas aient des éléments de *background* similaires ; il peut au contraire y avoir des différences considérables dans les facteurs sous-jacents concernant l'économie, la société et la culture. La logique de l'étude d'aire est ainsi inversée : on ne peut tenir pour acquis certains facteurs de *background*, et ce qui est commun est précisément le phénomène que l'on étudie, dont on recherche surtout les différences entre les cas, chacun dans son unité. De cette façon, on finit par combiner une stratégie d'aire avec une stratégie des systèmes les plus différents. C'est le cas des études sur la mise en place de la démocratie en Italie, si éloignée, historiquement parlant, des autres pays d'Europe du Sud.

- d) La **stratégie des cas multiples** : on prend en considération un nombre élevé de cas, en général plus de 6 et jusqu'à 20 ou 30, voire plus. Les principaux exemples de ce genre de stratégies sont l'étude de Lijphart (1984) sur vingt-cinq démocraties dans le monde, celle de Powell (1982) concernant certains aspects de vingt-neuf démocraties contemporaines (ordre civil, capacité de décision, efficacité de la démocratie, etc.) ou celle d'Inglehart

(1997) sur certains aspects de la culture politique dans quarante-trois pays. Le nombre élevé d'unités que l'on compare pose des problèmes considérables de simplification et rend la manipulation des données à recueillir plus difficile, tandis qu'il entraîne une réduction des variables clés que l'on peut justifier seulement théoriquement. Enfin, la recherche peut être à la fois qualitative et quantitative, comme celle de Lijphart. Elle peut aussi opérer une simple traduction conventionnelle en nombre – et donc en quantité – de données qualitatives (Powell). Elle peut enfin être explicitement quantitative quand elle est effectuée grâce à l'utilisation des sondages (Inglehart). Dans tous les cas, le nombre élevé de cas n'implique pas seulement la simplification de l'analyse, mais comprend également une plus grande attention aux dimensions et aux variables spécifiques, plutôt qu'à l'approfondissement du fonctionnement des « systèmes entiers ». On atteint cet objectif de manière beaucoup plus satisfaisante avec d'autres stratégies, en particulier avec l'étude des cas individuels.

Pour conclure, cet *excursus* sur les stratégies de comparaison montre que le nombre de cas est loin d'être sans effet sur les résultats de la comparaison. Le choix d'enquêter sur *un* cas unique, même avec l'aide d'hypothèses comparées présentes dans la bibliographie existant déjà (étude du cas, chapitre 6), répond à des questions et à des objectifs déterminés ; la comparaison de deux cas, en particulier lorsqu'il s'agit de cas très différents entre eux (comparaison binaire), répond à d'autres questions et objectifs ; l'analyse de trois à cinq pays appartenant à une même aire géographique (comparaison d'aire) répond à d'autres questions encore. En outre, avec l'augmentation du nombre de cas, le type de comparaison change : on passe d'une comparaison essentiellement qualitative à une comparaison avant tout quantitative, s'appuyant sur une analyse statistique. La distinction entre les deux types de comparaison se situe souvent au seuil des cinq/sept cas. L'essai de Lijphart sur les démocraties (1984) est l'une des rares œuvres où l'auteur a réussi à concilier les aspects qualitatifs et quantitatifs dans le cadre d'une étude d'aire sur plus de vingt cas.

On peut rappeler, pour clore ce paragraphe, que le choix concernant le nombre de cas à étudier doit être fait, comme nous l'avons vu dans le chapitre 3, en même temps que le choix concernant *quels* cas étudier (cas comparables).

3. Définition du temps

Une autre étape concerne la **définition du temps**, c'est-à-dire l'arc de temps, la période que l'on entend étudier. Les recherches comparées les plus importantes sont celles qui embrassent une période de temps plus ou moins large et que l'on appelle **diachroniques**, contrairement à celles où le temps n'est pas considéré comme une variable et que l'on appelle **synchroniques**. Les deux principales raisons de la plus grande importance des recherches comparatives diachroniques sont : premièrement, la recherche est synchronique précisément parce que le temps est réduit artificiellement à une simple unité et laissé de côté dans l'analyse, et de ce point de vue, il s'agit d'une recherche inévitablement moins approfondie et significative ; deuxièmement, renoncer à la dimension temporelle signifie se condamner à ne pas analyser le changement, autrement dit un aspect-dimension important de la recherche sociale dans la mesure où il concerne tous les phénomènes pouvant être étudiés. Selon de nombreux auteurs, c'est précisément le principal aspect à étudier.

Premier exemple : en nous limitant à l'étude de la consolidation de la démocratie en Espagne, au Portugal et en Grèce, on pourrait dire que notre analyse est synchronique, dans la mesure où les phénomènes étudiés ont tous eu lieu au même moment. L'importance de reconstruire le processus qui a conduit à la consolidation dans ces trois pays est pourtant évident et ne peut être fait qu'en introduisant la variable temps.

Deuxième exemple : supposons que l'on s'intéresse à l'impact que le fait d'être au gouvernement a sur les partis en observant la social-démocratie au Portugal, le parti socialiste en Espagne, et la Nouvelle démocratie en Grèce. On pourrait réduire le temps à une simple unité et examiner cet impact globalement, mais cela empêcherait de vérifier si la durée (le temps) de la présence gouvernementale a – ou non – des conséquences sur les partis, et

si oui de quelle nature et de quelle ampleur (par exemple sur l'organisation, le leadership, la relation entre l'appareil du parti et les élus, etc.).

Dans l'analyse synchronique, il y a toujours une hypertrophie : on n'analyse jamais un jour, mais une période de temps qui, même si elle est courte, devra nécessairement couvrir au moins quelques années. Le problème est donc celui de la définition des unités temporelles à retenir. En d'autres termes, lorsque l'on s'occupe de la définition du temps, un problème de périodisation en phases ou en séquences se pose inévitablement. Il s'agit donc de sortir du simple récit des événements et d'identifier analytiquement des moments de passage, dans lesquels l'accumulation de quantité se transforme en un changement qualitatif, selon une intuition bien connue de Marx.

La division en **phases** temporellement définies est une modalité d'analyse très diffuse et beaucoup d'auteurs l'ont utilisée. Par exemple, Marx distingue, dans le développement économique, une phase d'accumulation primitive, une phase d'économie marchande et une phase d'économie industrielle. Ou encore, à propos de la modernisation, Black (1966) identifie une première phase du défi de la modernisation, une deuxième phase de consolidation de l'élite modernisatrice, une troisième de transformations économiques industrielles, et une quatrième d'intégration de la société : ces phases peuvent embrasser de très longues périodes. Dans la littérature sur le changement de régime également, on trouve la phase de la crise autoritaire, la phase de transition, la phase de l'instauration de la démocratie, la phase de consolidation, mais chacune d'entre elles couvre une période plus brève. Quoiqu'il arrive, il s'agit d'identifier avec précision les éléments et la durée des différentes phases qui se succèdent chronologiquement.

La **séquence** renvoie à quelque chose de différent : ce sont des phases entre lesquelles il existe une relation causale. Il n'y a donc pas, entre les différentes séquences, une simple succession temporelle, mais une relation de cause à effet. Par exemple, dans les années soixante, un groupe de chercheurs (Binder *et alii*, 1971) a concentré ses efforts sur l'élaboration d'une **théorie de la crise**. Ces chercheurs ont observé que dans la formation des démocraties occidentales, il y avait eu des crises récurrentes ; c'est-à-dire de profonds tournants dans différents domaines (l'identité, la légitimité,

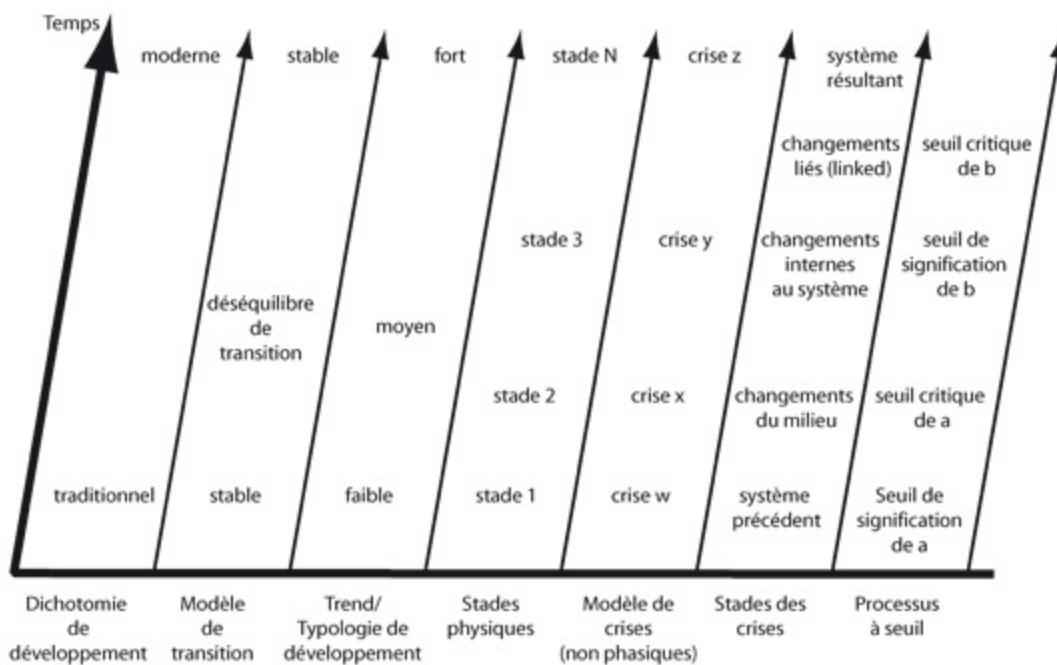
la pénétration, la participation et la distribution). L'hypothèse de base était qu'il y avait des connexions entre les crises, des relations causales. Le cas américain et les exemples européens de démocraties stables servaient de référents empiriques. Les différentes séquences auraient dû être : construction de la nation, construction de l'État, crise de légitimité, crise de participation et, enfin, crise de la distribution, qui concerne la question de la redistribution du revenu entre les différents groupes sociaux.

Il est également important d'utiliser des **séries chronologiques** (*time series*). Ces séries s'étendent sur une période comprise entre vingt et quarante ans, voire beaucoup plus, et permettent d'identifier les grands tournants, moments de changements, croissances, déclins, etc. Mais arriver à effectuer une bonne analyse comparée sur la base de ces résultats n'est pas simple : il est souvent nécessaire d'enrichir le discours en termes qualitatifs.

Tout aussi utile est la notion de **seuil**. Proposée par Deutsch (1962) puis reprise et développée par Rokkan (1970) et par d'autres auteurs, on retrouve dans cette notion l'idée d'un changement quantitatif qui, à un moment donné, devient qualitatif. Le seuil est le point où l'accumulation de changements mesurables quantitativement provoque des changements des caractéristiques qualitatives du phénomène étudié. Par exemple, selon Rokkan, quand l'élargissement progressif du suffrage restreint mène au suffrage universel, on traverse un « seuil d'incorporation » fondamental. Le seuil marque donc la frontière entre deux phases en séquence rapprochée.

Par conséquent, en ce qui concerne le problème de la périodisation, on va du projet le plus ambitieux et complexe (l'analyse par seuils), à une position intermédiaire (l'analyse par séquences) et, enfin, à une position plus simple (l'analyse par phases). En réalité, l'analyse par séquences est souvent liée à celle par phases ; et l'analyse par seuils suppose ou englobe les deux autres. Le choix du type d'analyse dépendra aussi des outils à notre disposition et des connaissances empiriques que nous possédons sur les phénomènes étudiés.

FIG. 4.3. PÉRIODISATIONS DE LA THÉORIE DU DÉVELOPPEMENT



Source : Bartolini, 1991, p. 188.

4. Le problème de la multi-colinéarité

La grande importance de la dimension temporelle dans les recherches comparées en macro-politique est évidente dès la fin des années soixante (voir, par exemple, Moore 1966), de même que certaines caractéristiques interdisciplinaires de ces recherches. Encore une fois, l'étude de Rokkan en est un bon exemple¹. À partir des années soixante-dix et quatre-vingt, les recherches concernant les transformations des régimes politiques en démocratie se sont peu à peu développées et sont progressivement devenues, au moins quantitativement, l'un des secteurs les plus importants de la recherche comparée. Dans ces recherches, la dimension longitudinale est absolument essentielle. Par exemple, si l'on étudie le passage de l'autoritarisme à la démocratie en Espagne dans les années soixante, l'analyse du franquisme, de ses causes et de ses conséquences, de l'évolution de la nouvelle démocratie enfin sont des éléments absolument nécessaires de la recherche. Dans ce domaine spécifique de la macro-politique, pour étudier le changement, on a souvent fait usage de la notion de « processus » qui permet de décomposer analytiquement le changement

en différentes dimensions et en différentes phases, séquences ou seuils, en présupposant des relations différentes et successives entre les variables énucléées. Le phénomène est ensuite recomposé en un tout unique, dont on peut observer les différences avec les autres cas. Avec cette modalité d'étude, le temps devient une dimension vraiment fondamentale de l'analyse comparée.

Enfin, il convient de mentionner un problème récurrent de la macro-politique : quand on étudie l'évolution de macro-phénomènes complexes qui se développent au fil du temps – comme la modernisation politique et sociale ou la démocratisation – il faut affronter et surmonter le problème de la **multi-colinéarité**. On entend par multi-colinéarité l'effet de distorsion qui a lieu dans la reconstruction causale d'un macro-phénomène complexe, et qui est à son tour composé de plusieurs autres phénomènes plus spécifiques qui se produisent ensemble et varient en parallèle. La difficulté est de trouver les relations correctes entre les différents phénomènes – qu'est-ce qui provoque quoi – ou les causes du macro-phénomène même : en effet, étant généralisé, comment est-il possible d'en identifier la ou les causes ? Rappelons qu'il n'y a pas là de variance synchronique entre les unités ou sous-unités qui ne se traduise aussi en variance parallèle de tout le faisceau des phénomènes.

Les solutions proposées par ceux qui ont accordé une attention particulière à ce problème (Bartolini, 1991, p. 197) sont les suivantes : ne pas partir de l'explication de la tendance générale, mais de celle des cas individuels qui dévient de cette tendance ; passer à des plans plus systématiques de comparaison synchrone à travers le temps des différents cas ; par l'intermédiaire de l'accumulation d'indices et d'hypothèses, formuler des hypothèses générales sur les causes du macro-phénomène en question. En bref, combiner recherche diachronique et synchronique entre les différentes unités. Du reste, c'est là la voie la plus logique dans la mesure où la comparaison comporte pour elle-même une analyse spatiale qui concerne une ou plusieurs propriétés dans plus d'une unité d'analyse. Lorsque cela se complique par la prise en compte de la dimension temporelle, il est évident que les deux dimensions doivent être prises en considération. Le problème devient alors plus spécifique (et technique) : comment combiner au mieux les deux dimensions, en particulier dans

l'hypothèse la plus complexe, indiquée par la multi-colinéarité. À cet égard, les indications de Bartolini sont particulièrement utiles.

- [1.](#) Cf. la publication systématique de l'œuvre de Rokkan (1999) éditée par Peter Flora.

Chapitre 5

Comment comparer : les mécanismes essentiels

- 1. LE TRIANGLE D'OGDEN ET RICHARDS**
- 2. LES RÈGLES DE LA CONCEPTUALISATION**
- 3. L'ARBRE DE PORPHYRE**
- 4. STRATÉGIES CLASSIFICATOIRES**
- 5. LES CANONS DE MILL**
- 6. LA FORMALISATION**
- 7. LA *FUZZY SET ANALYSIS***

Après avoir défini les temps et les espaces concernés par la comparaison, on peut maintenant s'intéresser à la dernière question : comment comparer ? Pour y répondre d'importants mécanismes d'analyse ont été mis au point. Nous présenterons ici les sept principaux en les regroupant sous les titres suivants :

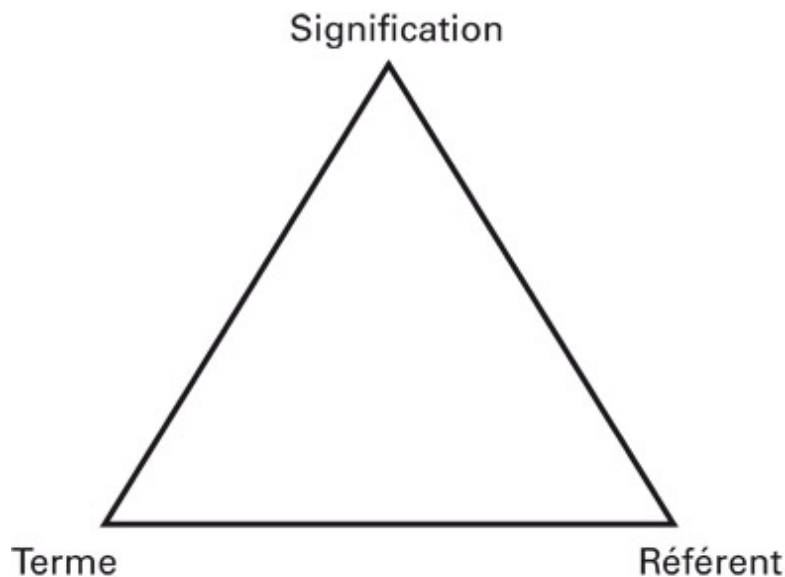
1. Le triangle d'Ogden et Richards
2. Les règles de la conceptualisation
3. L'arbre de Porphyre
4. Stratégies classificatoires
5. Les canons de Mill
6. La formalisation
7. La *fuzzy set analysis*

Procédons à l'analyse de chacun de ces mécanismes et essayons de voir leur importance pour la comparaison.

1. Le triangle d'Ogden et Richards

Dans un traité de logique publié en 1946, Ogden et Richards ont précisé les éléments essentiels d'un concept en établissant le rapport entre le **terme** (le mot utilisé), la **signification** qui lui est attribuée et le **réfèrent empirique** (l'objet auquel renvoie le mot) avec un triangle (fig. 5.1) :

FIG. 5.1. LA « STRUCTURE » D'UN CONCEPT



Tout concept empirique a une « structure » triangulaire. Plus exactement, la construction d'un concept suppose que les trois aspects, ou plutôt les trois angles du triangle, soient correctement spécifiés. Il s'agit d'éviter à la fois le problème de l'**ambiguïté**, si le lien univoque entre le terme et sa signification n'est pas bien arrêté et précisé, celui de l'**imprécision**, si l'objet empirique auquel renvoie la signification n'est pas déterminé, ou encore celui de la **banalité** et de la formation de concepts désordonnés si la signification n'est pas bien articulée et organisée par rapport au terme et aux référents (Sartori, 1984, p. 34).

Par exemple, on attribue au terme « parti politique » la signification de « coalition d'individus qui cherchent, par des moyens légaux, à contrôler l'appareil gouvernemental » (Down, 1957, p. 56). Et des entités ayant ces caractéristiques – comme le parti travailliste ou le parti conservateur en

Grande Bretagne, Forza Italia ou les Démocrates de gauche en Italie et de nombreux autres exemples dans tous les pays démocratiques – sont reconnues comme étant des partis politiques.

Dans le langage courant, les relations entre ces trois éléments sont souvent confuses dans la mesure où plusieurs significations et référents empiriques correspondent à un même terme. Dans le langage scientifique, au contraire, il est absolument essentiel qu'à chaque terme correspondent une seule signification et une seule série de référents empiriques. Cette règle élémentaire – qui se comprend aisément en regardant le triangle d'Ogden et Richards – est très importante car, dans l'expérience concrète de la recherche, une très forte tension peut se créer entre le référent et la signification d'un même terme. Ajoutons qu'il existe un corollaire de cette règle et des propositions précédentes : dans le langage scientifique, il ne peut y avoir de **synonymes** – c'est-à-dire de termes différents ayant la même signification – ni d'**homonymes** – c'est-à-dire de même terme utilisé avec des significations différentes. Ce corollaire met en évidence une différence substantielle entre le langage commun, où l'on utilise des synonymes et des homonymes, et le langage spécial ou « scientifique » qui vise au contraire à faire de chaque terme un concept avec une signification propre bien définie et des référents empiriques précis. Ce point doit être bien compris, même s'il faut être conscient, comme l'ont souligné plusieurs auteurs, qu'une division rigide entre les deux types de langages, propre du néopositivisme, est impossible dans les faits (Collier, 1991 ; Marradi, 1987). D'un autre côté, la difficulté découlant de l'utilisation de termes identiques mais ayant des significations et des référents empiriques différents apparaît de manière spectaculaire avec le développement des relations culturelles au niveau international.

La relation difficile entre le terme, la signification et le référent représente le cœur de la **conceptualisation**, c'est-à-dire de la formation des concepts empiriques. Une bonne conceptualisation doit être en mesure de prendre en compte les relations parfois compliquées sous-entendues par le triangle d'Ogden et Richards.

Les problèmes difficiles à résoudre ne concernent pas tant les concepts empiriques au sens strict – on a déjà mentionné l'opérationnalisation au chapitre 3 – que les concepts normatifs dont nous voulons détecter

l'existence, même partielle, au niveau empirique. Ces concepts se réfèrent à des idéaux ou des valeurs pour lesquels le renvoi à des indicateurs et à de bons référents empiriques ne suffit pas. Ils exigent également des constructions conceptuelles articulées afin de détecter les différents degrés de présence d'un certain aspect.

On peut souligner à ce propos comment nombre de concepts de grande importance pour les sciences sociales renvoient à des idéaux. Certains ont même un double sens : empirique et idéal ; et il faut conserver ce double sens car en termes d'analyse, il est utile de rester aussi proche que possible de l'usage courant du terme, pour donner une plus grande capacité heuristique, c'est-à-dire d'interprétation, au concept. Par exemple, le concept de démocratie est l'un de ces termes « doubles » sur lesquels des dizaines d'auteurs se sont exercés donnant lieu à un débat d'une importance particulière et qui n'est pas encore achevé (Morlino, 2003). À défaut, ce débat montre bien, face aux nombreuses définitions normatives qu'il a fait émerger, combien celles-ci sont conditionnées par le contexte historique et culturel. Par exemple, le terme même de « démocratie » évoque des référents empiriques différents pour un Européen, un Américain ou un Russe. Dahl a inventé le terme de « polyarchie » pour contourner le problème du choix d'une définition empirique de démocratie (tout en en conservant l'usage normatif). Mais le coût de ce choix a été que ce néologisme n'est pas entré dans le débat politique, et est resté marginal dans le débat scientifique lui-même, en dépit d'un hommage formel à la tentative de cet auteur.

Afin de clarifier la relation entre sens empirique et sens idéal d'un concept, poursuivant avec l'exemple de la démocratie, on peut se prévaloir de la distinction entre une définition « minimale » et une définition « maximale » de la démocratie. Pour faire l'analyse empirique des transitions et instaurations de la démocratie, il est important de donner une **définition minimale** indiquant quels sont les quelques aspects les plus immédiatement contrôlables et essentiels au niveau empirique qui permettent d'établir un *seuil* en dessous duquel un régime ne peut être considéré comme démocratique. Dans cette perspective, tous les régimes présentant au moins les caractéristiques suivantes doivent être considérés comme démocratiques : a) suffrage universel, masculin et féminin ; b) élections libres, compétitives,

récurrentes et correctes ; c) plus d'un parti ; d) des sources d'informations diverses et alternatives.

Avec une telle définition, si seulement l'un de ces aspects est absent ou vient à manquer, il ne s'agit plus d'un régime démocratique mais d'une autre organisation politique et institutionnelle, éventuellement intermédiaire où l'incertitude et l'ambiguïté sont plus ou moins accentuées. Enfin, il est toujours utile de souligner que la définition minimale doit se concentrer sur les institutions qui caractérisent la démocratie : les élections, les partis en compétition (au moins potentielle), le pluralisme de l'information, en se reliant ainsi à des définitions classiques comme celles de Schumpeter, Dahl et Sartori, mais en déplaçant le niveau d'abstraction de ces deux définitions sur le plan plus immédiatement empirique des institutions qui sont indispensables pour un régime démocratique.

Logiquement, la définition minimale implique qu'il existe aussi une **définition maximale**. Si l'on se souvient que « démocratie » possède la caractéristique d'être à la fois un terme descriptif et un terme prescriptif, la définition maximale doit nécessairement partir des idéaux ou principes, plutôt que des institutions concrètes, comme le fait la définition minimale. Une telle définition, si elle est correctement articulée, serait particulièrement utile précisément quand on analyse – comme nous essayons de le faire – une nouvelle étape dans le processus de démocratisation à savoir la croissance de la « qualité démocratique » (Morlino, 2003). En fait, sur la base de cette définition, opérationnalisée empiriquement de manière opportune, on pourrait comprendre tant la distance de chaque démocratie réelle par rapport à ce que serait une définition maximale, que le degré de **démocratie** des régimes ayant franchi le seuil minimum indiqué ci-dessus.

Une définition maximale dans le sens strict du terme, cependant, *n'existe pas*. En effet, il n'est ni possible ni opportun de fixer le ou les points d'arrivée de principes et d'idéaux qui sont en devenir constant. Aussi, afin de servir les objectifs indiqués ci-dessus, on peut donner une définition qui indique les directions possibles de développement des démocraties contemporaines en gardant à l'esprit les principes ou idéaux qui les guident dans la création d'un « pouvoir du peuple » plus accompli. Comme le souligne Sartori (1987, p. 71), le problème de la maximisation des démocraties réelles est, pour être plus précis, celui de « l'optimisation », une

fois que l'on a fixé les idéaux et les orientations de développement et que l'on essaie de les mettre en œuvre progressivement. Ce qui nous ramène à une définition de la démocratie, qu'il est plus approprié d'appeler **idéale** ou **normative**. À cette fin, les efforts de différents auteurs pour trier et mesurer les démocraties réelles et existantes (Freedom House, diverses années) semblent peu utiles. Il vaut mieux partir des principes qui en sont à la base et on pourrait trouver un large consensus autour de l'affirmation selon laquelle les deux valeurs de base d'une démocratie contemporaine sont la « liberté » et l'« égalité ». Si la liberté et l'égalité conduisent à l'autonomie de l'individu, et si l'autonomie individuelle est en fin de compte l'aspect crucial de la démocratie, comme le soutient Held (1989, en particulier le chapitre 9), alors elles ne sont pas nécessaires pour définir une démocratie idéale, laquelle peut être précisée de la manière la plus simple comme « le régime qui doit créer les meilleures opportunités institutionnelles pour mettre en œuvre la liberté et l'égalité » et où, donc, le problème peut devenir un problème empirique : celui de détecter le *quantum* de liberté et d'égalité existant concrètement dans un pays donné à un moment donné (Diamond et Morlino, 2005).

2. Les règles de la conceptualisation

Le problème est, avant tout, celui de la formation des concepts et la nécessité de définir avec précision leur signification et leurs référents empiriques¹. À cet égard, peut-on dire que les indications qui sont apparues dans le paragraphe précédent nous permettent d'identifier des règles à suivre pour définir un concept ? Au sens propre, des règles de ce style n'existent généralement pas. On trouve, plutôt, une série de définitions : **déclaratives** ou **analytiques**, qui sont des descriptions de l'usage d'un thème sur la base d'un contrôle empirique ; **énonciatives**, qui créent une nouvelle signification d'une certaine façon utile à une nouvelle théorie ; **explicatives**, qui sont en partie déclaratives, en partie énonciatives et qui reprennent donc l'usage d'un concept sans éliminer pour autant la formation d'une signification théoriquement utile par rapport à une nouvelle réalité observée (Bruschi, 1999, p. 68).

Cela dit, dans l'expérience de la recherche, la recommandation la plus importante reste celle de Sartori (1975, p. 7-8) qui suggère de s'en tenir à quelques règles élémentaires :

a) Il faut avant tout maintenir un **ancrage terminologique**, en se référant à l'étymologie, par exemple aux racines grecques et latines du vocabulaire, et surtout en respectant la signification centrale qui était celle de l'usage originel du terme.

Exemple : le terme « dictature » indiquait à l'origine, dans la Rome républicaine antique, une magistrature électorale, créée temporairement pour faire face à un moment de crise exceptionnel. Dans le sens commun, mais aussi dans les exceptions érudites, le terme « dictature » a vu par la suite sa signification déformée. D'autres termes ont subi le même sort.

b) Il faut également maintenir un **ancrage historique**, en observant ce qu'a été et est l'usage du terme. Il faut donc observer l'évolution de sa signification dans l'histoire, en évitant le « conventionnalisme total » dans lequel on tombe souvent et qui consiste à tenter de ramener tout le langage à une convention, autrement dit à vouloir absolument remplacer l'usage originel du terme par son usage conventionnel. En bref, le développement de concepts implique la connaissance par ceux qui utilisent un terme des événements du passé auxquels le terme est lié.

Même John Stuart Mill notait que, lorsque l'on compare, il est important d'établir des liens continus entre les hypothèses et les aspects empiriques, autrement dit des allers et venues constantes entre la théorie et la réalité de référence. Cela est particulièrement nécessaire lorsque l'on est confronté à des concepts importants et complexes tels que la démocratisation, la transition, l'instauration, la consolidation. La réalité apparaît extrêmement riche et complexe et il est donc indispensable de sélectionner des concepts correctement formulés.

Un exemple d'erreur dans la formation d'un concept peut être représenté par le terme de *party government*. À l'origine, il fut utilisé par Schattschneider en 1942 pour indiquer le système de gouvernement américain. L'expression a eu du succès et a ensuite fini par être utilisée avec une signification tellement large que l'on pouvait y inclure toutes les démocraties actuelles. Et ce en dépit du fait que le rôle et l'importance des partis y aient été et y soient sensiblement différents, comme par exemple

entre le cas italiens et le cas français, ou entre le cas des démocraties européennes et des États-Unis.

Rappelons qu'un concept a du sens si son utilisation nous permet de « couper » la réalité plutôt que de la « saisir » dans son ensemble. Un concept qui embrasse tout est difficile à utiliser et nécessite des éclaircissements supplémentaires. Un concept utile permet de distinguer entre différents référents empiriques possibles ; en d'autres termes, il nous aide à faire un choix parmi les nombreux cas existants.

Exemple : aujourd'hui, presque tous les régimes se disent « démocratiques » et, de fait, ceux qui satisfont à une définition minimale de la démocratie sont toujours plus nombreux. Cela signifie que l'utilisation du terme « démocratie » n'est plus suffisant et qu'il n'est plus possible de distinguer les régimes en fonction de la simple opposition démocratie/non démocratie. Émergent ainsi d'une part, l'élément normatif – lié à la définition idéale de la démocratie (ce qu'elle devrait être) – et d'autre part, deux **aspects** empiriques : l'un plus « moderne » qui concerne les spécifications nécessaires pour définir la démocratie dans ses nombreuses réalisations concrètes, avec souvent des éléments d'ambiguïté (la « démocratie protégée », « limitée », etc.), et l'autre plus « classique » (comment distinguer la démocratie des autoritarismes).

c) Enfin, un autre élément nécessaire à une bonne définition empirique des concepts veut que lorsque l'on définit un concept empirique, on tienne compte également des significations attribuées à des concepts qui lui sont proches, sur la base évidemment des deux ancrages rappelés ci-dessus. Il faut se rappeler que toute définition n'est pas donnée dans le vide et doit toujours être reliée aux nombreux concepts voisins qui font partie du même « champ sémantique » (Sartori, 1984).

Il existe au moins deux avantages concrets de cette manière de procéder. Le premier est que, de cette manière, une étude qui examine les relations et propose des explications possibles de phénomènes similaires peut être articulée avec une plus grande clarté. Par exemple, si l'on distingue et définit correctement la consolidation démocratique et la stabilité politique, on pourra mieux comprendre les relations entre le processus de consolidation et l'une de ses conséquences, à savoir précisément la stabilité politique, dans les cas empiriques étudiés. Le deuxième avantage est que l'on évite un

travail superflu avec la duplication de signification ou de référent. Si l'on définit la consolidation de la même manière que, dans la littérature scientifique, la stabilité est habituellement définie, on aura effectué un travail qui n'était pas nécessaire parce que le deuxième concept était suffisant pour notre recherche. En ce sens, il est important qu'il n'y ait pas de superpositions de signification entre des termes ou concepts différents, pour éviter de superposer également les référents empiriques qui leur sont liés.

Le triangle mot – signification – référent implique un autre élément important, utile pour la formulation et le traitement des concepts empiriques. Pour clarifier ce point, il faut introduire un autre mécanisme essentiel pour la comparaison, l'arbre de Porphyre.

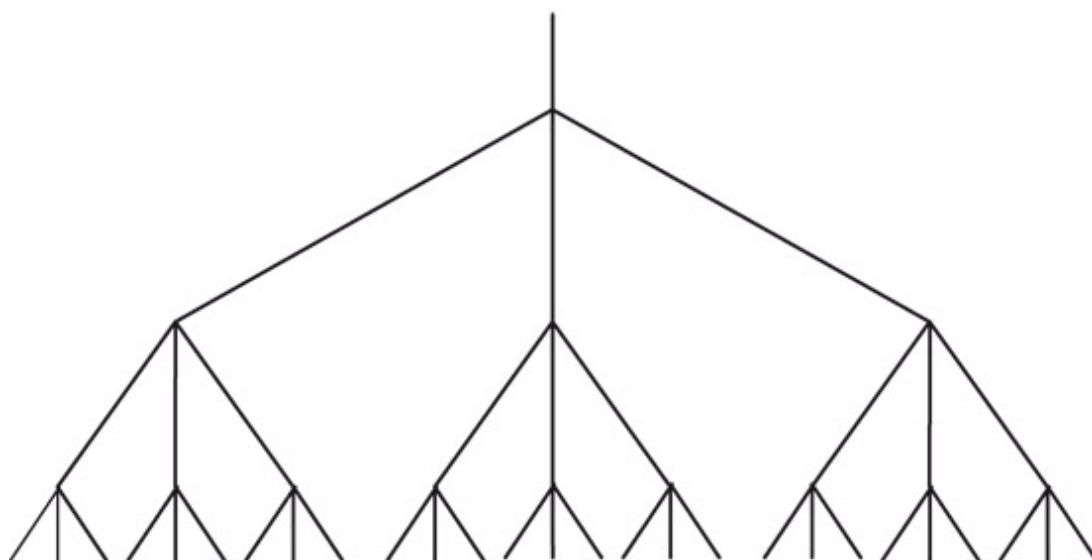
3. L'arbre de Porphyre

L'arbre de Porphyre, du nom d'un ancien philosophe néo-platonicien et repris par Cohen et Nagel (1936), aide à comprendre la règle fondamentale selon laquelle la connotation et la dénotation d'un concept sont inversement reliées. Qu'est-ce que cela signifie ? Pour répondre à cette question, revenons un instant au triangle d'Ogden et Richards. Le côté qui relie le terme à la signification saisit ce que l'on appelle la **connotation** ou **intention** du concept, c'est-à-dire l'ensemble des caractéristiques essentielles et des propriétés qui caractérisent le concept. Le côté qui relie la signification aux référents empiriques (ou objets) définit la **dénotation** générale, connue ou attendue, c'est-à-dire l'**extension** empirique du concept étudié, à savoir l'ensemble des référents empiriques auxquels il s'applique.

Par exemple, pour en revenir au concept de parti politique, sa connotation sera, par exemple, celle d'être une institution formée par un groupe de personnes plus ou moins organisées et qui sont au cœur des élections – avec le recrutement des candidats, la formation des listes, la participation à la campagne électorale ; au cœur du gouvernement, au parlement ou dans d'autres organes de décision informels au niveau central ou local ; au cœur de l'élaboration des politiques dans les domaines les plus divers et variés. Il s'agit d'une connotation complexe à laquelle correspond une dénotation plus simple qui identifie dans les différents systèmes démocratiques les acteurs institutionnels auxquels ces propriétés connotatives s'appliquent.

Connotation et dénotation sont, ensuite, très importantes pour détecter le niveau de généralité d'un concept et surtout la possibilité d'avoir, avec une certaine clarté logique, des concepts ayant un niveau d'abstraction inférieur. Afin de clarifier cette étape, revenons à l'arbre de Porphyre. Schématiquement, mais il me semble efficacement – et avec une certaine liberté par rapport à la formulation binaire du choix que le philosophe lui-même propose –, l'arbre de Porphyre peut être représenté comme un arbre avec ses branches renversées vers le bas.

FIG. 5.2. L'ARBRE DE PORPHYRE



L'arbre de Porphyre montre clairement le procédé logique caractéristique de **l'échelle d'abstraction**, aussi appelée « échelle de généralité », qui procède du plus général au plus particulier et vice-versa. Il met ainsi en évidence le lien entre connotation et dénotation. Si on les encadre dans le procédé logique de la distinction *per genus et differentiam* – ou logique classificatoire – il est clair qu'il y a une relation inverse entre référent empirique et signification, entre le domaine de l'extension et celui de la connotation : plus l'un est grand, plus l'autre doit être limité, et vice versa. L'arbre de Porphyre, par conséquent, est lié au triangle d'Ogden et Richards : le second montre le mécanisme de base de la définition d'un concept empirique ; le premier son articulation par le biais de l'échelle d'abstraction.

Lazarsfeld, comme on l'a vu, prend en compte les deux opérations conceptuelles quand il parle d'**espace d'attributs** (tous les aspects importants d'un concept), tentant d'identifier les référents empiriques qui entrent dans un tel espace : plus l'espace d'attributs est grand, plus le référent empirique sera réduit.

Il est important d'insister sur cette règle car, bien qu'elle soit essentielle, il est très facile de la négliger durant la phase de formation des concepts. Face à l'opération de conceptualisation, le chercheur s'efforce en général d'augmenter la connotation, en précisant au maximum la signification du terme, mais il essaie en même temps d'accroître la réalité empirique de référence, augmentant ainsi le référent. Bref, on tente de maximiser en même temps connotation et dénotation, dans l'espoir d'obtenir des concepts plus significatifs et plus importants. Le risque, comme le souligne Sartori, est celui de **l'étirement des concepts** (*conceptual stretching*) – à savoir augmenter l'extension ou dénotation d'un concept sans réduire en conséquence l'intention ou connotation, c'est-à-dire les caractéristiques ou propriétés de signification – qui est, on l'a vu, la principale cause d'une **mauvaise classification**.

Par exemple, la notion de « démocratie consociative », utilisée par Lijphart, correspond à une série de caractéristiques bien précises comprenant une culture référentielle, une société divisée par des fractures ethniques, linguistiques, religieuses ou autres. Toutefois, lorsque le terme s'est répandu dans le vocabulaire politique, et est rentré dans l'usage quotidien, il a perdu son sens originel, élargissant de manière spectaculaire le référent empirique (on en revient au problème mentionné précédemment de l'« étirement du concept »). Par exemple, le terme a été utilisé en Italie en référence à la période de la solidarité nationale de 1978-1979, voire même à la période précédente des « abstentions » communistes en 1976.

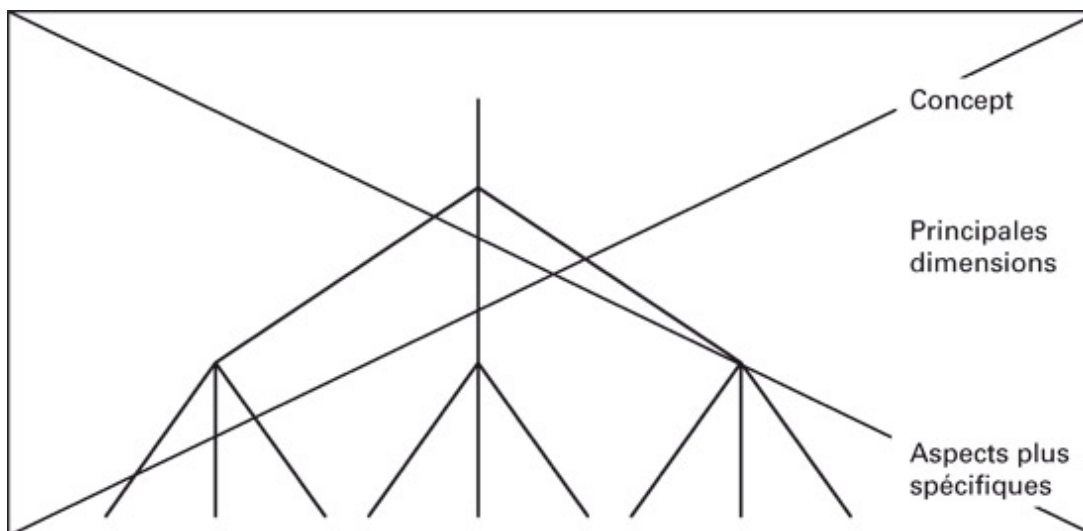
Du point de vue de la politique comparée, un problème de « bonne classification » se pose donc. Pour le résoudre, il sera bon de se servir pour la classification de la règle déjà utilisée pour obtenir une bonne conceptualisation. Lorsque l'on passe du concept empirique à la classification, le point de départ peut être une notion générale, comme celle de « démocratie » ; de cette notion on identifiera différentes dimensions (segmentation), de chaque dimension on soulignera les aspects plus

spécifiques (spécification), en procédant si nécessaire par *genus et differentiam* (du plus général au plus spécifique).

Dans ce domaine, comme on l'a vu, la bonne utilisation de l'**échelle d'abstraction** est étroitement liée à l'exercice classificatoire. Sartori, on s'en souvient, en fait un autre point central de sa proposition sur la manière de comparer (Sartori, 1970). L'utilisation de l'échelle d'abstraction est cruciale pour la comparaison, précisément parce qu'elle permet d'effectuer avec une plus grande rigueur le contrôle des hypothèses au même niveau d'abstraction pour tous les cas à l'étude et, ensuite, à différents niveaux d'abstraction, plus ou moins importants. Elle permet ainsi de formuler des hypothèses plus générales, mais aussi souvent moins significatives ou, au contraire, d'articuler les mêmes hypothèses, en les précisant au fur et à mesure que l'on entre dans le détail des cas et que les variables prises en considération augmentent alors que les référents empiriques potentiels diminuent.

L'arbre de Porphyre, en bref, aide à aborder et résoudre ce problème en permettant d'élaborer une bonne classification. Il est la représentation graphique d'une échelle d'abstraction que l'on peut, encore une fois, représenter comme suit :

fig. 5.3. l'arbre de porphyre et la classification



Pourquoi l'échelle d'abstraction, c'est-à-dire la classification, est-elle si importante ? L'importance de l'échelle d'abstraction réside dans la possibilité qu'elle offre de poursuivre simultanément deux objectifs principaux :

- a) un objectif **cognitif/reconitif** (notons qu'il existe des sciences exclusivement classificatoires comme par exemple la biologie) qui représente la base pour parvenir à une bonne classification, à partir du moment où l'on passe du genre aux différences ;
- b) un objectif explicatif à travers le **paramétrage** qui est l'opération nécessaire et essentielle par laquelle on fait devenir constant un facteur afin d'analyser la variation d'autres facteurs. Le paramétrage est utilisé en statistiques, mais surtout en politique comparée. Par exemple, Smelser (1976) fait du paramétrage un élément central de la comparaison.

Cette opération analytique est l'une des plus intéressantes parmi celles qu'un chercheur peut utiliser, surtout lorsque la comparaison concerne des cas ne pouvant être traités que qualitativement. Si l'on veut éviter de recourir à l'expérimentation mentale, plutôt faible en soi, comment peut-on évaluer l'incidence d'un certain facteur sur un autre que l'on cherche à expliquer ? Si l'on était dans le domaine des statistiques, l'opération serait évidente : on paramètrerait, c'est-à-dire que l'on rendrait constants tous les autres facteurs qui pourraient éventuellement influencer sur le phénomène que l'on veut expliquer. Par exemple, si l'on veut comprendre l'impact de la différence de sexe sur le comportement électoral, il suffit de rendre constant, c'est-à-dire sans influence, tous les autres facteurs qui peuvent influencer sur cette relation comme l'âge, le lieu de résidence, ou encore la classe sociale. Il faut ensuite voir, au sein de sous-classes ainsi déterminées, c'est-à-dire de sous-classes où sont considérés des individus résidant dans la même zone ou dans des zones similaires, du même âge, d'une même culture et classe sociale, mais de sexe différent, s'il y a encore des différences de comportement entre hommes et femmes. Si, à ce stade de l'analyse, les différences disparaissent, alors le sexe n'est pas un facteur déterminant du vote ; il l'est si les différences persistent ou deviennent plus prononcées.

À partir de l'exemple que l'on vient de donner, il apparaît de manière évidente que dans le traitement statistique ou « quantitatif », la classification

joue un rôle décisif dans le paramétrage, même à un niveau qualitatif. Le paramétrage s'obtient par le biais de la classification. Plus précisément, on procède à la classification de manière à paramétrer, c'est-à-dire à rendre constant le critère utilisé pour distinguer une classe de l'autre. Puis, au sein de chaque classe, on identifie des sous-classes – en utilisant l'échelle d'abstraction – et par rapport à celles-ci, on contrôle les hypothèses qui nous intéressent. Un autre exemple devrait clarifier encore mieux les avantages du paramétrage dans l'analyse comparée réalisée avec des données qualitatives. Supposons que l'on veuille expliquer le succès électoral des partis dans différents pays. Tout d'abord, on pourra procéder à classer les partis choisis en fonction de l'organisation et ensuite voir si parmi les partis ayant une organisation similaire, certains ont eu du succès et d'autres pas. S'il en est ainsi, l'organisation, qui a été paramétrée, c'est-à-dire rendue constante, n'est pas importante pour expliquer le succès électoral et il faudra avoir recours à d'autres explications, telles que la relation avec les médias ou le rôle du/des dirigeants ou autre. Mais on pourra à chaque fois paramétrer un facteur grâce à une classification précise et contrôler ainsi l'impact de ce facteur.

En bref, donc, classification et échelle d'abstraction servent à contrôler empiriquement grâce au paramétrage des hypothèses sur des causes supposées mais encore à démontrer. Le problème concret est qu'en descendant dans l'échelle d'abstraction, on peut approfondir une relation donnée, dans le cadre d'une classe ; mais on peut aussi courir le risque de se retrouver avec un trop petit nombre de cas et, par conséquent, de trouver des confirmations de relations faibles. Pour être significatives, les classifications exigent un vaste *background* empirique. Par exemple, d'une notion générale et minime de démocratie, il est essentiel de passer à des définitions précises et différenciées comme les définitions de démocratie consensuelle ou majoritaire (voir plus loin).

4. Stratégies classificatoires

Par conséquent, la classification est « l'opération intellectuelle avec laquelle l'extension d'un concept est divisée, en respectant quelques règles [...], dans un certain nombre de catégories » (Marradi, 1980, p. 44). On parle

de classification comme d'une opération d'identification d'un critère distinctif de différenciation entre différentes réalités et d'attribution de ces réalités aux différentes catégories. Cependant, des macro-phénomènes politiques tels que partis, groupes de pression, parlements, gouvernements, lois électorales, participation et ainsi de suite se prêtent peu à être distingués sur la base d'un seul critère. Le résultat de la classification est pauvre et produit des effets de distorsion. Plus souvent, en sciences politiques, on a recours à des typologies, c'est-à-dire des opérations intellectuelles de description/reconnaissance de la réalité, auparavant définie, sur la base de plusieurs critères distinctifs. La grande majorité des typologies utilisent deux critères, mais certaines en utilisent trois ou, dans de très rares cas, quatre.

La raison en est assez claire : une typologie basée sur deux critères, avec trois classes pour chaque critère, est déjà une typologie de neuf cellules, et donc types. Prenons l'exemple des démocraties contemporaines que l'on peut distinguer sur la base de deux critères. Un premier critère pourrait concerner les relations entre l'exécutif et le législatif et faire une distinction entre : 1) un président-leader de l'exécutif élu et pas soutenu par le parlement ; 2) un premier ministre et un gouvernement dominant un parlement qui accorde la confiance au gouvernement ; et 3) un équilibre entre l'exécutif et le parlement, qui dispose d'autonomie dans la législation qui est approuvée. Un deuxième critère pourrait se rapporter à la loi électorale et faire une distinction entre : 1) lois majoritaires ; 2) lois majoritaires à deux tours ; et 3) systèmes proportionnels. En appliquant les deux critères ensemble, on aurait une typologie composée de neuf cellules différentes. En ce sens, le résultat est déjà complexe. Et si les critères de distinction sont trois ou quatre, la parcimonie, qui est le propre d'une typologie, disparaît.

Il est donc clair que l'élaboration de classifications ou typologies n'est pas une tâche simple et, pour être bien faite, elle doit suivre quelques règles de base. La première est la nécessité de choisir la ou les dimensions que l'on considère comme essentielle(s) dans le contexte étudié. On parle dans ce cas d'**importance du critère**, éventuellement seulement en rapport avec les objectifs de la recherche dont il est question au chapitre 3. On peut ajouter ici qu'un critère est effectivement discriminant et significatif si les cas considérés sont répartis assez régulièrement entre les différentes catégories

qui en résultent. Si, par exemple, une classification des groupes d'intérêt implique que la majorité des groupes se trouve dans seulement une ou deux catégories, alors le critère de base proposé est peu discriminant et, par conséquent, impropre pour une classification correcte.

On peut ensuite ajouter les deux règles classiques postulées par Mill (1843, 1968), à savoir l'**exclusivité** et l'**exhaustivité**. La première règle (exclusivité) implique que la classification doit être formulée de telle sorte qu'une certaine réalité doit appartenir exclusivement à une classe et ne peut pas appartenir simultanément à une autre. En d'autres termes, le critère distinctif que l'on considère comme essentiel dans une certaine classification doit avoir un fort pouvoir discriminant. La deuxième règle (exhaustivité) signifie que chaque classe qui dérive de l'articulation de ce critère doit inclure tous les objets ou réalités envisageables. Dans l'ensemble, une bonne classification des politiques publiques doit donner lieu à des classes différentes qui couvrent toutes les politiques publiques. Si, au contraire, on veut construire une typologie à partir d'une classification, il est alors nécessaire d'appliquer une troisième règle à laquelle il faut être très attentif : le deuxième, troisième ou, plus généralement, les critères supplémentaires utilisés pour construire les types ne doivent en aucun cas se superposer au premier critère. En d'autres termes, ils doivent se rapporter à des aspects différents du premier critère utilisé. Si, en plus des relations entre l'exécutif et le législatif, on utilise le mode d'élection du chef de l'exécutif comme deuxième critère pour effectuer une distinction entre les démocraties, il y aura un chevauchement partiel étant donnée la manière dont ce critère a été énoncé ci-dessus.

Classifications et typologies présentent des problèmes différents, mais il est important d'en souligner au moins deux. Le premier est que les catégories, autrement dit les types, doivent se situer au même niveau d'abstraction. L'échelle d'abstraction, qui place en relation inversée dénotation et connotation, doit être respectée. On ne devra pas insérer de catégories qui concernent un niveau plus particulier. Par exemple, une typologie des régimes démocratiques ne peut pas distinguer entre des régimes majoritaires, présidentiels, et consensuels, parce que les régimes présidentiels sont tout au plus un sous-type des régimes majoritaires. Le deuxième problème provient du fait qu'une typologie et, plus encore, une

classification opèrent une simplification vraiment profonde de la réalité dans la mesure où elles filtrent des réalités complexes et multidimensionnelles comme le sont la démocratie, le parlement, le gouvernement et ainsi de suite à travers deux ou, au maximum, trois critères. La perte d'information et de richesse empirique est énorme. Un moyen pour sortir, au moins en partie, de cette impasse est d'élaborer des critères classificateurs complexes. Ainsi, par exemple, derrière le critère des relations entre l'exécutif et le législatif, il y a des dimensions plus spécifiques qui sont recomposées dans la classification qui en résulte ; une classification qui est donc telle dans un sens un peu forcé. Dans l'exemple proposé ci-dessus, les dimensions plus spécifiques sont : les modalités de formation de l'exécutif (élection directe, indirecte ou parlementaire du chef de l'exécutif) ; présence ou absence d'une relation de confiance qui peut ne pas coïncider ; exécutif monocratique ou collégial. En ce sens, le critère proposé était composite et cachait à son tour une typologie.

L'autre manière de maintenir une plus grande richesse d'information est de recourir à des modèles multidimensionnels. À propos des **modèles**, le terme dans le domaine des sciences sociales a été utilisé de plusieurs façons très différentes (Bruschi, 1971). On peut ici lui attribuer la signification d'idéaltype, au sens défini par Weber (1965, p. 181) : « on obtient un idéaltype en accentuant unilatéralement un ou plusieurs points de vue et en enchaînant une multitude de phénomènes, donnés isolément, diffus et discrets [...], qu'on ordonne selon les précédents points de vue choisis unilatéralement, pour former un tableau de pensée homogène. On ne trouvera nulle part empiriquement un pareil tableau dans sa pureté conceptuelle ». Dans cette perspective, la notion d'idéaltype correspond, en effet, tant à la formation d'un concept empirique – il n'est guère nécessaire de rappeler que l'idéaltype weberien est une autre méthode de construction des concepts par rapport à ce que nous avons dit au chapitre 3 – qu'aux caractéristiques d'un « modèle », c'est-à-dire à une notion plus spécifique dans laquelle des dimensions ou aspects différents sont reliés de manière unitaire au sein d'un phénomène donné, sans qu'il y ait une classification ou une typologie véritable avec l'indication explicite de critères discriminants.

Il existe ainsi des idéaltypes ou des modèles de démocratie, comme la démocratie majoritaire ou la démocratie consensuelle, proposés par Lijphart, qui examinent et composent de manière unitaire une dizaine de dimensions ;

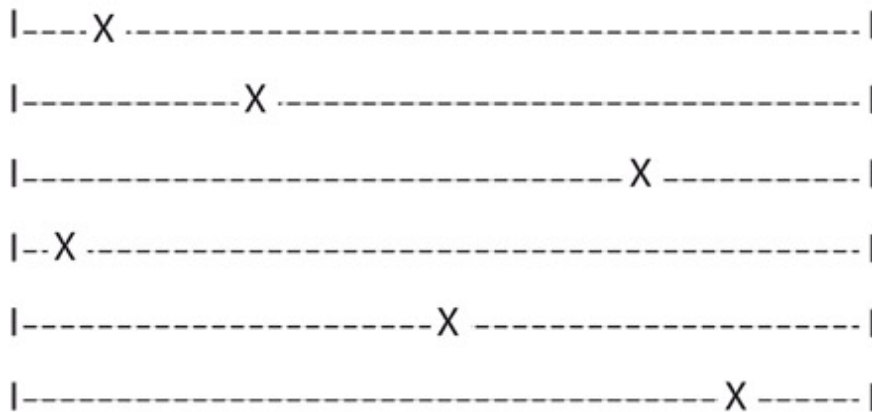
il existe des modèles de régimes autoritaires résultant de l'inclusion, là aussi, de différentes dimensions ; il existe également des modèles de parti. Bref, l'avantage certain de l'utilisation de modèles est d'éviter les rigidités imposées par une bonne utilisation de la logique classificatoire avec ses règles indiquées ci-dessus. Dans cette perspective, la stratégie de recherche la plus correcte est celle qui étaye l'élaboration de modèles avec l'utilisation de classifications ou de typologies, le tout en relation avec les différents objectifs de recherche, pour obtenir les meilleurs résultats possibles.

À cette fin, on peut suivre deux directions différentes et complémentaires : la première, qui représente une **stratégie par polarité** ou, plus simplement, **polaire** (Lijphart, 1984 et 1999), isole deux modèles avec des caractéristiques opposées ; la seconde, que l'on peut appeler des **typologies multiples** (voir, par exemple, Morlino 1998, p. 42-49), reprend le mécanisme de la typologie classique mais l'enrichit d'une multiplicité de critères importants par rapport aux typologies plus traditionnelles qui ne renvoient pas à plus de deux dimensions.

La stratégie polaire consiste à identifier un certain nombre de dimensions que l'on considère comme importantes (de quatre à six), fixer pour chacune d'entre elles les pôles extrêmes, puis analyser le cas complexe en allant voir où il se positionne. Schématiquement, le processus logique peut être représenté comme suit :

FIG. 5.4. STRATÉGIE POLAIRE

Dimensions



X = cas étudié

Voyons, maintenant, une application concrète. Dans sa proposition « polaire », Lijphart (1984 et 1999) part du présupposé selon lequel les « formes » institutionnelles des démocraties émanent de deux principes qui peuvent être purs ou mixtes : le principe majoritaire et le principe consensuel. Chacun de ces deux principes de base influence toutes les dimensions importantes d'un régime démocratique que l'on peut regrouper en deux ensembles : l'un relatif à l'exécutif et aux partis et l'autre concernant la structure unitaire ou fédérale du régime. Le premier ensemble comprend les éléments suivants : 1) gouvernement à parti unique ou de coalition ; 2) domination de l'exécutif sur le législatif ou équilibre entre les deux pouvoirs ; 3) nombre de partis ou *issues* importantes du système de parti ; 4) système électoral majoritaire ou proportionnel ; 5) structure pluraliste ou néo-corporative des groupes d'intérêt. Le deuxième ensemble comprend en revanche : 6) degré d'unité ou décentralisation fédérale du pays ; 7) monocaméralisme ou bicamérisme faible ou fort ; 8) constitution rigide ou flexible, dans laquelle l'auteur ajoute d'autres aspects concernant le rôle des banques centrales et des cours constitutionnelles. Une autre dimension peut être la mesure avec laquelle un régime utilise des instruments de démocratie directe, tels que les différents types de référendum.

- Le premier modèle polaire de démocratie (**modèle majoritaire**) qui résulte de la combinaison des différentes dimensions est ce que l'on appelle le **modèle de Westminster** et est caractérisé par : la concentration du pouvoir exécutif dans des

gouvernements formés par un seul parti et soutenus par des majorités faibles ; la fusion des pouvoirs (législatif et exécutif) et la prédominance du gouvernement ; un monocaméralisme ou un bicamérisme asymétriques (une chambre a plus de pouvoir que l'autre et une base de représentation différente) ; un système à deux partis avec une seule importante dimension de conflit, celle de classe, qui divise la droite de la gauche ; un système électoral majoritaire (*plurality*) ; un pluralisme des groupes d'intérêt ; un gouvernement centralisé et unitaire ; une constitution flexible et une souveraineté parlementaire ; l'existence exclusive de formes de démocratie représentative (absence de recours à des consultations directes).

- Les aspects les plus importants du deuxième modèle, le **modèle consensuel**, sont en revanche : des gouvernements constitués de plusieurs grands partis et de larges coalitions ; la séparation formelle et informelle de l'exécutif du législatif, au point d'obtenir une situation d'équilibre entre les deux pouvoirs ; un bicaméralisme symétrique et une surreprésentation possible des minorités ; un système multiparti avec plusieurs dimensions importantes de conflit, en plus de la division entre gauche et droite (par exemple, la religion, la différence entre le centre et la périphérie du pays, les questions environnementales, de profondes divergences en politique étrangère) ; un système électoral proportionnel ; une structure néo-corporatiste, c'est-à-dire des accords plus ou moins formalisés et stables sur différents thèmes de politique économique entre gouvernement et intérêts organisés, en particulier les syndicats et associations professionnelles ; une décentralisation des pouvoirs et une structure fédérale ; une constitution écrite et un droit de veto des minorités.

Dans le tableau 5.1, essayons de schématiser le raisonnement de Lijphart.

Tableau 5.1. La typologie des modèles polaires de démocratie (Lijphart)

Caractéristiques structurelles	Modèle majoritaire	Modèle consensuel
Première dimension : Pouvoir exécutif et système de parti		
<i>1. Caractéristiques du gouvernement</i>	Gouvernements à parti unique ; majorité étroite	Gouvernements de coalition ; en général surabondants
<i>2. Rapports exécutif-parlement</i>	Fusion des pouvoirs et prépondérance du gouvernement	Séparation formelle et informelle entre les deux pouvoirs
<i>3. Système de parti et divisions politiques</i>	Bipartisme, espace politique unidimensionnel	Pluripartisme et espace politique multidimensionnel
<i>4. Système électoral</i>	Majoritaire	Proportionnel
<i>5. Représentation des intérêts</i>	Représentation pluraliste	Néo-corporatisme, concertation
Deuxième dimension : Organisation unitaire ou fédérale du régime politique		
<i>6. Organisation de l'État</i>	Gouvernement centralisé et unitaire	Gouvernement décentralisé et fédéral
<i>7. Caractéristiques du législatif</i>	Bicaméralisme asymétrique ou monocaméralisme	Bicaméralisme symétrique
<i>8. Constitution</i>	Flexible et non écrite ; souveraineté de la majorité ; absence de contrôle de constitutionnalité	Constitution rigide et écrite ; pouvoirs de veto des minorités ; présence du contrôle de constitutionnalité
<i>9. Rôle de la banque centrale</i>	Dépendant de l'exécutif	Indépendant de l'exécutif
Troisième dimension (non discriminante) : Instruments de démocratie directe		
<i>10. Référendum</i>	Absent ou peu important	Présent

Les avantages de la distinction entre deux modèles polaires sont évidents. Par rapport aux typologies traditionnelles, le nombre d'informations perdues est beaucoup plus faible dans la mesure où l'on considère plusieurs dimensions ; on peut combiner des données quantitatives avec des données qualitatives, gagnant en rigueur et en précision ; enfin, au sein de chaque dimension, on peut mieux voir comment chaque pays se caractérise. Mais surtout, le changement substantiel d'un ou plusieurs de ces aspects nous fait

voir comment la démocratie examinée est passée, en un certain laps de temps, de solutions majoritaires à des solutions consensuelles, ou vice versa, selon un degré plus ou moins important en fonction du nombre et des caractéristiques des dimensions impliquées. En ce sens, c'est un outil utile pour détecter et analyser le changement démocratique, même limité et partiel, mais néanmoins significatif.

Un inconvénient de la stratégie polaire par rapport aux « typologies multiples » réside dans le fait que l'on se limite à ne considérer que deux modèles de démocratie (majoritaire et consensuelle), en laissant non identifiées toutes les solutions intermédiaires qui représentent dans les faits la majorité des cas concrets. Il s'agit donc d'une stratégie qui sert plutôt à dire combien un cas est plus ou moins proche ou éloigné du modèle majoritaire ou du modèle consensuel, ou si le changement au sein d'une des deux dimensions va dans un sens ou dans l'autre. Au contraire, comme on le verra, les typologies multiples permettent de recomposer des modèles plus spécifiques, qu'ils soient majoritaires ou consensuels. Elles sont ainsi plus précises dans l'identification d'une démocratie par rapport aux dimensions considérées comme les plus importantes. Les deux stratégies cognitives sont utiles. Aucune ne devrait prévaloir sur l'autre. Elles devraient tout au plus être améliorées, comme l'a fait en réalité Lijphart lui-même (1984 ; 1999).

La deuxième stratégie qui utilise des typologies multiples suit le parcours traditionnel dans la formulation d'une typologie, mais avec plus de dimensions et, au bout du compte, plus de types. À cette fin, il est essentiel de tenir compte des considérations sur les aspects institutionnels sur lesquels de nombreux auteurs ont donné d'importantes contributions durant la dernière décennie (Powell, 1982 ; Lijphart, 1984, 1999 ; Linz et Valenzuela, 1994 ; Sartori, 1994 et d'autres encore). Une des leçons que l'on peut retenir de ces travaux est que le système électoral – pour lequel on retiendra les alternatives essentielles du système proportionnel et du système majoritaire, auquel on peut ajouter pour ses effets un système à proportionnalité réduite – et les règles de base du gouvernement forment à leur tour un « système » avec différentes dimensions qui coexistent et interagissent avec les institutions concernant le *pouvoir exécutif* ou le *pouvoir législatif* : on fait référence aux quatre types institutionnels du **présidentialisme**, **semi-présidentialisme**, **semi-parlementarisme**, **parlementarisme**. Avec donc

une certaine simplification et sélection qui exaltent les seules combinaisons importantes d'un point de vue empirique, les deux macro-variables qui émergent de cette littérature peuvent être classifiées et combinées comme suit :

- A1. Présidentialisme et système électoral majoritaire ;
- A2. Semi-présidentialisme et système électoral majoritaire ;
- A3. Semi-présidentialisme et système électoral proportionnel ;
- A4. Semi-parlementarisme et système électoral majoritaire ou proportionnel renforcé
- A5. Parlementarisme et système électoral proportionnel ;
- A6. Présidentialisme et système électoral proportionnel.

En **régime semi-présidentiel**, un concept développé par Duverger (1980), le chef de l'État est élu au suffrage universel direct et le premier ministre doit conserver la confiance du parlement. Cette structure dyarchique a pour conséquence que le pouvoir du président est affaibli ou annulé par une majorité parlementaire différente, si elle est forte et cohérente. Le **semi-parlementarisme** est aussi ce que l'on appelle la **chancellor democracy** qui configure un cadre institutionnel dans lequel le premier ministre et son gouvernement jouent un rôle d'initiative législative beaucoup plus important que le parlement. Le meilleur exemple connu du premier type est la Cinquième République française, tandis que la Grande-Bretagne est généralement citée comme un exemple de chancellor democracy. Il est également utile de mettre en évidence le cadre institutionnel particulier dans lequel il y a à la fois **présidentialisme** et **représentation proportionnelle** pour l'élection du parlement, et qui est la solution institutionnelle la plus récurrente en Amérique latine (Jones, 1995).

Une troisième dimension peut contribuer à fournir une meilleure définition du modèle institutionnel *stricto sensu*. Il s'agit du degré de **décentralisation** dans la répartition du pouvoir entre les autorités centrales et périphériques. Les principales variables à prendre en considération sont : la représentation paritaire au niveau central des unités locales, quelle que soit leur taille, au sein d'une branche spécifique du parlement ; l'autonomie des unités locales dans de nombreux domaines de *policy* ; l'autonomie fiscale des gouvernements locaux. Des formes et des modalités de décentralisation

peuvent être trouvées dans chacun des quatre types décrits ci-dessus : présidentielisme, semi-présidentielisme, semi-parlementarisme, parlementarisme.

Si le premier ensemble de dimensions concerne les institutions, le deuxième ensemble permettant de définir une démocratie est représenté par le **système des partis**. Certains auteurs affirment clairement le lien historique et logique entre les partis politiques et la démocratie (par exemple, Pomper, 1992), voire définissent la démocratie en fonction des partis (Sartori, 1993, p. 41). Tout comme les institutions intermédiaires – qui sont en même temps *vote-seeking*, *office-seeking* e *policy-seeking*, selon la classification proposée par Strom (1990) – les partis – et le système des partis – peuvent être observés dans l'exercice de différentes fonctions : dans leur recherche du consensus (électoral), et du soutien des masses ; quand ils recouvrent des charges gouvernementales ou parlementaires au niveau central ou local ; dans la formulation de politiques qu'ils approuvent en tant que partis de gouvernement et qui sont en revanche critiquées par les partis d'opposition ; dans leurs relations avec la bureaucratie, l'armée, la magistrature (au niveau de l'élite).

Le nombre et la taille relative des partis, certains aspects spécifiques de leur organisation, la composition, l'homogénéité ou l'hétérogénéité de la coalition qui soutient le gouvernement sont les principales caractéristiques qui définissent le système des partis dans une démocratie. Par rapport à ces éléments, on peut suggérer une typologie simplifiée inspirée des travaux de Sartori (1976) :

- B1. Système de parti prédominant cohérent, avec un leader fort et des gouvernements à parti unique ;
- B2. Système à deux partis et gouvernements à parti unique ;
- B3. Système multiparti homogène et gouvernements de coalition ;
- B4. Système multiparti hétérogène et gouvernements de coalition.

Il est évident que, dans chaque cas, il peut y avoir une compétition qui assume des formes et des degrés différents. Certains éléments peuvent en effet varier en fonction de l'impact de différentes règles institutionnelles : le seuil d'accès à l'arène politique, en particulier électorale ; la différence entre les principaux partis en termes de voix et de sièges ; la dimension, pour

différentes raisons, de la volatilité électorale dans le système de parti ; certaines caractéristiques de la loi électorale ou de la prise de décision au parlement.

Il y a encore un autre ensemble de facteurs essentiels pour comprendre un régime démocratique. Bien que ces facteurs ne soient généralement pas considérés dans les analyses typologiques de la démocratie, il est important de garder à l'esprit leur importance. D'une part, en effet, ils expriment les éléments les plus substantiels des régimes démocratiques, avec des implications sociales et économiques ; d'autre part, si l'on relie l'analyse de la démocratie aux processus de changement que l'on analyse, ces facteurs sont utiles dans l'analyse de la phase de consolidation et de crise, mais aussi de mise en place de la démocratie. Ils concernent **les rapports entre les institutions politiques et la société civile** et l'on peut les situer synthétiquement le long du *continuum* autonomie/contrôle. En précisant qu'un tel *continuum* a des dimensions différentes, entrelacées entre elles, on peut trouver quatre possibilités ou types :

- C1. Autonomie
- C2. Semi-autonomie
- C3. Semi-contrôle
- C4. Contrôle

Simplifiant la présentation, on peut dire qu'il y a *autonomie* de la société à l'égard des institutions publiques, partis politiques inclus, lorsque l'on a à la fois une société articulée sur le plan associatif avec des élites industrielles nombreuses, des groupes intellectuels, médias, associations de toutes sortes, dont des syndicats forts, un secteur public de l'économie relativement limité, et des partis qui ne conditionnent ni n'exercent une hégémonie sur les associations et secteurs de la société. Il y a en revanche *contrôle* quand un vaste secteur public de l'économie, c'est-à-dire une intervention importante et récurrente du gouvernement dans l'économie et une société pauvre au niveau associatif – conséquence éventuelle d'une longue période autoritaire –, les partis jouent un rôle dominant par rapport aux rares associations d'intérêt existantes, y compris par rapport au patronat organisé, s'il existe ; ils sont en mesure de les conditionner de différentes manières, y

compris dans la nomination des différents postes politiques dans les secteurs économiques publics.

Semi-autonomie et *semi-contrôle* représentent des types intermédiaires. Le premier est caractérisé par une société civile et des élites qui ont une certaine autonomie par rapport à des partis politiques présents dans la société et puissants, et par un vaste secteur économique public. Le deuxième présente un vaste secteur public, des partis politiques capables d'influencer la prise de décision face à une société civile plutôt faible, même lorsqu'elle n'est pas suffoquée par les partis eux-mêmes et leurs élites politiques. C'est précisément ces types intermédiaires qui sont les plus intéressants et qui renvoient à un plus grand nombre de cas empiriques. Leur ambiguïté constitutive, due à leur caractère intermédiaire, peut être surmontée en distinguant empiriquement entre une société qui exprime son propre degré d'autonomie, au moins par le biais d'associations professionnelles et de syndicats avec des politiques propres, distinctes de celles menées par le gouvernement et les partis, y compris ceux de l'opposition, et une société qui subit le conditionnement du gouvernement, de l'administration et pas seulement des élites des partis.

||||| **Tableau 5.2. Typologie multiple de démocratie**

A. Institutions de gouvernement	B. Système de partis	C. Société civile/politique
A1. Présidentialisme et système électoral majoritaire	B1. Parti dominant cohérent avec un leader fort et gouvernements à parti unique	C1. Autonomie C2. Semi-autonomie C3. Semi-contrôle C4. Contrôle
A2. Semi-présidentialisme et système électoral majoritaire		
A3. Semi-présidentialisme et système électoral proportionnel	B2. Système à deux partis et gouvernements à parti unique	
A4. Semi-parlementarisme et système électoral proportionnel renforcé ou majoritaire	B3. Système multiparti homogène et gouvernements de coalition	
A5. Parlementarisme et système électoral proportionnel	B4. Système multiparti hétérogène et gouvernements de coalition	
A6. Présidentialisme et système électoral proportionnel		

Le cadre complet est présenté dans le tableau 5.2, qui énumère toutes les principales variables. Dans le cadre de la formulation d'une typologie de la

démocratie, la combinaison des variations des trois macro-facteurs conduit à différents types ou modèles de démocratie. Il est donc nécessaire d'effectuer une sélection qui simplifie le cadre d'ensemble et identifie les types empiriquement plus importants de démocratie. Le premier est la **démocratie majoritaire**, qui est le fruit d'une combinaison de semi-parlementarisme avec un système électoral proportionnel renforcé ou majoritaire, un système à deux partis, un gouvernement à parti unique et autonome par rapport au législatif. La combinaison d'institutions présidentielles avec un système électoral majoritaire, un système à deux partis et un gouvernement à parti unique, et l'autonomie de l'exécutif par rapport au législatif, peut donner lieu à un modèle majoritaire différent. Cela signifie qu'une société civile forte et indépendante fixe les limites d'un cadre institutionnel majoritaire, visant à assurer une prise de décision plus efficace.

Il existe deux autres grands modèles : la **démocratie plébiscitaire** et la **démocratie fortement majoritaire**. Le premier est le résultat de la combinaison d'institutions présidentielles et d'un système électoral majoritaire ou proportionnel pour élire le parlement qui est une solution très répandue en Amérique latine (Diamond, 1996 ; Jones, 1995) ; d'un système multiparti ou d'un parti dominant mais faiblement structuré, avec un leader fort ; d'une société qui peut être contrôlée ou quasiment contrôlée dans ses principaux aspects. Le second modèle résulte de la combinaison d'institutions présidentielles avec un système électoral majoritaire, ou d'institutions semi-présidentielles ou semi-parlementaires avec un système électoral majoritaire, un parti cohérent dominant, un gouvernement à parti unique, ou avec un système multiparti homogène et un gouvernement de coalition, et le contrôle de la part de la société mais qui ne parvient pas à faire contrepoids et imposer des limites aux institutions politiques.

Le quatrième modèle empirique d'un régime démocratique majoritaire est la **démocratie faiblement majoritaire**. Les principales caractéristiques du modèle sont les suivantes : parlementarisme et système électoral proportionnel, ou présidentielisme et système électoral proportionnel ; un parti au pouvoir cohérent et dominant et un gouvernement à parti unique ou un parti dominant, un leader fort et un gouvernement à parti unique ; on peut enfin observer une relative autonomie de la société civile, qui peut être plus ou moins accentuée, et qui fixe des limites aux institutions.

Parmi les modèles non-majoritaires, on peut établir un *continuum* entre la **démocratie proportionnelle** et la **démocratie conflictuelle**. La première est caractérisée par une cohérence fondamentale entre les trois niveaux. Dans un régime parlementaire doté d'un système électoral proportionnel, un système multiparti assez homogène voit le jour ayant pour résultat le plus évident la formation d'un gouvernement de coalition, avec des groupes indépendants bien présents dans la société par le biais des syndicats et autres associations.

Tableau 5.3. Modèles empiriques de démocratie

Démocratie majoritaire
A4. Semi-parlementarisme et système électoral proportionnel renforcé ou majoritaire ; ou A1. Présidentialisme et système électoral majoritaire ; B2. Système à deux partis et gouvernements à parti unique ; C1. Autonomie.
Démocratie plébiscitaire
A1. Présidentialisme et système électoral majoritaire ; ou A2. Semi-présidentialisme et système électoral majoritaire ; ou A4. Semi-parlementarisme et système électoral proportionnel renforcé ou majoritaire ; ou A6. Présidentialisme et système électoral proportionnel ; B1. Parti dominant cohérent avec un leader fort et gouvernements à parti unique ; C4. Contrôle ; ou C.3. Semi-contrôle.
Démocratie fortement majoritaire
A1. Présidentialisme et système électoral majoritaire ; ou A2. Semi-présidentialisme et système électoral majoritaire ; ou A4. Semi-parlementarisme et système électoral proportionnel renforcé ou majoritaire ; B1. Parti dominant cohérent avec un leader fort et gouvernements à parti unique ; ou B3. Système multiparti homogène et gouvernements de coalition ; C4. Contrôle.
Démocratie faiblement majoritaire
A3. Semi-présidentialisme et système électoral proportionnel ; ou A4. Semi-parlementarisme et système électoral proportionnel renforcé ou majoritaire ; ou A6. Présidentialisme et système électoral proportionnel ; B1. Parti dominant cohérent avec un leader fort et gouvernements à parti unique ; C2. Semi-autonomie ; ou C3. Semi-contrôle.
Démocratie proportionnelle
A4. Semi-parlementarisme et système électoral proportionnel renforcé ou majoritaire ; ou A5. Parlementarisme et système électoral proportionnel ; B3. Système multiparti homogène et gouvernements de coalition ; C1. Autonomie ;

ou C2. Semi-autonomie.
Démocratie conflictuelle
A4. Semi-parlementarisme et système électoral proportionnel renforcé ou majoritaire ; ou A6. Présidentialisme et système électoral proportionnel ; B4. Système multiparti hétérogène et gouvernements de coalition C4. Contrôle ; ou C3. Semi-contrôle.

Dans la démocratie conflictuelle, on ne trouve pas la même cohérence : le parlementarisme ou le présidentialisme et le système électoral proportionnel sont accompagnés par un système multiparti hétérogène. Dans ce cas, un contrôle empirique sur les partis peut avoir lieu de la part de la société civile ; un contrôle qui permette à une telle démocratie de fonctionner. Au sein de ce modèle, une croissance de l'autonomie de la société pourrait causer des problèmes, de même qu'une crise probable. Le tableau 5.3 présente synthétiquement les six modèles que l'on vient de décrire et qui conjuguent les éléments essentiels de la structure institutionnelle avec ceux concernant les partis et les rapports entre institutions politiques et société civile, en tenant compte du fait que le fonctionnement concret des premiers est largement conditionné par les deux autres groupes d'éléments.

5. Les canons de Mill

Parmi les canons du *Système de logique* de John Stuart Mill (1843 et 1957) se trouve le canon des **variations concomitantes**, considéré comme une des bases de la statistique. Repris par Durkheim dans ses recherches, ce canon analyse et considère les variations quantitatives des variables opérationnelles. Deux autres canons de Mill nous intéressent directement en raison de leur importance pour la comparaison, et malgré le fait que Mill lui-même considère ses canons en fonction de la logique propre des sciences physiques et naturelles et non pas de celles des sciences sociales : 1) le canon de la concordance et, 2) le canon de la différence, auquel on peut ajouter 3) le canon conjugué de la concordance et de la différence. Il est important de comprendre le mécanisme analytique qui est à la base de ces canons parce qu'il peut nous aider à conduire une meilleure comparaison (cf. tab. 5.4).

||||| **Tableau 5.4. Deux méthodes pour l'analyse comparée historique**

La méthode des concordances

Cas 1	Cas 2	Cas 3	
a	d	g	Différences générales
b	e	h	
c	f	i	
x	x	x	Similitude cruciale
y	y	y	

La méthode des différences

Cas positif	Cas négatif	
a	a	Similitudes générales
b	b	
c	c	
x	non x	Différence cruciale
y	non y	

x = variable causale

y = phénomène à expliquer

Source : Skocpol, 1984, p. 379.

Le **canon de la concordance** affirme que « si deux cas ou plus du phénomène, objet de la recherche, ont seulement une circonstance en commun, la circonstance dans laquelle seule tous les cas concordent est la cause (ou l'effet) du phénomène ». On voit ainsi que le problème central est encore l'explication du phénomène. En effet, il faut être en mesure de sonder avec précision et rigueur les différents éléments au sein d'un phénomène donné et pour faire cela, une clarté analytique et théorique dans l'approche du phénomène est nécessaire.

Le **canon de la différence** affirme que « si un cas dans lequel un phénomène se présente et un cas où il ne se présente pas ont toutes leurs circonstances communes, hors une seule, celle-ci se présentant seulement dans le premier cas, la circonstance par laquelle seule les deux cas diffèrent est l'effet, ou la cause, ou partie indispensable de la cause, du phénomène ».

Ce canon est complémentaire au précédent et la méthode des variations concomitantes en est, en pratique, seulement une version plus sophistiquée.

Le canon de la concordance et celui de la différence constituent, au fond, deux modalités différentes de regarder un même problème. Ces deux canons réaffirment la nécessité de clarté analytique à l'égard de toutes les dimensions d'un phénomène : sur le plan des faits concrets, il est important de posséder le maximum d'informations sur un phénomène. Le troisième canon de Mill qui est important pour la comparaison est le **canon uni de la concordance et de la différence**. Il combine la méthode des ressemblances avec celle des différences et n'ajoute donc pas grand chose de plus. On peut donc dire que lorsque l'on compare, on commence en général par identifier des circonstances communes mais ce sera ensuite l'analyse des différences qui nous donnera une connaissance plus approfondie du phénomène. Deux exemples vont illustrer comment utiliser les deux principaux canons.

- *Premier exemple* : un phénomène de grande importance, commun à une quinzaine de pays européens, est la naissance et le développement, à un moment donné de l'histoire des institutions démocratiques, des partis ouvriers. On pourrait analyser ce phénomène en identifiant les circonstances communes aux différents pays ou en identifiant les différences qui portent à des résultats différents. On voit ainsi qu'il faut toujours avoir une clarté analytique suffisante pour identifier d'éventuelles concordances ou différences qui concourent à définir les partis sur le plan de la consistance, de la force électorale, de l'organisation.
- *Deuxième exemple* : le *welfare state* s'est développé après le processus de démocratisation, et avec une diffusion semblable, dans de nombreux pays. Certains auteurs préfèrent mettre en évidence les circonstances communes aux différents pays ; d'autres privilégient l'analyse des circonstances divergentes. On peut observer, cependant, que l'analyse des « circonstances additionnelles » (c'est-à-dire des différences) permet de comprendre plus en profondeur le phénomène, et de définir quelque chose de nouveau et de plus significatif évitant les généralisations du sens commun trop vagues.

On peut ainsi dire que plus on approfondit l'analyse, plus on tend à mettre en évidence les différences plutôt que les ressemblances : la méthode des différences semble ainsi plus récurrente et, dans une certaine mesure, plus efficace que la méthode des concordances. Cependant, la volonté de trouver une explication plus précise du phénomène pris en examen est un objectif commun à tous les canons.

En conclusion, les canons de Mill nous permettent de revenir à la distinction entre deux stratégies de comparaison. Deux stratégies qui configurent deux approches complètement différentes de la comparaison, et qui ont comme principaux représentants respectivement Durkheim et Weber. La première, la **tradition durkheimienne** de la comparaison quantitative et statistique est caractérisée par des hypothèses dans lesquelles les valeurs quantitatives de chaque variable sont comparées dans plusieurs cas. La deuxième, la **tradition wébérienne** de la comparaison qualitative ou historique est basée en revanche sur la comparaison systématique des cas entre eux et de leurs propriétés respectives, selon qu'elles contribuent ou non à déterminer les ressemblances et les différences. Dans ce type de comparaison, l'explication est centrée sur les différentes combinaisons de causes. Cependant, les deux formes de comparaison ne s'excluent pas l'une l'autre ; voire elles s'intègrent.

Les canons de Mill ont cependant besoin d'une importante mise en garde pour être compris de manière appropriée, comme le montre indirectement les exemples donnés et la manière dont ils ont été proposés. Plus précisément, si on les utilise en fonction de ce que Mill affirme effectivement, tous les canons ont des présupposés forts : 1) que l'on soit en mesure de préciser et relever empiriquement tous les éléments relatifs à l'explication du phénomène est donné pour acquis ; 2) l'explication est de type « déterministe » et non probabiliste ; 3) on suppose l'existence d'une seule cause ; 4) il n'existe pas d'interactions entre les causes qui en transforment l'effet ; 5) le même mécanisme a le même résultat, étant en mesure de préciser et relever toutes les données dans les différents cas (Lieberson, 1992). Analysons ces cinq présupposés. Le premier constitue un désir légitime et doit être un engagement du chercheur. Comme tel, il ne faut donc pas le considérer comme un présupposé ni se faire d'illusions. Deuxièmement, l'explication comparée est de type déterministe si l'on

étudie un petit nombre de cas et les deux canons de Mill indirectement nous le rappellent. Il est important d'en être conscient lorsque l'on compare. On sait bien en revanche qu'avec un plus grand nombre de cas et l'usage de la statistique, l'explication devient probabiliste. En ce qui concerne les troisième et quatrième présupposés, on peut dire que, comme quiconque a fait de la recherche le sait, la multicausalité et les interactions entre les explications doivent être acceptées et faire l'objet de recherches. En ce sens donc, ces deux présupposés doivent être repoussés et les canons de Mill entendus dans un sens beaucoup moins rigide. Enfin, il faut tenir compte de la multi-causalité conjoncturelle pour laquelle un même effet peut être le résultat d'une combinaison de différentes causes et que dans de nombreux cas, elle peut être résolue seulement avec une application attentive du *process tracing* (voir paragraphe 6). En ce sens, le dernier présupposé peut être ignoré. En dépit de toutes ces nuances, les canons de Mill nous proposent deux modèles d'explication comparée (voir ci-dessus) dont il faut absolument tenir compte dans nos recherches.

6. La formalisation

Une formalisation logique de la méthode comparée est-elle possible ? Et si oui, comment peut-on la réaliser ? Ces questions sont traitées principalement par deux auteurs : Ragin (1987) et Bruschi (1991). Pour dire les choses simplement, la formalisation est fournie par les tables de vérité auxquelles on applique l'**algèbre booléenne** et les canons de Mill. On a déjà parlé dans le paragraphe précédent de ces derniers. On peut maintenant rappeler que la méthode des causes suffisantes – c'est-à-dire des causes dont la présence suffit à expliquer l'apparition d'un effet – et la méthode des causes nécessaires – c'est-à-dire des causes sans lesquelles un certain phénomène ne se produit pas mais qui peuvent ne pas être suffisantes pour qu'il se produise (étant donné que seules certaines causes nécessaires ont lieu et d'autres pas) – sont importantes pour l'explication, malgré toutes les limites intuitives que de telles méthodes ont dans l'analyse comparée qualitative : il n'est pas toujours possible de comprendre si certaines causes sont nécessaires et suffisantes et si de nouvelles causes pourraient l'être. En revanche, l'algèbre booléenne a sa base dans la logique binaire caractérisée

par la présence, ou plutôt l'absence, d'un phénomène donné. On peut en voir une première application dans le tableau 5.5.

Quels sont les avantages et les inconvénients de l'utilisation d'une telle formalisation ? Schématiquement, les principaux avantages consistent essentiellement d'une part en la possibilité de mettre en évidence clairement la **causalité conjoncturelle**, c'est-à-dire d'identifier les différentes combinaisons de causes qui peuvent conduire à la formation du phénomène étudié ; et d'autre part, en la possibilité de mettre en évidence la multi-causalité des phénomènes macro-politiques qui revient si souvent dans l'analyse comparée ; enfin cette formalisation nous oblige à une rigueur et à une précision systématique que l'on obtiendrait sinon de manière plus difficile.

||||| **Tableau 5.5. Table de vérité avec quatre conditions causales**

Conditions				Résultats	Nombre de cas
X1	X2	X3	X4	Y	
0	0	0	0	0	8
0	0	0	1	0	6
0	0	1	0	1	10
0	0	1	1	0	5
0	1	0	0	1	13
0	1	0	1	0	7
0	1	1	0	1	11
0	1	1	1	1	5
1	0	0	0	1	9
1	0	0	1	1	3
1	0	1	0	0	12
1	0	1	1	0	23
1	1	0	0	0	15
1	1	0	1	1	5
1	1	1	0	0	8
1	1	1	1	1	6

x1, x2, x3, x4 = conditions causales exprimées dans les précédentes hypothèses.

y = résultat exprimé dans les résultantes des hypothèses.

Source : Ragin, 1987, p. 88.

Les inconvénients de cette formalisation sont importants. D'abord, elle nous oblige à simplifier et schématiser la recherche et cela pourrait avoir comme conséquence la perte d'informations et l'éloignement encore plus grand de la réalité étudiée. Le second inconvénient est la grande quantité de

travail nécessaire pour élaborer des tables de vérité précises et pertinentes. Le troisième inconvénient est lié aux deux autres et réside dans la difficulté objective que représente l'élaboration de tables de vérité qui ne soient pas banales mais significatives. Ces deux derniers inconvénients sont l'opposé du troisième avantage mentionné ci-dessus.

Le tableau 5.6 donne un exemple concret des avantages et des inconvénients possibles de la formalisation. Comme on le voit, le chercheur peut décider de ne pas utiliser la formalisation parce que les données dont il dispose ne le permettent pas ou parce que, à son avis, les inconvénients l'emportent sur les avantages. Néanmoins la logique qui sous-tend la formalisation doit être maintenue telle quelle chaque fois que l'on a explicitement recours à l'élaboration de véritables tables de vérité.

Tableau 5.6. Hypothèse de table de vérité relative à trois cas d'échec de régime politique

Conditions			Échec du régime	Nombre de cas
A	B	C	F	
0	0	0	0	9
1	0	0	1	2
0	1	0	1	3
0	0	1	1	1
1	1	0	1	2
1	0	1	1	1
0	1	1	1	1
1	1	1	1	3

A : conflit entre jeunes et vieux officiers ;

B : décès d'un dictateur ;

C : insatisfaction envers le régime.

Source : Ragin, 1987, p. 90.

7. La *fuzzy set analysis*

La **fuzzy set analysis** (FSA) est née en réponse aux critiques de l'analyse fondée sur les tables de vérité et sur l'algèbre booléenne. Une des principales critiques était que l'on ne pouvait insérer dans les tables de vérité que des variables dichotomiques. Cette limitation semblait une simplification mal adaptée à la réalité des phénomènes sociaux et politiques. Par exemple, il

semblait impossible de décider de manière dichotomique si un système politique est ou n'est pas démocratique. Au contraire, l'existence de différents types de démocratie et de différents degrés de qualité de la démocratie rend plus appropriée – même si elle est qualitative – une échelle qui tienne compte de la gradualité des phénomènes politiques.

Le chercheur américain Charles C. Ragin, qui avait déjà mis au point un algorithme et un logiciel pour l'analyse des tables de vérité dichotomiques (Ragin, 1987), a récemment tenté de répondre à cette critique, en utilisant une nouvelle approche propre de l'informatique (Zadeh, 1965, 1968) : celle des *fuzzy sets*. Un *fuzzy set* est un *set* (ou ensemble) dont les frontières sont « flexibles », c'est-à-dire qu'il n'est pas nécessaire de déclarer immédiatement et de manière dichotomique si un pays donné fait partie ou non de l'ensemble des démocraties, car il est également possible qu'il n'en fasse que partiellement partie. Si l'on regarde notamment les « hybrides démocratiques » (Morlino, 2003) et les démocraties en transition, il apparaît évident que la démocratie elle-même n'est pas un phénomène dichotomique.

Les *fuzzy values* caractérisent le degré d'appartenance du cas à la catégorie. Par exemple, les démocraties réalisées peuvent être évaluées avec une *fuzzy value* égale à « 1 », tandis que les quasi-démocraties (Morlino, 2003, chapitre 1) auraient une *fuzzy value* de « 0, 8 », et ainsi de suite. De cette façon, une échelle de *fuzzy value* est composée de deux extrêmes qualitatifs (démocratie/non démocratie) avec des étapes quantitatives intermédiaires (le degré d'appartenance du cas à la catégorie). Un autre exemple serait le degré d'appartenance d'un pays à l'Union européenne. Bien que l'adhésion formelle suggère une dichotomie, il serait raisonnable d'évaluer le degré d'appartenance de la Suisse à l'Union européenne d'une manière différente (*fuzzy value* > « 0 ») du degré d'appartenance de la Chine (*fuzzy value* « 0 »). En effet, la réalité sociale très complexe et hautement différenciée nécessite une graduation des phénomènes observés. Les catégories introduites par Lijphart (2001) également, qui aident à classer une démocratie sur la base de types polaires, se laisseraient transformer en échelles de type *fuzzy*.

Évidemment, il y a un risque que ce procédé de codage devienne arbitraire, surtout si l'échelle *fuzzy* est très différenciée. Pour cette raison, un maximum de transparence est absolument indispensable pour le codage. Il

faut noter toutefois que la même nécessité existe également pour une plus simple dichotomisation. Selon Ragin lui-même, un engagement très intense pour le codage des cas en respectant les approches théoriques doit précéder l'analyse formelle (Ragin, 2000, p. 7). De cette façon, l'analyse reste fortement qualitative, parce que l'un des éléments les plus importants de cette approche est la familiarité du chercheur avec ses cas ce qui rend possible le développement d'un schéma de codage. Il est évident que le nombre de cas doit rester suffisamment faible pour garantir une telle familiarité avec les cas individuels.

L'analyse *fuzzy set* est également basée sur les règles arithmétiques de la **fuzzy set algebra** (FSA) (Klir *et alii*, 1997). L'algorithme est comparable à celui de la minimisation des tables de vérité « classiques » (c'est-à-dire celles avec seulement des valeurs dichotomiques). Cependant, le processus mathématique qui est appliqué est beaucoup plus sophistiqué que celui de l'algèbre booléenne (Ragin, 2000, p. 171 et suiv. ; 2004). Surtout, pour une application de la *fuzzy set algebra*, il faut redéfinir les concepts centraux de l'analyse des tables de vérité, c'est-à-dire les conditions nécessaires et suffisantes (Ragin, 2000). En effet, l'analyse booléenne peut être considérée comme un cas particulier de la FSA. En outre, un logiciel qui analyse ces tables de vérité non dichotomiques avec l'aide d'ordinateurs a aussi été créé, étant donné que l'algorithme est si complexe qu'il n'est plus possible de trouver une équation de causalité sans l'aide de l'ordinateur.

Il faut également ajouter que la FSA est un développement très récent de la méthodologie comparée. De nombreux problèmes existent encore concernant le logiciel, et il n'y a toujours pas de réponse à la question de savoir comment les *fuzzy values* doivent être mesurées. En outre, l'utilisation de cette méthodologie dans la recherche a été assez erratique et souvent la FSA n'est tout simplement pas appliquée de manière correcte. Évidemment, cette condition ne facilite pas la diffusion et une reconnaissance plus large de cette technique dans les sciences sociales. Malgré tout cela, la FSA se présente comme l'une des techniques les plus systématiques et formalisées de l'analyse comparée, et pour cette raison, elle peut être considérée comme une nouvelle étape dans le développement de la méthode comparée. Elle montre également comment les méthodologistes s'emploient pour améliorer les techniques d'analyse, dans ce cas précis en essayant de surmonter les

limites dues à la dichotomisation des données. Dans cette perspective, il est intéressant de noter que la possibilité d'utiliser les ordinateurs non seulement a amélioré l'applicabilité des analyses quantitatives, mais aussi de la méthode comparée.

1. Le *framework* original de Sartori se base sur les présupposés de ce que l'on peut appeler la « catégorisation classique », dans laquelle la relation entre catégories est comprise en termes de hiérarchie taxonomique (collocation dans l'échelle d'abstraction) de catégories successivement plus générales (Collier et Mahon, 1993, p. 845). Il existe néanmoins des catégories ou des concepts qui échappent aux conditions prévues par l'approche sartorienne. C'est le cas notamment des catégories qui renvoient aux « ressemblances de famille » – selon la définition de Wittgenstein – et de celles que les sciences cognitives appellent des « catégories radicales ».

Chapitre 6

Au-delà de la comparaison : les autres méthodes de recherche

1. RECUEIL DES DONNÉES ET RELATIONS ENTRE VARIABLES
2. EXPLICATION, GÉNÉRALISATION ET THÉORIE
3. MÉTHODES EXPÉRIMENTALES ET NON EXPÉRIMENTALES
4. MÉTHODE STATISTIQUE ET MÉTHODE COMPARÉE
5. MÉTHODE HISTORIQUE ET MÉTHODE COMPARÉE
6. ÉTUDE DE CAS ET *PROCESS TRACING*

1. Recueil des données et relations entre variables

Avec l'opérationnalisation, l'exercice de la classification et la formulation de modèles descriptifs, nous avons déjà été confrontés à la réalité à étudier. Par conséquent, la phase de construction et de recueil des données a déjà eu lieu ou est en cours, en gardant bien présent à l'esprit les objectifs de la recherche et en utilisant au moins six différentes sources et modalités. En premier lieu, le recueil de données peut se faire à partir de **sources secondaires**, soit en se servant de bases de données telles que celles des instituts de statistique ou autres institutions, soit en les prenant dans des recherches déjà publiées. De manière alternative ou complémentaire, les données peuvent être construites et recueillies par le biais de **sources primaires**, comme des interviews réalisées auprès de dirigeants avec des réponses ouvertes ou des questionnaires réalisés au niveau des masses (*mass survey*) qui ont généralement des réponses prédéfinies, à choix multiples.

Deux autres façons de recueillir et construire des données sont l'examen de documents ou l'observation participante des personnes présentes à l'événement-phénomène que l'on veut étudier, et qui bien sûr fixe les éléments qui sont importants pour les objectifs de recherche. Il va sans dire que l'observation participante peut mettre en évidence les problèmes de l'influence des propres valeurs et croyances. La réponse à ce problème est toujours celle suggérée au chapitre 3 où il a été abordé à propos de la question de la neutralité axiologique.

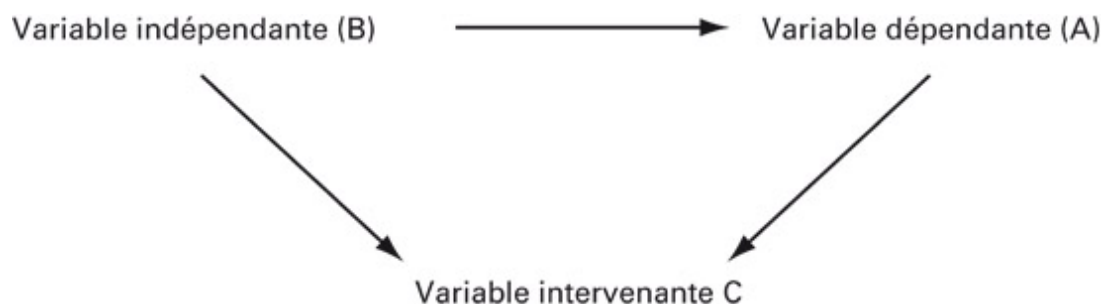
Ces étapes précédentes nous conduisent à formuler des **hypothèses**, c'est-à-dire à élaborer des conjectures, faire des premières affirmations sur la manière avec laquelle le phénomène étudié ou ses aspects les plus spécifiques sont reliés à d'autres phénomènes ou caractéristiques dont on a des définitions opérationnelles de type qualitatif ou opérationnalisées quantitativement. Là où des modèles ont déjà été formulés, des hypothèses sur les questions qui nous intéressent ont souvent déjà émergé, peut-être même de façon explicite.

Par souci de simplicité, les relations entre facteurs ou variables, au sens large et pas nécessairement quantitatif, peuvent être spécifiées en indiquant la **variable dépendante** (A) comme variable que l'on a directement étudié et dont on cherche à comprendre comment elle s'est produite, en bref l'« effet » ; la ou les **variables indépendantes** (B) qui dans la conjecture proposée pourraient constituer « la cause » ou l'une des causes ; et la(les) variable(s) intervenante(s) (C), une seconde ou autre variable qui contribue à mieux expliquer la variable dépendante (A). Elle peut à son tour être produite par la variable indépendante (B) et on l'appelle ainsi (intervenante) non pas parce qu'elle intervient dans un deuxième temps pour déterminer A mais parce qu'elle est prise en considération dans un deuxième temps par le chercheur pour plus de commodité d'analyse (voir fig. 6.1). Évidemment, il pourrait y avoir des hypothèses qui ne spécifient pas le rôle des différentes variables, mais se contentent de les mettre en relations. Ces hypothèses ne sont que la première étape dans la clarification de la relation.

Enfin, pour que la recherche soit effectuée de manière adéquate, il faut une hypothèse quelconque quant à la direction d'influence. Les hypothèses sur les relations entre variables sont généralement beaucoup plus complexes, au moins en ce qui concerne deux éléments : ou bien parce qu'il existe

plusieurs variables indépendantes et intervenantes au lieu d'une ; ou bien parce que l'on peut supposer des relations bidirectionnelles dans le sens où l'on suppose que B influence A, mais que A influence aussi B, éventuellement sous certaines conditions et avec une force différente. En d'autres termes, la variable dépendante peut également être la variable indépendante et *vice versa*.

FIG. 6.1. RELATIONS DE BASE ENTRE VARIABLES



Les hypothèses devront être empiriquement contrôlées, c'est-à-dire confirmées ou falsifiées, en utilisant au moins l'une des méthodes de contrôle existant et dont on parlera dans ce chapitre, en utilisant évidemment les données à disposition en référence à des pays et à des périodes bien définis. Cela signifie concrètement que les hypothèses ayant un haut niveau de généralité sont très peu nombreuses, mais surtout que l'on ne peut retenir qu'il existe des hypothèses universelles faisant abstraction du temps et de l'espace. Ceci est une considération qu'il faudra absolument reprendre dans le prochain paragraphe.

2. Explication, généralisation et théorie

Le contrôle des hypothèses nous amène à la dernière étape de la recherche : l'obtention des résultats. En sciences sociales, et dans la recherche politique en particulier, comme on l'a déjà mentionné au chapitre 2, ces résultats sont essentiellement : des généralisations limitées (ou « locales ») et des théories (ou « quasi-théories »). Considérer que les généralisations et les théories sont toujours, ou presque toujours, appuyées par le « bon sens » est une erreur commune dans les sciences sociales. Au

contraire, la valeur de ces résultats réside souvent dans le fait d'être contre-intuitifs, c'est-à-dire dans la mesure où ils mettent en évidence les pièges et les simplifications qui faussent la connaissance et dans lesquels le bon sens – c'est-à-dire le sens commun propre à la recherche politique – nous fait tomber. De toute façon, au cœur du discours scientifique et donc des résultats que l'on cherche à atteindre, il y a une explication d'un phénomène, ou plus simplement l'indication d'une corrélation partielle entre des variables et l'indication de la direction de la causalité.

Par conséquent, le premier résultat du travail scientifique est constitué par une généralisation. Là encore, cependant, il faut bien se comprendre. Comme cela devrait être désormais bien établi (voir chapitre 2), dans les sciences sociales, on a toujours des généralisations limitées, c'est-à-dire des énoncés qui décrivent des aspects ou des propriétés, en d'autres termes qui expriment des relations toujours sur la base d'un ensemble de données spatialement et temporellement définies. En ce sens, comme nous l'avons précisé à maintes reprises, il est erroné de parler de généralisations au sens large, au-delà des données connues, ou plus encore soutenir l'existence de lois, comme cela a souvent été le cas en raison de la forte influence de la conception naturaliste dans les sciences sociales (voir à nouveau le chapitre 2). Il est tout aussi erroné d'imaginer qu'il soit possible de prédire des événements futurs sur la base de lois. Rappelons que toute recherche en science politique et en science sociale sérieuse est liée à une post-vision, jamais à une pré-vision, dans la mesure où la congruité entre les hypothèses et la réalité est toujours contrôlée par une réalité nécessairement passée qui intervient comme une « donnée de fait » et donc comme l'une des méthodes de contrôle que nous avons présentées ci-dessus.

À propos des généralisations limitées également, il faut être attentif à ne pas créer de confusion. Le fait qu'il n'existe pas de lois au sens propre ne veut pas dire qu'il n'existe pas de savoir nomothétique, c'est-à-dire la possibilité de généraliser à un niveau élevé de même que la possibilité d'utiliser les généralisations dans de nombreuses situations (voir encore le chapitre 2). Là encore, le recours à l'échelle d'abstraction nous aide (voir le chapitre 5). Le savoir nomothétique existe et concerne les concepts ayant un haut niveau d'abstraction avec une connotation réduite et une dénotation assez importante. En ce sens, il se trouve au début de notre réflexion et de la

recherche empirique et représente la base indispensable pour la poursuite de la recherche scientifique.

L'autre élément à préciser constitue l'un des problèmes clés de ce chapitre : qu'est-ce que la **théorie** ? En général, une **théorie** est un ensemble d'énoncés associés à un contenu explicatif ou explicatif-interprétatif. L'héritage des années soixante (voir le chapitre 2) a suggéré que la théorie est un ensemble de généralisations et d'explications liées entre elles, et dont l'un des objectifs est de pouvoir faire des prévisions (voir, entre autres, Kaplan, 1964). Étant donné ce que l'on a affirmé jusqu'à présent, une théorie en science politique, et dans les sciences sociales plus en général, ne peut être qu'une théorie locale, pour reprendre l'expression de Boudon (1984), c'est-à-dire une théorie basée sur des données empiriques définies dans le temps et dans l'espace. Une théorie de ce style n'a pas de fausses prétentions nomothétiques ou prévisionnelles. Seule la théorie locale peut expliquer « scientifiquement » un phénomène qui a un cadre très précis et bien défini de données et est falsifiable (voir aussi le chapitre 2). En macro-politique, donc, tout cela signifie que la « théorie » est caractérisée par quelques hypothèses larges, concernant une aire géopolitique déterminée, durant une période historique donnée, avec un contexte socio-économique et une tradition politique et culturelle bien définis. Selon cette dernière définition, la théorie n'est pas un ensemble de propositions ayant un haut niveau d'abstraction, mais plutôt un ensemble de quelques hypothèses bien définies qui se situent à un niveau d'abstraction inférieur.

En effet, la falsifiabilité d'une hypothèse n'est autorisée que par la disponibilité de données empiriques qui nous permettent de vérifier cette hypothèse. Une théorie doit donc pouvoir être évaluée principalement pour sa congruence avec la réalité. Une théorie, cependant, peut également contenir des énoncés qui ne peuvent être soumis à un contrôle empirique direct ou au contrôle de congruence. Si c'est le cas, ces éléments et propositions doivent être au moins « considérés comme acceptables au sens où ils peuvent être évoqués pour expliquer d'autres phénomènes » (Boudon, 1999, p. 367).

La position exprimée dans ce livre est le résultat de la grande expérience de recherche empirique faite par de nombreux chercheurs dans les dernières décennies. Elle peut être appelée **positivisme modéré** dans le sens où elle

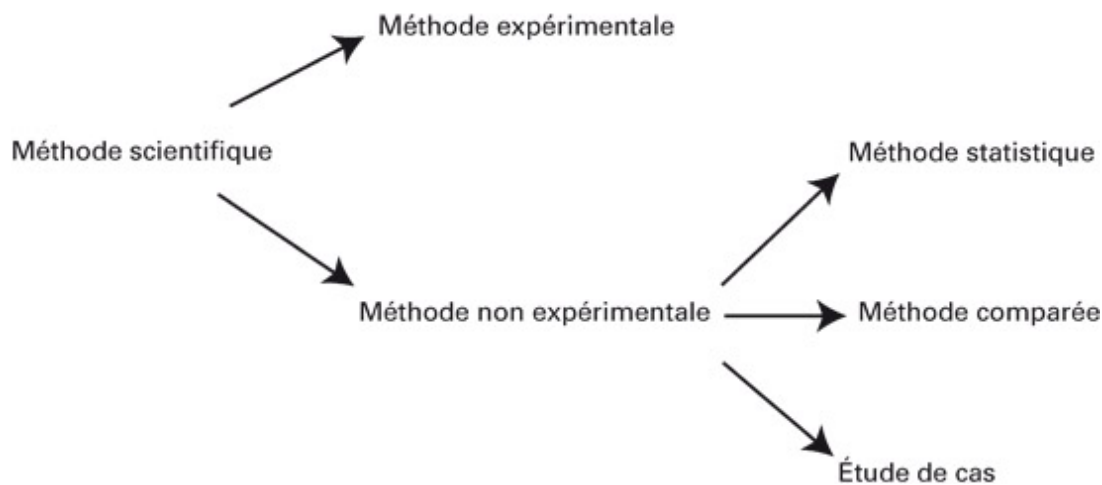
accepte toutes les limites et les difficultés rencontrées dans la recherche concrète mais ne renonce pas pour autant à la connaissance scientifique entendue comme connaissance qui se rapporte à ce « monde empirique que l'on découvre par les sens » (Bruschi, 1999, p. 5) afin d'en décrire et expliquer les événements.

3. Méthodes expérimentales et non expérimentales

Nous voilà enfin au cœur de la méthode comparée : le contrôle empirique des hypothèses. La méthode de contrôle est l'aspect le plus important de la comparaison. Que l'on cherche une généralisation, plus ou moins contextualisée, ou que l'on cherche à trouver une théorie locale, qui se réfère donc à une réalité spécifique et bien définie, que l'on veuille enfin simplement isoler des associations entre une variable dépendante et plusieurs variables indépendantes, le contrôle empirique des hypothèses reste l'étape essentielle et caractéristique de la comparaison. Toutefois, la comparaison n'est pas la seule **méthode de contrôle** des hypothèses que le chercheur peut utiliser. Il existe une typologie des méthodes scientifiques applicables à la recherche. Une des premières contributions systématiques dans ce domaine est celle du sociologue américain Neil J. Smelser, reprise et développée en science politique par Lijphart (1971). La figure 6.2 peut aider à la visualiser :

Précisons pour commencer que l'on exclue de notre discussion la **méthode expérimentale**. Elle est certainement la plus proche de l'idéal scientifique, mais malheureusement, elle ne peut être utilisée que rarement en sciences sociales à cause des difficultés pratiques et éthiques qu'elle soulève (Lijphart, 1971, p. 71). Il suffit juste de rappeler que dans la méthode expérimentale, l'expérimentation se fait en ayant recours à deux groupes d'individus choisis selon des critères particuliers élaborés en fonction des objectifs de recherche. Puis, l'un des deux groupes – le groupe expérimental – est soumis à un stimulus, tandis que l'autre groupe – dit groupe de contrôle – ne l'est pas. On déduit ensuite de la comparaison entre les attitudes et les comportements des deux groupes l'impact du stimulus.

FIG. 6.2. LA MÉTHODE SCIENTIFIQUE ET SES SPÉCIFICATIONS



L'utilisation de la méthode expérimentale est très limitée dans la recherche en science politique. On sourit à l'idée de considérer un parti comme un groupe de contrôle et un autre comme un groupe expérimental. Le fait est que, généralement, les politologues sont intéressés par l'enquête sur des macro-problèmes et l'idée de soumettre certains acteurs à un stimulus à un moment contrôlable est inapplicable. On peut imaginer des recherches effectuées avec la méthode expérimentale quand il s'agit de questions de micro-politique, c'est-à-dire de comportements politiques individuels. Par exemple, si on veut comprendre quels éléments peuvent influencer une campagne électorale, l'utilisation de la méthode expérimentale peut être le plus adaptée. En tous cas, ce qu'il faut comprendre, pour son rôle central dans toute méthode scientifique, c'est que cette méthode permet d'identifier avec précision la relation entre deux variables si l'on a la certitude que d'autres variables n'interviennent pas dans cette relation. En ce sens, il permet de spécifier un lien de causalité déterminé. Mais ce problème est précisément celui que l'on résout plus difficilement avec d'autres méthodes, en particulier avec l'étude comparée et l'étude de cas, en dépit de l'importance qu'elles ont dans la recherche politique.

David Collier (1991) est revenu sur cette méthode en invoquant le fait qu'elle pourrait avoir un certain intérêt pour la sociologique et la science politique, en particulier lorsque l'analyse s'éloigne des conditions « rigides »

prévues par le protocole de la méthode expérimentale. Ce serait le cas des **quasi-expériences**, à savoir les études d'observation d'un événement ou d'un choix comparable à une intervention expérimentale, mais qui se déroule dans un contexte *naturel* (Collier, 1991, p. 126), comme dans le cas de l'évaluation de l'impact sur les politiques publiques.

4. Méthode statistique et méthode comparée

L'adoption de la méthode statistique exige, en premier lieu, que les données disponibles soient numériques, c'est-à-dire le résultat d'un processus de mesure quantitative, et que les cas ou états des propriétés dans les différents cas soient nombreux. Seule l'existence de ces deux conditions permet l'application efficace d'une des nombreuses techniques statistiques existant et donc la découverte des **variations concomitantes**, selon l'expression de Mill (voir paragraphe 5 du chapitre 5), et des relations entre les différentes variables. En outre, tandis qu'avec la méthode expérimentale la direction de la relation de causalité apparaît clairement suite à l'application à un moment donné du « stimulus » et de l'examen de la « réponse » dans le groupe expérimental, avec la méthode statistique la direction de la relation est avancée sur la base d'arguments théoriques.

De la même manière que la méthode expérimentale, la méthode statistique permet d'isoler l'influence des troisièmes variables avec une certaine sécurité. Ainsi, si l'on veut par exemple vérifier l'influence de l'âge sur le taux de participation électorale, une troisième variable qui pourrait avoir une influence importante dans cette relation est le niveau d'instruction qui est apparu dans un grand nombre de recherches comme variable importante pour le comportement politique en général. L'influence de l'éducation s'annule en la « paramétrant », c'est-à-dire en convertissant la variable elle-même en un paramètre, une constante fixe. Cela peut être fait concrètement en considérant un échantillon d'individus ayant le même niveau d'instruction et en analysant sur cet échantillon l'influence de l'âge sur la participation électorale, si telle est la question à laquelle on veut répondre (voir chapitre 5).

Encore quelques considérations au sujet de la méthode statistique. Surtout dans les dernières décennies, différentes techniques d'analyse statistique ont

été mises au point. En particulier, l'utilisation d'ordinateurs et de certains programmes a rendu beaucoup plus facile l'utilisation de ces techniques. Évidemment, pour certaines recherches, telles que celles liées à la culture politique, pour lesquelles il existe des données quantitatives tirées d'enquêtes d'opinions, ou pour les recherches en matières d'élections, ou encore celles pour lesquelles il existe des données statistiques, le recours à des programmes informatiques qui utilisent des techniques statistiques est courant et souhaitable. La transformation de données qualitatives en données quantitatives à travers l'attribution de valeurs numériques, substantiellement arbitraires, à des variables qualitatives, suscite en revanche une plus grande perplexité. Les procédures de ce genre, plus courantes par le passé, donnent un semblant de rigueur scientifique mais les résultats des recherches ne sont pas fiables même s'ils ont demandé un certain effort intellectuel et beaucoup de travail.

Que dire maintenant du rapport entre la méthode statistique et la comparaison ? Reprenons la définition de la méthode comparée proposée par Lijphart (1975, p. 164) : « méthode pour contrôler des relations empiriques supposées entre variables, sur la base de la même logique que la **méthode statistique**, mais dans laquelle les cas sont choisis de manière à maximiser la variance des variables indépendantes et minimiser la variance des variables de contrôle ». Lijphart, par conséquent, soutient que l'on a la même logique à la base des deux méthodes, étant donné qu'elles ont toutes deux comme particularité la possibilité scientifique de vérifier empiriquement les relations supposées. À mon avis, au contraire, la méthode statistique et la méthode comparée sont différentes entre elles : au minimum quant au nombre de cas ; au maximum précisément en ce qui concerne la logique.

- **Le nombre de cas**

Même si l'on considère que tous les présupposés de Lijphart sur la logique sont justes, la méthode comparée apparaît tout de suite différente de la méthode statistique : la recherche et les procédures utilisées seront inévitablement différentes parce que le nombre de cas examinés par les deux méthodes est différent.

La méthode comparée, en particulier, peut se développer en **différentes stratégies de comparaison**, précisément en relation avec le nombre de cas.

Comme on l'a vu au chapitre 4, on peut distinguer les stratégies de recherche suivantes : 1) étude de cas ; 2) comparaison binaire ; 3) comparaison d'aire ; 4) stratégies multi-cas. On peut donc affirmer que si la seule différence entre la méthode comparée et la méthode statistique est dans le nombre de cas, cette différence a de profondes implications dans les procédures et les objectifs de la recherche empirique.

- **La logique**

Certains auteurs soutiennent que la logique également qui sous-tend les deux méthodes est différente. Ragin et Zaret (1983), par exemple, affirment qu'elles sont caractérisées par des stratégies très éloignées : l'une est celle que l'on suit quand on fait des statistiques et renvoie au canon des variations concomitantes ; l'autre est celle que l'on utilise lorsque l'on compare et renvoie aux canons de la ressemblance et de la différence (voir chapitre 5, paragraphe 5).

En vérité, la différenciation claire et systématique des deux logiques s'atténue dans la recherche appliquée. L'expérience pratique de recherche nous enseigne, en effet, que certaines techniques statistiques sont utilisées avec la méthode comparée. En d'autres termes, la méthode statistique suit une logique différente de celle de la méthode comparée. En réalité, cependant, d'un point de vue empirique, cet aspect perd une bonne partie de son importance car dans de nombreuses recherches, les techniques statistiques sont utilisées au sein même de la comparaison.

5. Méthode historique et méthode comparée

La thèse de fond sur laquelle nous appuyons notre comparaison entre **méthode comparée** et **méthode historique** est la suivante : dans l'analyse comparée, ce qui est important n'est pas tant l'usage de la méthode historique – qui n'existe probablement pas en tant que telle – que de considérer la dimension temporelle comme centrale.

Un premier pas dans cette direction a été fait par Ragin et Zaret (1983) : les deux auteurs affirment en effet que l'on peut avoir une **comparaison statistique** et une **comparaison historique**. La première concerne des aspects « numériques », fait appel à des techniques quantitatives et **se**

concentre sur l'étude des variables. On prend en considération une, deux, trois ou plusieurs variables, on observe les relations entre elles dans les différents cas, et ensuite on quantifie les résultats obtenus. La deuxième concerne, en revanche, l'analyse des aspects qualitatifs et **se concentre sur l'étude des cas.** On considère quelques réalités, analysant les différentes composantes qui, ensemble, caractérisent le cas : évidemment, même si l'on décompose analytiquement les différentes réalités pour mieux les étudier, elles représentent un *unicum*.

La différence fondamentale est, par conséquent, dans le fait que la comparaison statistique part d'une hypothèse (une relation supposée entre des variables). On procède ensuite à son contrôle en analysant les cas à l'aide de techniques quantitatives. Dans la comparaison historique, en revanche, on part d'un cas ou d'une certaine unité de recherche avant de procéder à la comparaison avec d'autres cas en essayant de mettre en évidence les différentes relations existant, à commencer par celles de cause à effet, et en adoptant une stratégie qualitative (Rossi, 1990).

Il semblerait donc que la méthode historique au fond n'existe pas, parce qu'elle est absorbée par la méthode comparée. La meilleure façon de montrer l'inconsistance de la méthode historique et le caractère central du « temps » pour la comparaison semble être celle consistant à analyser l'usage de la comparaison faite par quelques grands auteurs classiques. Tocqueville, Marx, Pareto, Mosca et Weber ont utilisé le facteur temps tant dans la formulation des hypothèses que, surtout, pour les renforcer (le cas tiré du passé fut utilisé comme un exemple, pour appuyer l'hypothèse).

Quand Sartori (1971) – dans une perspective de généralisation, méthodologiquement orthodoxe – se pose le problème de la méthode historique, il a en réalité présent à l'esprit le contrôle historique : le sous-titre de son livre *La politique comparée*, est en effet « contrôle comparé et contrôle historique ». « Le politologue – écrit Sartori – n'est pas un historien : il s'intéresse au contrôle historique, c'est-à-dire à un traitement de l'histoire dont le but est de vérifier des lois [...], c'est-à-dire de générer des hypothèses généralisantes » (Sartori, 1971, p. 9 et suiv.). Le discours sur les généralisations, prédictions et lois revient. « Le contrôle historique – poursuit Sartori – est un contrôle plus imparfait (ou moins satisfaisant) que tous les autres ». Et ce, avant tout, parce que le contrôle historique comporte

deux problèmes : a) la disponibilité des cas ; b) l'application extensive de la clause *ceteris paribus*, c'est-à-dire l'application la plus ample possible du paramétrage quand on considère la dimension longitudinale (le temps) et, par conséquent, des contextes différents.

En bref, « le contrôle comparé se fait, le plus souvent, le long d'une séparation, c'est-à-dire en termes synchronique [...], le contrôle historique, en revanche, est tel précisément parce qu'il s'intéresse à une séparation verticale, c'est-à-dire diachronique ». Par conséquent, c'est un contrôle plus faible.

Contrairement à la science politique, la sociologie s'est confrontée au problème de l'histoire de manière plus évidente. Les études politiques supposent souvent ce problème alors que la sociologie l'aborde explicitement, le plaçant au centre de nombreuses discussions : de Durkheim pour qui « l'histoire n'existe pas » à Giddens (1976), de nombreux sociologues ont affirmé qu'il est impossible de distinguer entre l'histoire et la sociologie. Si l'objet de la sociologie est l'attention pour les processus de structuration (Berger et Luckman, 1966), ainsi que pour le changement, il est évident que la sociologie et l'histoire ne se distinguent pas.

Dans les vingt dernières années, le débat s'est enflammé (Burke, 1980 ; Abrams, 1982). Qu'est-ce qui est distinctif et caractéristique de la méthode historique ? On peut observer qu'il existe une historiographie, ayant un rôle très important dans la culture européenne occidentale, et qui présente plusieurs filons. L'historiographie française a pour ainsi dire absorbé les sciences sociales. Dans la tradition anglo-saxonne, c'est le contraire qui s'est produit : ce sont la sociologie et la science politique qui ont absorbé l'histoire (certains secteurs de la science politique britannique sont même de simples analyses des événements politiques). En Allemagne, il y a une forte fragmentation tant dans la sociologie que dans les sciences sociales en général, et dans leurs rapports avec l'histoire. En Italie, il y a plusieurs tendances historiographiques : d'une part, une historiographie dominée autrefois par les notions et conceptions crocienne ; de l'autre, une historiographie marxiste ; enfin l'historiographie contemporaine qui a lentement émergé au cours des dernières décennies. Ce bref *excursus* montre que les traditions académiques des différents pays se sont structurées au fil du hasard, ou plutôt, sont marquées par l'empreinte de ceux qui ont travaillé

et écrit dans les différentes nations. Renvoyer donc à cet aspect afin de parvenir à une définition du caractère distinctif de la méthode historique semble peu utile.

En ce qui concerne les procédures utilisées, la méthode historique ne présente pas non plus une identité claire et précise. L'historiographie n'est pas le résultat d'une simple recherche d'archives ; ne peut pas être attribuée uniquement à la *content analysis* (analyse de contenu) : elle exige de l'intuition, de l'expérience et du professionnalisme (qui ne peuvent s'acquérir qu'après des années de travail), que l'on ne peut facilement réduire à des règles schématiques et facilement codifier. Au fond, la seule caractéristique distinctive semble être le caractère central de la dimension longitudinale : le **temps**. Mais le fait que la méthode historique soit une analyse temporelle n'est pas un trait distinctif : si l'on ôte de toute la tradition sociologique et politologique la dimension temporelle, cela exclurait un certain nombre de recherche très importantes. Par conséquent, la question de la temporalité ne peut pas être quelque chose dont les historiens ont le monopole. Ceci explique pourquoi les sociologues revendiquent haut et fort qu'« il n'y a pas de différence entre la sociologie et l'histoire » ou encore que « l'histoire n'existe pas ».

Toutefois, il n'est plus possible d'accepter aujourd'hui la distinction de Sartori entre la méthode comparée comme méthode synchronique et la méthode historique comme méthode diachronique, en particulier à la lumière des développements que la comparaison a enregistré ces dernières années. Les recherches comparées les plus importantes, dès la fin des années soixante – citons par exemple Barrington Moore (1966) –, montrent le caractère central de la dimension temporelle. Un autre aspect de grande importance est leur caractère interdisciplinaire (il suffit de penser Stein Rokkan, Charles Tilly, etc.).

Dans les années soixante-dix et quatre-vingt, l'un des filons les plus importants de la recherche comparée fut celui de l'étude des changements de régimes politiques (changement dans un sens démocratique, ou autoritaire). Dans cette perspective de recherches, la dimension longitudinale est essentielle. La réflexion sur le *background* d'un État est fondamental dans ce type d'approche et, de ce fait, la dimension temporelle est essentielle (voir chapitre 4). Par exemple, si l'on étudie la transition de l'autoritarisme à la

démocratie en Espagne, dans ce contexte, l'évaluation du franquisme, de ses causes et de ses conséquences est absolument nécessaire pour comprendre les événements ultérieurs.

Le changement est considéré comme un ensemble d'événements, ou en termes de phases ou de séquences (voir paragraphe 4). Le problème de savoir comment étudier le changement est résolu par l'introduction de la notion de processus, un moyen de décomposer analytiquement l'étude du changement. En supposant des relations entre des variables et des événements, on tente de comprendre les faits et les événements importants pour les recomposer à nouveau. Avec ces modalités d'étude du changement, le temps devient une dimension vraiment fondamentale de l'analyse comparée (et la méthode historique semble complètement absorbée par la méthode comparée) (voir également le paragraphe suivant).

6. Étude de cas et *process tracing*

L'étude de cas est une stratégie particulière de comparaison, que certains identifient avec la méthode historique. Sa caractéristique principale est de considérer un seul cas. Le fait de se concentrer sur un seul cas donne la possibilité de l'examiner à fond – même lorsque les sources disponibles sont relativement rares. On peut distinguer au moins quatre types principaux d'études de cas (voir Eckstein, 1975, p. 96 et suiv. ; Bartolini, 1986, p. 73 et suiv.), en les ordonnant selon le critère de leur plus ou moins grande importance théorique, en particulier en relation aux principaux objectifs de généralisation :

- Études par configuration ou a-théoriques
- Études interprétatives
- Études générant des hypothèses (ou théories)
- Études de contrôle des hypothèses (ou théories)

Les deux premiers groupes d'études (a-théoriques et interprétatives) traitent de cas sélectionnés en fonction d'un intérêt pour le cas en lui-même. Les **études a-théoriques** sont appelées ainsi en raison de l'absence d'un cadre théorique ou même de références à des hypothèses explicites ou autres constructions théoriques plus élémentaires. Cette étude de cas représente un

cas extrême, un type polaire, dans la mesure où chaque analyse part – éventuellement seulement en partie – de quelque notion théorique vague et parfois confuse. Bien qu’il s’agisse d’études très descriptives – elles traitent généralement d’un seul pays – ces études sont d’une grande importance en particulier parce qu’elles sont des opérations élémentaires de collecte des données, essentielles pour le développement de la politique comparée, qui est entravée d’habitude par un manque considérable d’informations.

Les **études interprétatives**, bien que choisies en vertu d’un intérêt pour le cas examiné, diffèrent du premier groupe en ce qu’elles introduisent, dans l’analyse, des concepts ou des constructions théoriques. Elles peuvent également se référer à des hypothèses ou des théories existantes. Cependant, ces références ne sont ni systématiques ni, la plupart du temps, très approfondies. On peut les considérer des études de « science appliquée » car elles se préoccupent d’« interpréter », c’est-à-dire d’appliquer une généralisation à un cas particulier afin de mieux l’analyser.

Les **études générant des hypothèses** (ou théories) ont pour objectif de développer des généralisations dans les aires où il n’existe pas de théorie. Elles essaient, ainsi, de formuler des hypothèses qui seront ensuite vérifiées sur un plus grand nombre de cas. Ces analyses ont un poids théorique considérable qu’Eckstein (1975, p. 113) appelle « études de cas cruciales » en raison de leur valeur discriminante pour les théoriciens.

Les **études de contrôle des hypothèses** (ou théories) sont de deux types :

- a) les études visant à confirmer une théorie ;
- b) les études visant à falsifier une théorie.

Il s’agit de l’analyse de cas individuels dans le cadre des théories existantes. En ce sens, l’étude de cas est un test de la proposition théorique, qui peut être confirmée ou infirmée par le cas lui-même. Si l’étude de cas confirme la théorie, elle la renforce. De même, les études de cas qui infirment une théorie peuvent l’affaiblir, bien que de façon marginale dans la mesure où un seul cas ne peut être significatif de manière définitive. Toutefois, la capacité de contrôle des théories de ces deux types d’études augmente si les cas sont, ou ont tendance à être, des cas extrêmes par rapport à l’une des variables : on peut alors les considérer comme des preuves importantes de propositions théoriques.

Certains auteurs, dont Lijphart (1971), suggèrent l'importance d'une autre modalité d'étude de cas : l'**analyse des cas déviants**. Ce sont des études de cas individuels qui dévient de généralisations largement acceptées. Ils sont choisis pour révéler pourquoi ces cas sont déviants. Ils peuvent donc conduire à la découverte d'importantes variables supplémentaires qui n'avaient pas été considérées précédemment, ou à l'amélioration des définitions (opérationnelles) de tout ou partie des variables existantes. Dans cette perspective, l'étude de cas déviants (tout comme l'étude générant des hypothèses d'étude) peut avoir une grande valeur théorique. Cette modalité, en effet, affaiblit la proposition théorique initiale, mais en même temps suggère une proposition plus forte que la précédente. Sa fonction peut être, par conséquent, d'affiner les hypothèses existantes, contrairement aux études générant des hypothèses qui servent, comme leur nom l'indique, à en produire de nouvelles. Lijphart souligne aussi que l'étude de cas déviants, de même que les études visant à confirmer ou infirmer des théories sont implicitement des analyses comparées, étant donné que les différents cas sont comparés entre eux afin de créer des hypothèses capables de mieux résister au contrôle empirique. Toutefois, il convient de noter que les recherches qui réfutent une théorie et les analyses de cas déviants se superposent entre elles. Ce qui les différencie est l'hypothèse selon laquelle le cas déviant est une sorte d'exception dans le cadre d'une théorie qui n'est pas complètement falsifiée et donc rejetée. Il faut bien garder à l'esprit que l'on analyse toujours des théories définies spatialement et temporellement (voir chapitre 2).

On peut proposer à ce stade le cadre synthétique suivant :

||||| **Tableau 6.1. Classification des études de cas**

	Caractéristiques			
Étude de cas	Référence à des aspects théoriques	Identification du problème théorique	Recours à des hypothèses ou théories	Contrôle des hypothèses existantes
a-théorique	Non	Non	Non	Non
interprétative	Oui	Non	Non	Non
généralisant des hypothèses	Oui	Oui	Oui	Non
de contrôle des hypothèses	Oui	Oui	Oui	Oui

Dans les études de cas tout comme dans toutes les recherches comparées, une modalité assez importante d'analyse est le fameux *process tracking*. Il peut être défini comme l'effort visant à déduire des relations de causalité à travers l'identification des mécanismes de causalité (George et McKeown, 1985). Cette stratégie de recherche peut à son tour se traduire en deux modalités d'analyse des relations causales : le *process verification* et le *process induction*. Avec la première modalité, on contrôle si les processus observés dans un cas confirment ce qui est affirmé par les théories précédentes, c'est-à-dire s'il y a « congruence » entre un cas dans ses différentes dimensions et les attentes de la théorie proposée ou existante. Avec la deuxième modalité, on procède à une observation inductive des mécanismes causaux évidents qui sont transformés en hypothèses interprétatives grâce à une série de contrôles empiriques (Bennett et George, 1997). Les deux manières de comprendre le *process tracking* impliquent la reconstruction d'une chaîne ininterrompue de causalité de la variable indépendante à la variable dépendante et peut impliquer également la référence à différents mécanismes de causalité. Dans cette perspective, on peut affirmer que le *process tracking* est une modalité spécifique qui peut être utilisée tant par le *case study* générateur d'hypothèses que par celui contrôleur d'hypothèses.

On peut légitimement se demander si le *process tracking* n'est pas tout simplement une reconstruction historique bonne et précise qui relie les événements en reconstruisant en détail les relations causales, c'est-à-dire

précisément le processus. Selon Bennett et George, la différence entre la méthode historique et le *process tracking* réside dans le fait que le *process tracking* nécessite une « conversion » de la narration historique en articulation analytique dans laquelle on procède à une explication basée sur des variables théoriques bien identifiées dans le projet de recherche.

Le *process tracking* peut très bien être utilisé dans la comparaison, mais on se trouve alors confronté à l'un de ses principaux problèmes : il nécessite une énorme quantité d'informations pour être correctement appliqué et s'il y a des données qui ne sont pas accessibles, il peut se révéler être un outil d'analyse faible. Cela signifie que le *process tracking* peut être utilisé au maximum pour un petit nombre de cas, ou dans une situation où la recherche est réalisée par une équipe. Il ne se prête pas à être appliqué à un nombre de cas supérieur à cinq ou six. S'il est utilisé sur un seul cas, il présente alors les faiblesses typiques du *case study* qui suggère précisément une hypothèse ou des propositions confinées à ce cas en particulier, tant que l'on n'englobe pas d'autres cas dans la recherche.

Sur deux points liés entre eux, cependant, le *process tracking* montre sa supériorité. Le premier est qu'il est particulièrement utile en cas d'équifinalité, c'est-à-dire au cas où des résultats similaires ont été déterminés par des processus différents et, par conséquent, susceptibles de conduire à des explications, au moins partiellement différentes. Le *process tracking* est également essentiel dans le cas où un seul facteur causal porte à des résultats différents. Dans cette perspective également, il est un moyen irremplaçable pour préciser et approfondir les *case study* ainsi que la recherche comparée. Par rapport à ces deux points, le *process tracking* aide à éviter des relations factices. Enfin, comme l'indique Mahoney (2003, p. 365), c'est un outil particulièrement utile dans les recherches, y compris comparées, dans lesquelles les variables explicatives et les résultats sont séparés par une période de temps très longue. Toutefois, dans cette hypothèse, les difficultés déjà mentionnées ci-dessus – comme la faiblesse de l'instrument, le besoin d'avoir des données nombreuses et précises, beaucoup plus difficiles à trouver dans le cas où l'on applique cette modalité d'analyse sur une longue période de temps –, sont accentuées.

Conclusion

Les limites de la comparaison

Après avoir lu les six chapitres de cette introduction à la comparaison, on pourrait être tenté de voir la comparaison comme une sorte de *deus ex machina*, une panacée pour les chercheurs. Il faut au contraire rester prudent, car tout ne peut être considéré comme de la comparaison et comparer ne sert pas à toutes fins. On a vu combien la comparaison peut être utile en tant que contrôle d'explications plausibles, toutes autant acceptables les unes que les autres pour un même macro-phénomène politique (contexte de la justification). Mais aussi comment elle peut servir d'outil pour construire des hypothèses nouvelles et plus originales (contexte de la découverte). Toutefois, l'affirmation de certains auteurs selon laquelle il n'est de science politique qui n'utilise la méthode comparée (Almond, 1970, p. 254), soutenir en d'autres termes que la comparaison est une condition *sine qua non* de la recherche sur le politique est incorrect. En effet, cela revient à confondre la *comparaison comme procédé logique* et la *comparaison comme méthode*, plus élaborée et articulée pour l'étude des phénomènes politiques. Dans le cadre de ce travail, on s'est intéressé à cette deuxième manière d'entendre la comparaison, pour laquelle – comme on l'a vu – il existe des règles et des procédures à observer scrupuleusement.

À ce stade, il devrait également être évident que la comparaison est un exercice difficile. Comme l'a rappelé Sartori (1971), le volet théorique de la comparaison est difficile à « manipuler » : « celui qui navigue au hasard et sans boussole peut à tout moment se retrouver en difficulté ». C'est en grande partie pour cette raison que l'analyse comparée ne s'est pas tellement développée en science politique. D'un autre côté, face à la grande majorité d'auteurs idiographiques et a-théoriques, les comparatistes eux-mêmes sont divisés sur « ce que constitue une explication acceptable dans le domaine des sciences sociales », d'autant que la connaissance en science

politique n'est pas cumulable et son objet est redéfini et se transforme au fur et à mesure.

Cette division et le caractère non cumulable renvoient une nouvelle fois à des conceptions différentes de la meilleure façon de faire de la science politique, mises en évidence dans le domaine de la comparaison par les deux stratégies de base (la comparaison statistique et la comparaison historique), indiquées par Ragin et Zaret (1983), par les positions de ceux qui ont tendance à mettre en sourdine les différences entre ces deux stratégies.

Au-delà de la difficulté de comparer due à l'utilisation correcte des concepts et de l'échelle d'abstraction (Sartori), à la collecte de données sur de nombreux cas, aux divisions des comparatistes, il y a peut-être aussi un « excès de fins », à savoir la volonté de se donner des objectifs de recherche trop ambitieux. Cela s'est traduit, avant tout, dans la poursuite perfectionniste et utopique d'impossibles modèles. Un tel « excès de fins » (et d'espérances) s'est en définitive révélé contreproductif et a éloigné de la comparaison de nombreux chercheurs déçus qui ne partageaient pas des objectifs aussi ambitieux et abstraits.

Ainsi, non seulement comparer ne sert pas à tout faire et est difficile mais, comme le patient « artisan intellectuel » dont parle Wright Mills, le comparatiste doit aussi être pleinement conscient des limites de la recherche comparative. Voyons les quatre limites les plus courantes.

Dans un monde toujours plus interdépendant, où les flux de communications sont toujours plus intenses et les pays ne peuvent plus se considérer politiquement indépendants, la reconstruction des conditions, des causes propres et originaires et des effets de certains phénomènes devient de plus en plus difficile. Et même lorsque l'on traite de notre *singulier*, on ne peut omettre d'évaluer l'impact que les événements extérieurs ont sur notre objet d'étude. Il s'agit de la formulation en macro-politique du **problème de Galton** (du nom de l'anthropologue qui, le premier, le souleva) : l'explication d'un phénomène devient de plus en plus difficile en raison de la présence de phénomènes de diffusion, d'imitation, d'importation et autres, dérivant de leur interdépendance politique. Cela est particulièrement évident si l'on privilégie l'explication comme recherche de

généralisations ou de lois. On pense notamment au phénomène de la démocratisation qui a désormais investi toutes les parties du monde.

Un autre aspect à prendre en considération, lié au précédent, est connu sous le nom de **processus d'apprentissage** ou **learning process**. Il est la cause de difficultés supplémentaires pour le contrôle des hypothèses. On aura un phénomène de **learning process positif** quand, d'événements passés, ou contemporains ayant eu lieu dans d'autres pays, on tire des leçons qui sont appliquées à l'action présente. Un bon exemple pour illustrer ce point est l'expérience de la République de Weimar. De cette leçon, l'Allemagne fédérale a pensé des institutions pour la stabilisation du gouvernement, telles que le vote de défiance constructive ou l'élection directe du Chancelier par le Bundestag. D'autres constitutions se sont inspirées de l'expérience de la République de Weimar : avec la Constitution de 1978, l'Espagne a intégré ces deux institutions. On peut aussi se trouver face à un **learning process négatif**, lorsque la leçon à tirer de certains événements a, au contraire, pour objectif de « ne pas reproduire ». Par exemple, l'échec des régimes socialement et politiquement radicaux, comme la Seconde République espagnole, a conduit, en Espagne et au Portugal dans la seconde moitié des années soixante, à une grande modération des dirigeants politiques et de la culture politique. Et la mort d'Allende, au Chili, en 1973, représenta une leçon très importante pour la gauche européenne et, en particulier, pour la gauche italienne. La complexité introduite par le *learning process* vient du fait que ce processus indique l'importance de certains facteurs culturels qui, malheureusement, sont empiriquement insaisissables.

Le problème de Galton et le *learning process* montrent clairement les complications présentes dans un modèle de recherche qui, visant des généralisations à tout prix, ne peut ni être trop naïf, ni ignorer les aspects de diffusion ou d'apprentissage. En ce sens, il suffira de construire un projet de recherche plus attentif pour surmonter les problèmes posés par ces deux phénomènes. Mais comment surmonter une troisième limite qui est attribuée à la comparaison, à savoir qu'elle serait une opération conceptuelle « forcée », qui au mieux donne des résultats insignifiants, au pire superficiels ? Plutôt que des limites de la comparaison, cela ressemble à de véritables objections de fond qui doivent être surmontées avant de

poursuivre. L'argument selon lequel la comparaison est une opération conceptuelle forcée provient de la conviction d'une **incommensurabilité** des concepts empiriques utilisés (Feyerabend, 1975). En substance, chaque concept empirique bien formulé serait ainsi si profondément et inextricablement lié au contexte et à l'objet pour lequel il est élaboré qu'il serait impossible de l'exporter, c'est-à-dire de l'appliquer à d'autres réalités qui seraient donc semblables seulement en apparence. En d'autres termes, comparer un parti socialiste d'un pays donné (et la notion théorique qui le concerne) avec celui d'un autre pays est un « forçage ». Il s'agit de notions et réalités très différentes. Lorsque, malgré tout, on procède à la comparaison, le résultat est superficiel, si ce n'est complètement banal.

La réponse à l'objection de l'incommensurabilité des concepts peut venir seulement d'un bon usage de l'« échelle d'abstraction » et des autres mécanismes de base de la comparaison (chapitre 5). Le recours à cet instrument de logique élémentaire permet de dépasser l'incommensurabilité également en macro-politique, même si les résultats de la comparaison pourront encore être superficiels et banals. Mais cela dépend des limites du chercheur plus que de la méthode utilisée, étant bien évident que, comme l'affirme Sartori, « l'enquête comparée sacrifie la compréhension-dans-le-contexte – et du contexte – au caractère inclusif et aux proportions tendant à généraliser » (Sartori et Morlino, 1991, p. 39). Il faudra donc essayer d'utiliser la comparaison sans illusion et avec beaucoup d'attention et une perception claire des problèmes, difficultés et objectifs qui se présentent.

Un dernier problème de la comparaison est posé par la **causalité conjoncturelle**. Avec cette expression, on indique le fait qu'un même problème peut avoir des causes différentes ce qui nous ramène à la difficulté d'avoir une explication satisfaisante. Même si, comme on l'a vu au cours de cet ouvrage, le chercheur peut avoir recours à différentes stratégies pour dépasser ce problème.

Bref, comparer demande de la précaution, de la modération et un sens des limites mais c'est un instrument qui offre en échange de grandes possibilités de connaissance à ceux qui veulent comprendre la complexité du monde qui les entoure.

Bibliographiques

ABRAMS P. (1982), *Historical Sociology*, Ithaca, Cornell University Press.

ALMOND G.A. (1956), « Comparative Political Systems », *Journal of Politics*, XVIII, p. 391-409.

ALMOND G.A. (1990), « Clouds, Clocks and the Study of Politics », in G.A. ALMOND, *A Discipline Divided. Schools and Sects in Political Science*, Newbury Park/London, Sage.

ALMOND G.A., POWELL B. (1966), *Comparative Politics. A Developmental Approach*, Boston (Mass.), Little, Brown and Co.

ALMOND G.A., POWELL B. (1978), *Comparative Politics. Systems, Process and Policy*, Boston (Mass.), Little, Brown and Co.

ALMOND G.A., FLANAGAN S.C., MUNDT R.J. (1973), *Crisis, Choice and Change*, Boston, Little Brown.

ALMOND G.A., VERBA S. (ed.) (1980), *The Civic Culture Revisited*, Boston, Mass., Little, Brown & Co.

APTER D.E. (1958), « A Comparative Method for the Study of Politics », *American Journal of Sociology*, LXIV, p. 221-237.

ARMER M., GRIMSHAW A.D. (ed.) (1973), *Comparative Social Research. Methodological Problems and Strategies*, New York, Wiley & Sons.

ARNOULD A., NICOLE P. (1969, 1^{re} éd. 1662), *Logique de Port Royal*, in R. Simone (éd.), *Grammatica e logica di Port-Royal*, Rome, Ubaldini.

BADIE B. (1992), « Analyse comparative et sociologie historique », *Revue Internationale de Science Politique*, XLIV, p. 363-372.

BARTOLINI S. (1986), « Metodologia della ricerca politica », in G. Pasquino (ed.), *Manuale di scienza della politica*, Bologna, il Mulino, p. 39-82.

BARTOLINI S. (1993), « On Time and Comparative Research », *Journal of Theoretical Politics*, V, p. 131-167.

BENDIX R. (1963), « Concepts and Generalizations in Comparative Sociological Studies », *American Sociological Review*, XXVIII, p. 532-539.

BENDIX R. (1968), « Concepts in Comparative Historical Analysis », in S. Rokkan (ed.), *Comparative Research Across Cultures and Nations*, Paris/The Hague, Mouton.

BENNETT A., GEORGE A.L. (1997), « Process tracing in Case Study Research », working paper, MacArthur Foundation.

BERGER P.L., LUCKMAN T. (1966), *The Social Construction of Reality*, New York, Doubleday & Co.

BERINS COLLIER R. (1999), *Paths towards Democracy*, Cambridge, Cambridge University Press.

BERINS COLLIER R., COLLIER D. (1991), *Shaping the Political Arena*, Princeton (N.J.), Princeton University Press.

BERTHOUD G. (1986), « La comparaison : une idée ambiguë », *Revue européenne des sciences sociales*, XXIV, n° 72.

BERTING J. (ed.) (1979), *Problems of International Comparative Research in the Social Sciences*, Oxford/New York, Pergamon Press.

BEYME K. von (1997), « Walking on two legs : Comparative Politics in East and West », in H. Daalder (ed.), *Comparative European Politics. The Story of a Profession*, London, Pinter.

BINDER L. (1971), *Crises and Sequences in Political Development*, Princeton (N.J.), Princeton University Press.

BLACK C.E. (1966), *The Dynamics of Modernization. A Study in Comparative History*, New York.

BLALOCK H.M. (1985), *Conceptualization and Measurement in the Social Sciences*, London, Sage.

BOAS F. (1896), « The Limitations of Comparative Method of Anthropology », *Science*, IV, p. 901-908 ; réédité in F. Boas (1940), p. 270-280.

BOAS F. (1940), *Race, Language and Culture*, New York, MacMillan.

BOBBIO N. (1971), « Considerazioni sulla filosofia politica », *Rivista Italiana di Scienza Politica*, vol. I, n° 2, p. 367-380.

BOCK K.E. (1966), « The Comparative Method of Anthropology », *Comparative Studies in Society and History*, VIII, p. 269-280.

BONNELL V.E. (1980), « The Uses of Theory. Concepts and Comparison in Historical Sociology », *Comparative Studies in Society and History*, XX, p. 156-173.

BOUDON R. (1984), *La Place du désordre. Critique des théories du changement social*, Paris, PUF.

BOUDON R. (1999), *Le Sens des valeurs*, Paris, PUF.

BRADY H.E., COLLIER D. (ed.) (2004), *Rethinking social inquiry*, Lanham, Rowman & Littlefield Publishers.

BRAIBANTI R. (1968), « Comparative Political Analytics Reconsidered », *Journal of Politics*, XXX, p. 25-65.

BROWN R. (ed.) (1958), *Method in Social Anthropology*, Chicago, University of Chicago Press, p. 108-129.

BRUSCHI A. (1999), *Metodologia delle scienze sociali*, Milano, Mondadori.

BRUSCHI A. (1991), « Comparazione e Controllo logico », in G. SARTORI, L. MORLINO (ed.), *La comparazione nelle scienze sociali*, Bologna, il Mulino, p. 77-110.

BRUSCHI A. (1971), *La teoria dei modelli nelle scienze sociali*, Bologna, il Mulino.

BUNCE V. (2000), « Comparative Democratization : Big and Bounded Generalisations », *Comparative Political Studies*, 33 (6-7), p. 703-734.

BURKE P. (1980), *Sociology and History*, London, Allen & Unwin.

BUSINO G. (1986), « Pour une “autre” théorie de la comparaison », *Revue européenne des sciences sociales*, XXIV, n° 72.

CAMPBELL D.T., STANLEY J.C. (1966), *Experimental and Quasi-Experimental Designs for Research*, Chicago, Rand-McNally.

CAPANO G., GIULIANI M. (ed.) (1996), *Dizionario di politiche pubbliche*, Roma, Nis.

CHALMERS D.A. (1985), *Conceptualization, Explanation and Interpretative Frameworks : Contributions to Theory in Political Science*,

Columbia University, texte non publié.

COHEN M.R., NAGEL E. (1936), *An Introduction to Logic and Scientific Method*, London, Routledge & Kegan Paul.

COLLIER D. (1991), « Il metodo comparato ; due decenni di mutamenti », in G. Sartori, L. Morlino (ed.), *La comparazione nelle scienze sociali*, Bologna, il Mulino, p. 111-139.

COLLIER D., MAHON J.E. jr. (1993), « Conceptual Stretching Revisited : Adapting Categories in Comparative Analysis », *American Political Science Review*, LXXXVII, p. 845-855.

COLOMER J.M. (1995), *Game Theory and Transition to Democracy. The Spanish Model*, Aldershot, Edward Elgar.

COMTE A. (1864), *Cours de philosophie positive*, Paris.

COPPEDGE M. (1999), « Thickening Thin Concepts and Theories : Combining Large N and Small », *Comparative Politics*, 31 (4), p. 465-477.

COSTNER H.L. (1969-1970), « Theory. Deduction and Rules of Correspondence », *American Journal of Sociology*, LXXV.

COTTA M., DELLA PORTA D., MORLINO, L., (2001), *Scienza politica*, Bologna, il Mulino.

DAALDER H. (1993), « The Development of the Study of Comparative Politics », in H. KEMAN (ed.), *Comparative Politics. New Directions in Theory and Method*, Amsterdam, VU University Press, p. 11-30.

DAHL R.A. (1961), *Who governs ? Democracy and Power in an American City*, New Haven, Conn., Yale University Press.

DE FELICE G.E. (1980), « Comparison Misconceived : Common Nonsense in Comparative Politics », *Comparative Politics*, XIII, n° 1.

DE FELICE G.E. (1986), « Causal Inference and Comparative Methods », *Comparative Political Studies*, XIX, n° 3.

DEUTSCH K.W. (1961), « Social Mobilization and Political Development », *American Political Science Review*, LV, p. 493-502.

DEUTSCH K.W. (1966), « The Theoretical Bases of Data Programs », in R.L. MERRITT, S. ROKKAN (ed.), *Comparing Nations. The Use of*

Quantitative Data in Cross-National Research, New Haven/London, Yale University Press, p. 27-55.

DIAMOND L. (1996), « Democracy in Latin America : Degrees, Illusions and Directions for Consolidation », in T. FORER (ed.), *Beyond Sovereignty : Collectively Defending Democracy in the Americas*, Baltimore (Md.), Johns Hopkins University Press.

DIAMOND L., MORLINO L. (ed.) (2005), *Assessing the Quality of Democracy*, Baltimore (Md.), Johns Hopkins University Press.

DI RENZO G.J. (ed.) (1967), *Concepts f Theory and Explanation in the Behavioural Sciences*, New York, Random House.

DOGAN M., KAZANCIGIL A. (ed.) (1994), *Comparing nations. Concepts, strategies, substance*, Okford/Cambridge, Blackwell.

DOGAN M., PELASSY D. (éd.) (1980), *La Comparaison internationale en sociologie politique*, Paris, LITEG.

DOGAN M., PELASSY D. (éd.) (1982), *Sociologie politique comparative. Problèmes et perspectives*, Paris, Economica.

DOGAN M., PELASSY D. (ed.) (1990), *How to compare nations. Strategies in comparative politics*, Chatham (N.J.), Chatham House Publishers.

DOWNS A. (1957), *An Economic Theory of Democracy*, New York, Harper & Row.

DURKHEIM E. (1895), *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, Alcan.

DUVERGER M. (1980), « A new political system model : Semi-presidential government », *European Journal of Political Research*, VIII (2).

ECKSTEIN H. (1975), « Case Study and Theory in Political Science », in F.J. GREENSTEIN, N.W. POLSBY (ed.), *Handbook of Political Science*, vol. 6, *Strategies of Inquiry*, Reading, Addison-Wesley, p. 79-137.

EGGAN F. (1954), « Social Anthropology and the Method of Controled Comparison », *American Anthropologist*, LVI, p. 743-763.

EISTENSTADT S. (1963), *The Political Systems of Empires*, New York, Free Press.

ETZIONI A., DUBOW F. (ed.) (1970), *Comparative Perspectives. Theories and Methods*, Boston, Little Brown.

FEYERABEND P.K. (1975), *Against Method*, London, Verso.

FERRERA M. (1991), « Comparazione e welfare. Un caso di successo ? », in G. SARTORI, L. MORLINO (ed.), *La comparazione nelle scienze sociali*, Bologna, il Mulino, p. 211-237.

FERRERA M. (1996), « Comparazione », in G. CAPANO, M. GIULIANI (ed.), *Dizionario di politiche pubbliche*, Roma, Nis, p. 62-68.

FIDELI R. (1998), *La comparazione*, Milano, F. ANGELI.

FINER S.E. (1954), « Metodo, ambito e fini dello studio comparato dei sistemi politici », *Studi Politici*, III, p. 26-43.

FINER S.E. (1966), *Anonymous Empire : a Study of the Lobby in Great Britain*, London, Pall Mall.

FINER S.E. (1969), « Almond's Concept of the Political System. A Textual Critique », *Government and Opposition*, V, 1.

FINER S.E. (1997), *The History of Government*, 3 vol. Oxford, Oxford University Press.

FRENDEIS J.P. (1983), « Explanation of Variation and Detection of Covariation. The Purpose and Logic of Comparative Analysis », *Comparative Political Studies*, XVI, n° 2.

GANGEMI G. (1985), *La logica della comparazione. Controlli statistici e controlli nel disegno della ricerca*, Messina, EDAS.

GEORGE A.L., MCKEOWN T.J. (1985), « Case Studies and Theories of Organizational Decision Making », *Advances in Information Processing in Organization*, II, p. 21-58.

GERLICH P. (1997), « Four functions of comparison : an Austrian's tale », in H. DAALDER (ed.), *Comparative European Politics*, London/Washington, Pinter.

GIDDENS A. (1976), *New Rules of Sociological Method. A Positive Critique of Interpretative Sociologies*, London, Hutchinson.

GLASER B.G., STRAUSS A.L. (1967), *The Discovery of Grounded Theory. Strategies for Qualitative Research*, Chicago, Aldine Publi.Co.

GUNTHER R., DIAMANDOUROS N., PUHLE H.J. (ed.) (1995), *The Politics of Democratic Consolidation : Southern Europe in Comparative Perspective*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press.

HAAS M. (1968), « Comparative Analysis », *Western Political Quarterly*, XV, p. 294-303.

HALL P.A., TAYLOR P.C.R. (1996), « Political Science and the Three New Institutionalisms », *Political Studies*, 44, p. 952-973.

HAMMEL E.A. (1980), « The Comparative Method in Anthropological Perspective », *Comparative Studies in Society and History*, XXII, p. 145-155.

HARSANYI J.-C. (1960), « Explanation and Comparative Dynamics in Social Science », *Behavioral Science*, V, n° 2.

HEGEL G.W.F. (1812-1816), *Wissensehaft der Logik*, Stuttgart-Bad Conntat, Friederich Frammann Verlag.

HELD D. (1989), *Political Theory and the Modern State : Essays State, Power and Democracy*, Cambridge, Polity Press.

HIGLEY J., GUNTHER R. (ed.) (1992), *Elites and Democratic Consolidation in Latin America and Southern Europe*, Cambridge, Cambridge University Press.

HOLT R.T., TURNER J.E. (ed.) (1970), *The Methodoloay of Comparative Research*, New York, Free Press.

HUME D. (1739), *A Treatise of Human Nature*.

HUNTINGTON S.P. (1991), *The Third Wave. Democratization in the Late Twentieth Century*, Norman/London, University of Oklahoma Press.

INGLEHART R. (1997), *Modernization an Postmodernization : Cultural, Economic and Industrial Change in 43 Societies*, Princeton N.J., Princeton University Press.

ISERNIA P. (2001), *Introduzione alla ricerca politica e sociale*, Bologna, il Mulino.

JONES M.P. (1995), « A guide to the electoral systems of the Americas », *Electoral Studies*, 14 (1), p. 5-21.

KALLEBERG A.L. (1966), « The Logic of Comparison. A Methodological Note on the Comparative Study of Political Systems », *World Politics*, XIX, p. 69-82.

KAPLAN A. (1964), *The Conduct of Inquiry*, New York, Thomas Y. Crowell.

KARL T., SCHMITTER PH.C. (1991), « Modes of Transition in Latin America, Southern Europe and Eastern Europe », *International Social Science Journal*, 128 (May), p. 269-284.

KEMAN H. (ed.) (1993), *Comparative Politics. New Directions in Theory and Method*, Amsterdam, VU University Press.

KING G. *et alii* (1994), *Designing Social Inquiry*, Princeton, Princeton University Press.

KLIR G. J. *et alii* (1997), *Fuzzy Set Theory*, Upper Saddle River (NJ), Prentice Hall.

KLOKARS A., SAX G. (1986), *Multiple Comparisons*, London, Sage.

KRASSNER S. (1984), « Approaches to the State : Alternative Conceptions and Historical Dynamics », *Comparative Politics*, 16, p. 223-246.

LAFFERTY W.M. (1972), « Contexts Levels, and the Language of Comparison », *Social Science Information*, XI, p. 63-91.

LASSWELL H.D. (1968), « The Future of the Comparative Method », *Comparative Politics*, I, p. 3-18.

LAZARSFELD P.F. (1958), *Problems in Methodology*, in R. Merton (ed.), *Sociology Today*, New York, Basic Books, p. 39-78.

LAZARSFELD P.F., BARTON A.H., (1951), *Qualitative measurement in the Social Science Classification Typologies and Indices*, in D. LERNER, H.D. LAZARSFELD (ed.), *The Policy Science*, Stanford, Stanford University Press, p. 155-192.

LEACH E.R. (1968), « The Comparative Method in Anthropology », *International Encyclopaedia of the Social Sciences*, I, p. 339-345.

LEHMBRUCH G., SCHMITTER P.C. (1982), *Patterns of Corporatist Policy Making*, London Sage Publications.

LEWELLEN T.C. (1983), *Political anthropology. An Introduction*, South Hadley (Mass.), Bergin & Garvey Publishers.

LEWIS P.G., POTTER D.C., CASTELS F.G. (ed.) (1978), *The Practice of Comparative Politics*, New York/Witstable, Longman/The Open University Press.

LEWIS O. (1966), « Comparisons in Cultural Anthropology », in F.W. Moore, *Readings in Cross-Cultural Methodology*, New Haven, HRAF.

LICHBACH M., ZUCKERMAN A. (ed.) (1997), *Comparative Politics : rationality, culture and structure*, Cambridge, Cambridge University Press.

LIEBERSON S. (1992), « Small N's and Big Conclusions : An Examination of Reasoning in Comparative Studies Based on a Small Number of cases », in C.C. RAGIN, H.S. BECKER (ed.), *What is a Case ? Exploring the Foundations of Social Inquiry*, Cambridge, Cambridge University Press.

LIJPHART A. (1971), « Comparative Politics and the Comparative Method », *American Political Science Review*, LXV, p. 682-693.

LIJPHART A. (1975), « The Comparable-Case Strategy in Comparative Research », *Comparative Political Studies*, VIII, p. 158-177.

LIJPHART A. (1984), *Democracies. Patterns of Majoritarian and Consensus Government in Twenty-One Countries*, New Haven/London, Yale University Press.

LIJPHART A. (1999), *Patterns of democracy. Government forms and performance in thirty-six countries*, New Haven/London, Yale University Press.

LINZ J.J., VALENZUELA A. (ed.) (1994), *The Failure of Presidential Democracy*, Baltimore (Md.), Johns Hopkins University Press.

LINZ J.J., STEPAN A. (1996), *Problems of Democratic Transition and Consolidation. Southern Europe, South America and Post-communist Europe*, Baltimore/London, Johns Hopkins University Press.

LOCKE J. (1690), *An Essay Concerning Human Understanding*.

MAHONEY J. (2003), « Strategies of Causal Assessment in Comparative Historical Analysis », in J. MAHONEY, D. RUESCHEMEYER (ed.), *Strategies of Causal Assessment in Comparative Historical Analysis in the Social Sciences*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 337-372.

RUESCHEMEYER D. (ed.) (2003), *Strategies of Causal Assessment in Comparative Historical Analysis in the Social Sciences*, Cambridge, Cambridge University Press.

MAIR P. (1996), « Comparative Politics : an Overview », in R.E. Goodin, H.-D. Klingemann (ed.), *A New Handbook of Political Science*, Oxford, Oxford University Press.

MARRADI A. (1980), *Concetti e metodi per le scienze sociali*, Firenze, Giuntina.

MARRADI A. (1985), « Natura, forme e scopi della comparazione. Un bilancio », in D. Fisichella (ed.), *Metodo scientifico e ricerca politica*, Roma, La Nuova Italia Scientifica, p. 293-321.

MARRADI A. (1987), « Linguaggio scientifico o torre di Babele ? », *Rivista Italiana di Scienza Politica*, n° 1, p. 135-156.

McMICHAEL P. (1992), « Rethinking Comparative Analysis in a Post-Developmentalist Context », *International Social Science Journal*, XLIV, p. 319-327.

MECKSTROTH T. (1975), « Most Different Systems and Most Similar Systems : A Study in the Logic of Comparative Inquiry », *Comparative Political Studies*, VIII, p. 132-157.

MERRILL S.A. (1971), « On the Logic of Comparative Analysis », *Comparative Political Studies*, III, 4.

MERRITT R.L., ROKKAN S. (ed.) (1966), *Comparing Nations. The Use of Quantitative Data in Cross-National Research*, New Haven/London, Yale University Press.

MERTON R. (1949), *Social Theory and Social Structure*, New York, The Free Press.

MILL J.S. (1843), *A System of Logic. Ratiocinative and Inductive*, London, Longmans ; trad. fr. *Système de logique déductive et inductive*.

MILLS W.C. (1959), *The Sociological Imagination*, New York, Oxford University Press.

MILLS W.C. (1956), *The Power élite*, New York, Oxford University Press.

MOKRZYCKI E. (1979), « On the Adequacy of Comparative Methodology », in J. Berting (ed.), *Problems of International Comparative Research in the Social Sciences*, Oxford/New York, Pergamon Press, p. 93-103.

MOKRZYCKI E. (1982), *Comparative Studies : the Problem of Context*, in M. NIESSEN, J. PESCHAR (ed.), *International Comparative Research*, Oxford, Pergamon Press, p. 45-51.

MONTESQUIEU (1721), *Lettres Persanes*, Paris.

MOORE B. Jr. (1966), *Social Origins of Dictatorship and Democracy. Lord and Peasant in the Making of the Modern World*, Boston, Beacon Press.

MORLINO L. (1991), *Problemi e scelte nella comparazione*, in G. SARTORI, L. MORLINO (ed.), *La comparazione nelle scienze sociali*, Bologna, il Mulino, p. 9-24.

MORLINO L. (1998a), « Sistemi politici comparati », in *Enciclopedia delle Scienze Sociali*, vol. VIII, p. 56-63.

MORLINO L. (1998b), *Democracy Between Consolidation and Crises*, Oxford, Oxford University Press.

MORLINO L. (2003), *Democrazie e democratizzazioni*, Bologna, il Mulino.

MUNCK G., SKALNIK LEFF C. (1997), « Modes of Transition and Democratization : South America and Eastern Europe in Comparative Perspective », *Comparative Politics*, April, p. 343-362.

NEUMANN S. (1957), « Comparative Politics : a Half-century Appraisal », *The Journal of Politics*, 19, p. 369-390.

O'DONNELL G., SCHMITTER P.C. (1986), « Transitions from Authoritarian Rule. Tentative Conclusions about Uncertain Democracies », in G. O'DONNELL, P.C. SCHMITTER, L. WHITEHEAD (ed.), *Transition from Authoritarian Rule : Southern Europe*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press.

O'DONNELL G., SCHMITTER P.C., WHITEHEAD L. (ed.) (1986), *Transition from Authoritarian Rule : Southern Europe*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press.

OGDEN C.K., RICHARDS A. (1946), *The Meaning of the Meaning*, New York, Harcourt Brace Jovanovitch.

OLIVER D., MILLER W.B. (1955), « Suggestions for a more Systematic Method of Comparing Political Units », *American Anthropologist*, LVII.

OSTROM E. (1982), *Strategies of Political Inquiry*, London, Sage.

OYEN E. (ed.) (1990), *Comparative Methodology. Theory and Practice in International Social Research*, London/Beverly Hills, Sage.

PANEBIANCO A. (1991), *Comparazione e spiegazione*, in G. SARTORI, L. MORLINO (ed.), *La comparazione nelle scienze sociali*, Bologna, il Mulino, p. 141-164.

PARETO V. (1988), *Le azioni non-logiche*, Torino, UTET.

PETERS B.G. (1996), *Neoinstitutionalism : Old and New*, in R.E. GOODIN, H.-D. KLINGEMANN (ed.), *A New Handbook of Political Science*, Oxford, Oxford University Press.

PETERS B.G. (1998), *Comparative Politics. Theory and Methods*, Basingstoke, Mcmillan Press.

PETERS B.G. (1999), *Institutional Theory in Political Science. The « New Institutionalism »*, London/New York, Pinter.

PIERSON P. (2000), « Increasing return, Path Dependence and the Study of Politics », *American Political Science Review*, 94, 2, p. 251-267.

POMPER G.M. (1992), « Concepts of political parties », *Journal of Theoretical Politics*, 4 (2), p. 143-159.

POWELL G.B. Jr. (1982), *Contemporary democracies. Participation, Stability and Violence*, Cambridge (Mass.).

PRIDHAM G., VANHANEN T. (1994), *Democratization in Eastern Europe : Domestic and International Perspectives*, London/New York, Routledge.

PRZEWORSKI A. (1986), *Some Problems in the Study of the Transition to Democracy*, in G. O'DONNELL, P.C. SCHMITTER, L. WHITEHEAD (ed.), *Transition from Authoritarian Rule : Southern Europe*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press.

PRZEWORSKI A., TEUNE H. (1966), « Equivalence in Cross-National Research », *Public Opinion Quarterly*, XXX.

PRZEWORSKI A., TEUNE H. (1970), *The Logic of Comparative Social Inquiry*, New York, Wiley.

RADCLIFFE-BROWN A. (1952), « The Comparative Method in Social Anthropology », *Journal of the Royal Anthropological Institute of Great Britain and Ireland*, LXXXI, p. 15-22.

RAGIN C.C. (1981), « Comparative Sociology and the Comparative Method », *International Journal of Comparative Sociology*, XXII, p. 102-120.

RAGIN C.C. (1987), *The Comparative Method. Moving Beyond Qualitative Strategies*, Berkeley, University of California Press.

RAGIN C.C. (1994), *Constructing Social Research*, Thousands Oaks (Cai.), Pine Forge Press.

RAGIN C.C. (2000), *Fuzzy-Set Social Science*, Chicago/London, University of Chicago Press.

RAGIN C.C. (2004), *From Fuzzy Sets to Crisp Truth Tables*, Typescript, Tucson (<http://www.compasss.org/RaginFSForthcoming.PDF>).

RAGIN C.C., ZARET D. (1983), « Theory and Method in Comparative Research. Two Strategies », *Social Forces*, LXI, p. 731-754.

RASMUSSEN J. (1972), « Once You've Made a Revolution, Everything's the Same. Comparative Politics », in G.J. GRAHAM, G.W. CAREY (ed.), *The Post-Behavioural Era*, New York, McKay Co., p. 71-87.

REA R.A. (1978), « Area Studies. Help or Hindrance to Comparative Insights ? », *American Historical Association*, XXXIX Annual Meeting, San Francisco, texte non publié.

REGONINI G. (2001), *Capire le politiche pubbliche*, Bologna, il Mulino.

RETZLAFF R. (1965), « The Use of Aggregate Data in Comparative Political Analysis », *Journal of Politics*, XXVII.

RICHTER M. (1969), « Comparative Political Analysis in Montesquieu and Tocqueville », *Comparative Politics*, I, p. 129-160.

RICOLFI L. (1993), « Esiste un metodo comparato ? », *Rassegna Italiana di Sociologia*, XXXIV, p. 295-304.

RIGGS F.W. (1970), « The Comparaison of Whole Political Systems », in R.T. HOLT, J.E. TURNER (ed.), *The Methodoloay of Comparative Research*, New York, Free Press, p. 73-121.

ROKKAN S. (ed.) (1968), *Comparative Research Across Cultures and Nations*, Paris, Mouton.

ROKKAN S. (ed.) (1970), *Citizens, election, parties*, Oslo, Universitetforlaget.

ROKKAN S. (ed.) (1999), *State Formation, Nation-building, and Mass Politics in Europe*, Oxford, Oxford University Press.

ROKKAN S., VERBA S., VIET J., ALMASY E. (ed.) (1969), *Comparative Survey Analysis. A Trend Report and a Bibliography*, Paris/The Hague, Mouton.

ROSSI P. (ed.) (1990), *La storia comparata. Approcci e prospettive*, Milano, il Saggiatore.

ROTH G. (1971), « Max Weber's Comparative Approach and Historical Typology », in (1971a),

RUNCIMAN W.G. (1983), *A Treatise on Social Theory*, Cambridge, Cambridge University Press.

RUSTOW D.A. (1968), « Modernization and Comparative Politics », *Comparative Politics*, I, p. 45 et suiv.

SARTORI G. (1970), « Concept Misformation in Comparative Politics », *American Political Science Review*, LXIV, p. 1033-1053.

SARTORI G. (1971), « La politica comparata. Premesse e problemi », *Rivista Italiana di Scienze Politiche*, n° 1, p. 7-66.

SARTORI G. (1976), *Parties and Party Systems : Framework of Political Analysis*, vol. 1, Cambridge, Cambridge University Press.

SARTORI G. (1984), *Social Science Concepts. A Systematic Analysis*, London, Sage.

SARTORI G. (1987), *Elementi di teoria politica*, Bologna, il Mulino.

SARTORI G. (1992), « Comparing, Miscomparing and the Comparative Method », in M. DOGAN, A. KAZANCIGIL (ed.), *Comparing nations. Concepts, strategies, substance*, Oxford/Cambridge, Blackwell, p. 14-34.

SARTORI G. (1993), *Democrazia : cosa è*, Milano, Rizzoli.

SARTORI G. (1994), *Comparative Constitutional Engineering*, London, Macmillan.

SARTORI G., MORLINO L. (ed.) (1991), *La comparazione nelle scienze sociali*, Bologna, il Mulino.

SARTORI G., RIGGS F.W., TEUNE H. (ed.) (1975), *Tower of Babel, On the Definition of Concepts in the Social Sciences*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press.

SCHATTSCHEIDER E.E. (1942), *Party Government*, New York, Farrar, Holt-Rinehart & Co.

SCHMITTER P.C. (ed.) (1979), *Trends toward Corporatist Intermediation*, London, Sage.

SCOTT J.-C. (1995), *Intervention*, in P. EVANS, P.A. KOHLI, P.J. KATZENSTEIN, A. PRZEWORSKI, S.H. RUDOLPH, T. SKOCPOL, « The Role of Theory in Comparative Politics », *World Politics*, 48, I, p. 1-49.

SEILER D.L. (1986), « Le comparatisme en science politique », *Revue européenne des sciences sociales*, XXIV, n° 72.

SHARE D. (1987), « Transitions to Democracy and Transition through Transaction », *Comparative Political Studies*, 19(4), p. 525-548.

SIGELMAN L., GADBOIS G.H. Jr. (1983), « Contemporary Comparative Politics. An Inventory and Assessment », *Comparative Political Studies*, XVI, p. 275-305.

SJOBERG G. (1955), « The Comparative Method in the Social Sciences », *Philosophy of Sciences*, XXII, p. 106-117.

SKOCPOL T., SOMERS M. (1980), « The Uses of Comparative History in Macrosocial Inquiry », *Comparative Studies in Society and History*, XXII, p. 145-155.

SKOCPOL T., SOMERS M. (ed.) (1984), *Vision and Method in Historical Sociology*, Cambridge, Cambridge University Press.

SMELSER N.J. (1976), *Comparative Methods in the Social Sciences*, Englewood Cliffs, Prentice Hall.

SOLA G. (1996), *Storia della scienza politica*, Roma, NIS.

STEPAN A. (1986), « Paths toward Redemocratization : Theoretical and Comparative Considerations », in G. O'DONNELL, P.C. SCHMITTER, L. WHITEHEAD (ed.), *Transition from Authoritarian Rule : Southern Europe*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, p. 64-84.

STROM K. (1990), *Minority Government and Majority Rule*, Cambridge, Cambridge University Press.

SZTOMPKA P. (1988), « Conceptual Frameworks in Comparative Inquiry. Divergent or Convergent ? », *International Sociology*, III, p. 207-218.

TEUNE H. (1975), « Comparative Research, Experimental Design, and The Comparative Method », *Comparative Political Studies*, VIII, p. 195-199.

TEUNE H. (1990), « Comparing Countries : Lessons Learned », in E. OYEN (ed.), *Comparative Methodology. Theory and Practice in International Social Research*, London/Beverly Hills, Sage, p. 38-62.

THRUPP S. (1970), « Diachronic Methods in Comparative Politics », in R.T. HOLT, J.E. TURNER (ed.), *The Methodology of Comparative Research*, New York, Free Press, p. 343-358.

TILLY C. (1985), *Big Structures, Large Processes, Huge Comparisons*, New York, Russell Sage Foundation.

TOCQUEVILLE A. de (1835), *De la démocratie en Amérique*, Paris.

TSEBELIS G. (1990), *Nested Games*, Berkeley, University of California Press.

VALLIER I. (1971a), *Comparative Methods in Sociology. Essays on Trends and Applications*, Berkeley, University California Press.

VALLIER I. (1971b), « Empirical Comparison of Social Structure : Leads and Lags », in I. VALLIER, *Comparative Methods in Sociology. Essays on Trends and Applications*, Berkeley, University California Press, p. 203-263.

VAN DETH J.W. (1994), *Comparative Politics in an Incomparable World*, IPSA Congress, Berlino, Aug. 21-24, texte on publié.

VERBA S. (1967), « Some Dilemmas in Comparative Research », *World Politics*, XX, p. 111-127.

VERBA S. (1969), « The Uses of Survey Research in the Study of Comparative Politics ; Issues and Strategies », in S. ROKKAN, S. VERBA, J. VIET, E. ALMASY (ed.), *Comparative Survey Analysis. A Trend Report and a Bibliography*, Paris/The Hague, Mouton, p. 56-115.

VERBA S. (1971a), « Cross-National Survey Research : The Problem of Credibility », in I. Vallier, *Comparative Methods in Sociology. Essays on Trends and Applications*, Berkeley, University California Press, p. 309-356.

VERBA S. (1971b), « Sequences and Development », in L. BLINDER *et alii*, *Crises and Sequences in Political Development*, Princeton, Princeton University Press.

VERBA S. (1980), « On Revisiting the Civic Culture : A Personal Postscript », in G.A. ALMOND, S. VERBA (ed.), *The Civic Culture Revisited*, Boston, Mass., Little, Brown & Co., p. 394-410.

WEBER M. (1922), *Wirtschaft and Gesellschaft*, Tubingen, Mohr.

WEBER M. (1958), *Il metodo delle scienze storico- sociali*, Torino, Einaudi.

WESTERN B., JACKMAN S. (1994), « Bayesian Inference for Comparative Research », *American Political Science Review*, LXXXVIII, p. 412-423.

WIARDA H.J. (1985a), « Comparative Politics : Past and Present », in H.J. WIARDA, *New Directions in Comparative Politics*, Boulder, Westview Press, p. 3-25.

WIARDA H.J. (ed.), (1985b), *New Directions in Comparative Politics*, Boulder, Westview Press.

WHITEHEAD A.N. (1917), *The Organization of Thought*, London.

WORWICK D.P., OSHERSON S. (ed.), (1973), *Comparative Research Methods*, Englewood Cliffs, Prentice Hall.

WRIGHT G. von (1971), *Explanation and Understanding*, Ithaca, Cornell University Press.

YIN R.K. (1985), *Case Study Research. Design and Methods*, London/Berverly Hills, Sage.

ZAPF W., FLORA P. (1971), « Some Problems of Time Series Analysis in Research on Modernization », *Social Science Information*, X.

ZADEH L.A. (1965), « Fuzzy Sets », *Information and Control*, VIII, p. 338-353.

ZADEH L.A. (1968), « Fuzzy Algorithms », *Information and Control*, XII, p. 99-102.

ZELDITCH M. (1971), « Intelligible Comparisons », in I. Vallier, *Comparative Methods in Sociology. Essays on Trends and Applications*, Berkeley, University California Press, p. 267-307.

Listes des figures et des tableaux

Liste des figures

Fig. 3.1. Définition opérationnelle et rapport d'indication	I52
Fig. 4.1. Dimensions empiriques et stratégies de recherche	I62
Fig. 4.2. Schéma du rôle d'intermédiation des partis	I64
Fig. 4.3. Périodisations de la théorie du développement	I72
Fig. 5.1. La « structure » d'un concept	I76
Fig. 5.2. L'arbre de Porphyre	I85
Fig. 5.3. L'arbre de Porphyre et la classification	I87
Fig. 5.4. Stratégie polaire	I93
Fig. 6.1. Relations de base entre variables	I117
Fig. 6.2. La méthode scientifique et ses spécifications	I121

Liste des tableaux

Tableau 3.1. Résultats de la comparaison selon les objectifs et l'unité d'analyse	I58
Tableau 5.1. La typologie des modèles polaires de démocratie (Lijphart)	I95
Tableau 5.2. Typologie multiple de démocratie	I100
Tableau 5.3. Modèles empiriques de démocratie	I102
Tableau 5.4. Deux méthodes pour l'analyse comparée historique	I104
Tableau 5.5. Table de vérité avec quatre conditions causales	I109
Tableau 5.6. Hypothèse de table de vérité relative à trois cas d'échec de régime politique	I110
Tableau 6.1. Classification des études de cas	I131